

C R E D O C

**BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE
ET
REDISTRIBUTION DES REVENUS
ENTRE 1965 et 1969**

Sou1973-2454

1973

Budget de l'Éducation nationale
redistribution des revenus
entre 1965 et 1969 / L.
Lévy-Garboua et G. Maillard.
(Paris, octobre 1973).

CREDOC•Bibliothèque



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE ET DE DOCUMENTATION SUR LA CONSOMMATION
GARE - 75634 PARIS CEDEX 13 TEL. : 707-97-59

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

R100038

CENTRE DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION
SUR LA CONSOMMATION

**BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE
ET
REDISTRIBUTION DES REVENUS
ENTRE 1965 et 1969**



AVANT-PROPOS

Ce travail a pu être mené à bien grâce à l'amabilité des personnes et des organismes qui ont accepté de nous fournir les renseignements et les documents nécessaires. Que tous soient ici remerciés. Les échanges que nous avons eus avec Madame BAUDIN, du Service de Documentation du Ministère de l'Education Nationale, Mademoiselle PERRIN, de la Direction des Affaires Financières du Ministère de l'Education Nationale, et avec Messieurs HORRIERE et PETIT, du C.E.P.R.E.M.A.P., ont été particulièrement féconds. Les observations formulées par DESCE, FOULON, HATCHUEL et KENDE, du C.R.E.D.O.C., ont permis d'améliorer la version initiale de ce texte.

BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE ET REDISTRIBUTION DES REVENUS

L'objet de cette étude est de décrire et d'interpréter les effets distributifs du budget de l'Education Nationale ainsi que leur évolution entre 1965 et 1969. Son intérêt est double du point de vue de la connaissance de la distribution des revenus en France : d'une part, elle contribue à la mesure comptable de la redistribution opérée par les administrations et, d'autre part, elle fournit une analyse assez complète des conséquences distributives d'un choix budgétaire.

Cette recherche doit d'abord être considérée comme une partie de l'effort systématique entrepris depuis quelques années par le C.R.E.D.O.C. pour mesurer la redistribution globale. Faisant suite à une synthèse des prélèvements collectifs en 1965¹, on présente ici la première analyse similaire concernant une réaffectation collective. Le principe de l'étude est simple : l'enseignement étant un service consommé individuellement, on considère que l'ensemble des administrations contrôlées par le Ministère de l'Education Nationale forment un circuit financier autonome qui redistribue aux ménages dans le cours d'une année les sommes inscrites au budget du même exercice. Les familles perçoivent ce revenu, soit en nature, soit en espèces, à condition qu'elles demandent des services offerts par les administrations en cause. L'importance relative du bénéfice retiré par un groupe social dépend de sa propension à percevoir des produits plus coûteux ou/et en quantité plus élevée que les autres. On l'apprécie en comparant la consommation élargie² de services d'enseignement et d'aide sociale dont jouissent des groupes sociaux différents.

1 J. Desce, A. Foulon, G. Hatchuel, P. Kendé, *Les prélèvements collectifs en 1965*, ronéo, C.R.E.D.O.C., juillet 1973.

2 Rappelons que la consommation élargie est le produit perçu mesuré au coût des facteurs. Cette notion permet de mesurer les revenus individuels associés à des consommations collectives et de définir le solde comptable des prélèvements et des réaffectations institués par les administrations.

L'étude des effets distributifs du budget de l'Education Nationale trouve aussi sa justification comme analyse économique partielle d'une administration. Admettons de manière générale que celle-ci se fixe, entre autres, pour objectif d'égaliser la distribution de ses services entre les groupes sociaux. Il est donc intéressant de vérifier si elle y parvient en utilisant les instruments dont elle dispose (bourses et services sociaux, organisation des filières, scolarité obligatoire). Ce travail est rendu possible par la définition d'une mesure synthétique de l'ensemble des services offerts par l'Education Nationale à un groupe social et par la traduction en termes financiers des manipulations de tel ou tel instrument de politique.

La mesure des effets distributifs d'un budget n'est jamais une procédure purement technique, en ce sens qu'elle respecte fatalement *le point de vue* de l'un des agents économiques et non des autres. Cette relativité provient de ce que l'ensemble de définition des bénéficiaires varie, selon le point de vue duquel on se place. Ainsi, un individu est concerné avant tout par son propre cursus scolaire qu'il désire comparer à celui d'autres personnes ; de *son* point de vue, les bénéficiaires de l'enseignement sont constitués par la génération ou la promotion à laquelle il appartient, ce que des observations longitudinales seules pourraient reproduire. Or, les données statistiques employées dans cette étude sont transversales, c'est-à-dire qu'elles concernent les étudiants et élèves d'une année particulière. Il découle de cette contrainte que *les effets distributifs du budget de l'Education Nationale sont ici décrits du point de vue de l'administration elle-même et non de celui des familles*. Il est en effet logique de supposer que les Pouvoirs Publics s'adressent à plusieurs générations d'élèves à la fois, et qu'ils tiennent compte dans leurs actions des rémanences dues aux mesures passées et du renouvellement constant de la population des bénéficiaires.

En outre, l'interprétation des résultats dépend largement de ce qui est appelé en termes trop vagues "redistribution des revenus". En fait, on étudie la modification que l'exécution du budget de l'Education Nationale apporte à la distribution des *revenus courants*. Du point de vue de l'Etat, cette restriction a un sens parce que l'administration, agissant comme une entreprise de services d'enseignement, s'intéresse naturellement aux produits qu'elle offre "aujourd'hui" à chaque segment de sa clientèle. Précisons encore que

cette position n'exclut pas que l'enseignement possède une caractéristique d'investissement humain ; mais les estimations faites n'en dépendent pas : l'importance de cette propriété n'apparaîtrait que lors d'une étude sur la distribution des revenus de la prochaine génération. Ce dernier problème - que nous ne traiterons pas - est abordé dans les travaux que le C.E.P.R.E.M.A.P. a consacré aux effets redistributifs de l'enseignement supérieur¹.

Cette limitation du champ de la redistribution aux modifications apportées par le budget à la distribution des revenus courants appelle aussitôt de nouveaux commentaires. La séparation des flux de revenus primaires et secondaires relève en effet de l'analyse partielle : l'offre de travail est supposée indépendante du choix budgétaire. Cette hypothèse, choisie pour sa simplicité, ne correspond pas aux faits. On ne saurait en effet nier que les écoles maternelles ou élémentaires rendent un service de garderie qui incite certaines mères de famille à prendre un emploi rémunéré. Dans ce cas, le développement de ce service s'accompagne d'une augmentation de l'offre de travail et des revenus primaires au cours de la période courante. En ne mesurant que les flux secondaires portés directement par le budget, on laisse donc échapper une partie des effets redistributifs courants de ce dernier. *Pour marquer le caractère partiel de nos évaluations, nous dirons qu'elles concernent la redistribution "institutionnelle" des revenus courants.*

La redistribution institutionnelle des revenus courants coïncide néanmoins avec la redistribution totale lorsque les familles n'anticipent pas le budget de l'Education Nationale et ajustent avec retard (au cours d'une période future) leur offre de travail. Or, cette hypothèse est assez vraisemblable, non pas tant en ce qui concerne le montant annuel des dépenses publiques que l'accroissement qu'il subit entre deux années consécutives ou, à la rigueur, proches. *Cette étude devrait donc permettre une interprétation correcte de l'évolution temporelle des effets redistributifs du budget de l'Education Nationale.* Elle devrait donc déceler s'il y a eu tendance à l'égalisation des bénéficiaires.

¹ Y. Horrière, P. Petit, *Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972.

Les effets redistributifs immédiats dans l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

Note méthodologique sur l'intégration des effets éducation-revenu dans une analyse des effets redistributifs de l'enseignement supérieur, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

Une fois précisées les limites de l'étude, on est en droit de se demander quel apport elle constitue vis-à-vis des travaux français déjà parus sur la redistribution des revenus par l'enseignement. Le moment est donc venu de souligner que ce travail jouit d'une exhaustivité et d'une précision relativement grandes. Son exhaustivité se manifeste surtout de trois manières :

- (i) la population concernée comprend l'ensemble des familles françaises, et non pas les seuls ménages salariés [Mourre¹] ;
- (ii) les services d'enseignement concernés comprennent l'ensemble des cycles et filières d'enseignement, et non pas les seuls niveaux supérieurs [Mourre¹, et Horrière, Petit²] ;
- (iii) les estimations couvrent cinq années consécutives (1965-1969) et ce nombre sera bientôt étendu à six, car les calculs sont prolongés en 1970, au lieu d'une seule [Mourre¹ (1968), Bobe³ (1965), Hatchuel⁴ (1968)], ou même trois années [Horrière, Petit² (1965, 1967, 1970)].

La place donnée dans ce travail aux problèmes méthodologiques témoigne en outre du souci que nous avons eu d'améliorer et, en tout cas, de mieux connaître la précision des estimations.

L'étude se compose de deux parties : la première s'intitule "Synthèse et méthode générale" et la deuxième se dénomme, par contraste, "Tableaux et méthodes particulières". Cela signifie que ce dernier volet peut être aussi considéré par un lecteur pressé comme une annexe à la première partie, bien qu'il réunisse une masse de données intermédiaires directement exploitables.

1 B. Mourre, Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, *Statistiques et Etudes Financières, série orange*, 5, 1er trimestre 1972, pp. 30-54.

2 Y. Horrière, P. Petit, *op. cit.*

3 B. Bobe, *Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative*, thèse pour le doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1973.

4 G. Hatchuel, *Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France "1965"*, Vol. I et II, pp. 203-17, Mémoire pour le D.E.S. de Sciences Economiques, Paris X, 1972.

1ère partie

SYNTHESE ET METHODE GENERALE

SECTION 1 : Méthode générale de la description des flux distributifs.

SECTION 2 : L'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969.

Si l'on résume les développements introductifs, ce travail peut être envisagé de deux manières :

(i) comme une mesure de la redistribution *institutionnelle* des revenus courants opérée par le budget de l'Education Nationale au cours d'une année ;

(ii) comme une mesure de l'évolution temporelle de la redistribution *totale* des revenus courants opérée par ce budget en moyenne période.

Ces deux mesures s'appliquent respectivement à la description de la redistribution *absolue* constatée au cours d'une année civile particulière et de la redistribution *marginale* observée sur une courte période. Elles privilégient toutes les deux le point de vue de l'administration vis-à-vis de celui des familles, ce qui ne signifie pas qu'elles contredisent ce dernier.

De toutes façons, une partie seulement des effets redistributifs de l'enseignement est appréhendée, étant donné que l'Education Nationale n'a pas le monopole des actions éducatives publiques en France. Les collectivités locales et plusieurs Ministères (Agriculture, Armée, Santé, etc...) participent aussi à leur financement. Ces lacunes de l'étude seront comblées ultérieurement lorsque des informations homogènes et de bonne qualité auront pu être rassemblées¹.

1 Une importante étude de l'I.R.E.D.U. sur les coûts de l'éducation en France est en voie d'achèvement. Elle apportera des renseignements inédits sur les dépenses d'enseignement à la charge des collectivités locales.

Par ailleurs, le budget fonctionnel de l'enseignement en 1965, publié dans S.E.E.F., ainsi que les estimations du C.E.P.R.E.M.A.P. en 1965, 1967 et 1970 pour le budget des grandes écoles à la charge des autres ministères, fournissent d'ores et déjà des informations appréciables.

Les évaluations présentées ici couvrent cinq années : 1965-1969. Elles sont actuellement prolongées en 1970 et ces compléments feront l'objet d'un autre rapport. Cette période a été marquée par la poussée démographique des élèves et des étudiants, par la prolongation de la scolarité obligatoire de 14 à 16 ans, soit désormais à la fin du 1er cycle secondaire, par la réforme de ce 1er cycle et la construction des C.E.S., par le développement du second cycle technique, par la loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 1968, etc... Elle correspond aussi à l'exécution du Vè Plan où l'objectif d'égalité des chances était prioritaire.

Du point de vue de l'administration et pour l'étude de la redistribution courante, il est logique de mesurer les valeurs par le coût des facteurs, le profit réalisé étant nul. Toutefois, les statistiques administratives ne permettent pas d'estimer correctement le coût de la dépréciation du capital fixe. En attendant qu'une convention générale et satisfaisante soit admise pour la solution de ce problème, on n'a tenu compte ici que des *dépenses ordinaires*. Celles-ci se composent de trois postes classiques :

- | | |
|---------------------------------|---|
| (i) dépenses de personnel | = rémunérations principales |
| | + |
| | indemnités, allocations diverses |
| | + |
| | indemnités résidentielles |
| | + |
| | prestations et versements obligatoires |
| (ii) dépenses de fonctionnement | (les dépenses de matériel figurent conventionnellement dans ce poste) |
| (iii) dépenses d'aide sociale | = prestations en espèces (bourses, autres prestations en espèces) |
| | + |
| | prestations en nature ou services sociaux (e.g. ramassage scolaire, C.R.O.U.S.) |

Les crédits de paiement et les autorisations de programme sur dépenses en capital en sont donc exclus. Il est peu probable que l'appréciation des effets distributifs du budget en soit fortement altérée.

Cette présentation liminaire avait pour but de préciser le contenu et la signification des flux comptables dont il sera question plus loin. L'objet concret du travail est de définir une classification des services budgétisés bien adaptée à la description des effets distributifs, de mesurer les flux correspondants, et de distribuer ceux qui sont statistiquement divisibles entre les catégories de familles choisies. Les problèmes généraux de méthode posés par la description des flux distributifs sont abordés dans la section 1. Ces éléments d'économie descriptive sont suivis d'une synthèse des résultats obtenus sur l'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969 ; celle-ci occupe la section 2.

SECTION 1. - Méthode générale de la description des flux distributifs :

La description économique des effets distributifs d'un budget soulève des problèmes généraux de méthode qui peuvent être définis comme le choix d'un nombre limité de catégories d'individus et de flux mesurables pouvant leur être imputés, et tels que la précision des estimations agrégées qui en résultent soit aussi grande que possible. Examinons successivement ces trois points.

1. - Le choix des catégories de familles :

Les statistiques du M.E.N. indiquent la répartition des effectifs scolaires et universitaires suivant la catégorie socio-professionnelle du chef de famille. On peut regretter que des chiffres analogues ne soient établis ni par tranche de revenu, ni par taille de famille. Les études de la redistribution qui emploient ces critères¹ ne font que transformer les données existantes au

¹ Voir B. Mourre, Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, *Statistiques et Etudes Financières, série orange*, 5, 1er trimestre 1972, pp. 30-54.

L'auteur utilise deux critères de répartition : le revenu et la taille du ménage.

B. Bobe, *Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative*, thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1973, pp. 365-6

L'auteur utilise deux critères de répartition : le revenu et la C.S.P.

prix d'une hypothèse sur la neutralité du revenu et de la taille des familles vis-à-vis de la situation scolaire des enfants. Or, *cette hypothèse est fautive*, comme on l'a montré dans un précédent article¹ : le revenu, le niveau d'instruction des parents et la taille de la famille exercent un effet net sur la scolarité des enfants ; et cet effet est significatif, sinon aussi important que celui attribué à la catégorie socio-professionnelle. C'est pourquoi il nous a semblé préférable de choisir ici un seul critère de répartition : *la catégorie socio-professionnelle du chef de famille*.

Ce critère est repéré en général dans une nomenclature en 10, parfois en 12, et au maximum (enseignement supérieur) en 23 postes.

Toutes nos estimations seront établies sur 12 catégories socio-professionnelles, car il a semblé important de faire éclater les "Patrons de l'industrie et du commerce" en trois classes nettement hétérogènes : les industriels, les gros et moyens commerçants, les artisans et petits commerçants. Toutefois, *les effets distributifs de l'enseignement supérieur sont aussi connus pour 23 catégories*.

L'unité statistique retenue dans cette étude est *la famille, et non pas le ménage*. Ce choix nous a été dicté par la nature des données disponibles ; et il s'impose en vérité étant donné le caractère intergénérationnel de l'éducation. Mais, lorsque les consommations élargies de services d'enseignement seront ajoutées à d'autres prestations et retranchées des prélèvements collectifs, nos résultats devront s'appliquer cette fois aux catégories de ménages. Bien que ce redressement doive être apporté à nos résultats en vue d'une mesure comptable de la redistribution globale, il semble artificiel pour une étude partielle comme celle-ci.

1 L. Lévy-Garboua, Les familles devant l'éducation des enfants : premier essai de définition statistique du milieu économique et culturel, *Consommation* n° 1, 1971, pp. 23-7.

2. - Le choix des services budgétisés :

Le nombre et la définition des catégories qui se partagent le budget sont désormais fixés. Si notre description était parfaite, nous saurions reconstituer le flux distributif *vrai* X_i^* dont bénéficie la catégorie i , ($i = 1, 2, \dots, n$). Or, l'Éducation Nationale procure *un grand nombre de services* aux familles et chaque X_i^* est obtenu par la sommation de tous les flux élémentaires imputables à la $i^{\text{ème}}$ catégorie. Si la mesure de chaque flux est affectée d'une erreur aléatoire du fait de l'imprécision de toute estimation statistique, il peut être préférable, du point de vue de la description d'ensemble, de ne discerner qu'un nombre limité de services composites. La considération supplémentaire du coût économique des estimations ne pourrait que renforcer cette impression. Cependant, on commet en général une erreur systématique sur les flux totaux en regroupant deux services en un seul. Le problème posé par la description des effets distributifs du budget se résume donc ainsi : quelles règles doivent guider le choix de la nomenclature de services composites pour que l'économie d'erreur systématique consécutive à un éclatement de postes dépasse, à la marge, l'augmentation concomitante de l'erreur aléatoire ?

Pour traiter ce problème, supposons qu'un service composite, de valeur totale X , soit éclaté en deux services dont les valeurs respectives sont Y et Z . Notons X_i , Y_i , Z_i les flux de ces services reçus par la catégorie i dans son ensemble, et N_{xi} , N_{yi} , N_{zi} les nombres correspondants de bénéficiaires. Les valeurs étant ici mesurées par le coût des facteurs, les prix (comptables) sont confondus avec le coût unitaire des services, soit C_x , C_y , C_z . Pratiquement, deux cas sont à distinguer :

2.1. *les services y et z sont joints*. Cette situation est caractérisée par :

$$N_{xi} = N_{yi} = N_{zi} \quad , \quad i = (1, 2, \dots, n)$$

On déduit aussitôt de ces équations que : $C_x = C_y + C_z$,

et que l'économie d'erreur systématique consécutive à l'éclatement de x vaut :

$$|X'_i - X_i| = |N_{yi} C_y + N_{zi} C_z - N_{xi} C_x| = 0 \quad , \quad i = (1, 2, \dots, n)$$

Dans ce cas, les effets distributifs doivent être estimés à partir d'une nomenclature de postes regroupée. Les dépenses de personnel et de fonctionnement offrent le meilleur exemple de services joints.

2.2. les services y et z sont des services d'enseignement disjoints, représentés par des filières différentes.

Cette situation est caractérisée par :

$$N_{xi} = N_{yi} + N_{zi} \quad , \quad i = (1, 2, \dots, n)$$

Donnons-en un exemple : x est le service d'enseignement secondaire ; et y, z sont les premier et second cycle du secondaire. La forme additive de ces équations provient évidemment de ce qu'un même individu ne bénéficie en général¹ que d'un seul service d'enseignement au cours d'une année.

L'économie d'erreur systématique consécutive à l'éclatement des filières s'écrit :

$$\begin{aligned} |X'_i - X_i| &= |N_{yi} C_y + N_{zi} C_z - (N_{yi} + N_{zi}) C_x| \\ &= |N_{yi} (C_y - C_x) + N_{zi} (C_z - C_x)| \end{aligned}$$

Elle serait nulle si les deux sous-filières y et z avaient même coût unitaire ; mais, en général, elle est strictement positive. Pour expliciter davantage cette expression, notons :

¹ Les doubles inscriptions, au niveau de l'enseignement supérieur, constituent l'exception.

$$N_{yi} = \pi_i N_{xi}$$

$$N_{zi} = (1 - \pi_i) N_{xi}$$

$$\Delta C_y = |C_y - C_x|$$

$$\Delta C_z = |C_z - C_x|$$

Remarquons que ΔC_y et ΔC_z sont liés entre eux parce que C_x est lié à C_y et à C_z par la relation de définition¹ :

$$(\sum N_{xi}) C_x = (\sum N_{yi}) C_y + (\sum N_{zi}) C_z$$

Puisque y et z sont deux sous-filières de x, cette expression s'écrit encore :

$$\left[\sum (N_{yi} + N_{zi}) \right] C_x = (\sum N_{yi}) C_y + (\sum N_{zi}) C_z,$$

ou, après réarrangement des termes :

$$(\sum N_{yi}) (C_y - C_x) + (\sum N_{zi}) (C_z - C_x) = 0$$

il en résulte que :

$$C_z - C_x = - (C_y - C_x) \frac{\sum \pi_i N_{xi}}{\sum (1 - \pi_i) N_{xi}}.$$

Par conséquent,

$$\begin{aligned} |X'_i - X_i| &= N_{xi} \left| \pi_i \Delta C_y - (1 - \pi_i) \Delta C_z \right| \\ &= N_{xi} \Delta C_y \left| \pi_i - (1 - \pi_i) \frac{\sum \pi_j N_{xj}}{\sum (1 - \pi_j) N_{xj}} \right| \end{aligned}$$

1 Dans tout ce qui suit, l'indice de sommation est celui de la catégorie de familles. Il est systématiquement omis pour alléger l'écriture.

Notons encore :

$$N_{xj} = p_{xj} \left(\sum N_{xk} \right) = p_{xj} N_x.$$

Avec ces nouvelles notations, on peut donc écrire :

$$\left| X'_1 - X_1 \right| = N_{x1} \Delta C_y \left| \frac{\pi_1 \sum p_{xj} (1 - \pi_j) - (1 - \pi_1) \sum p_{xj} \pi_j}{\sum p_{xj} (1 - \pi_j)} \right|$$

Remarquons alors que :

$$N_{y.} = \sum N_{yj} = \sum \pi_j N_{xj} = N_x \cdot \sum p_{xj} \pi_j$$

et de même :

$$N_{z.} = N_x \cdot \sum p_{xj} (1 - \pi_j)$$

Définissons enfin :

$$\omega = \frac{N_{y.}}{N_x} = \sum p_{xj} \pi_j$$

Il s'ensuit que :

$$\sum p_{xj} (1 - \pi_j) = 1 - \sum p_{xj} \pi_j = 1 - \omega$$

et que :

$$\left| X'_1 - X_1 \right| = N_x \cdot \frac{\Delta C_y}{1 - \omega} p_{x1} \left| \pi_1 (1 - \omega) - (1 - \pi_1) \omega \right|$$

$$\left| X'_1 - X_1 \right| = N_x \cdot \frac{\Delta C_y}{1 - \omega} p_{x1} \left| \pi_1 - \omega \right|$$

Comme les distances entre deux vecteurs X et X' de \mathbb{R}^n ($i=1,2,\dots,n$) sont des fonctions croissantes (au sens large) de $\left| X'_1 - X_1 \right|$, on en déduit une règle simple de choix des filières d'enseignement :

deux filières d'enseignement ont d'autant plus de raisons d'être distinguées que :

a) leurs coûts unitaires sont différents (ΔC_y élevé)

b) la répartition de la catégorie i entre les filières est différente de celle de l'ensemble des effectifs entre les filières ($|\pi_i - \omega|$ élevé)

Ces règles intuitives et la disponibilité des données statistiques ont finalement conduit à ventiler le budget de l'Education Nationale entre tous les services (éducatifs, sociaux, statistiquement non divisibles, indivisibles) du tableau I ci-après.

TABLEAU I

			Dépenses+fonctionnement	Aide sociale
I	Préscolaire		(t1, p. 37)	(t1, p. 37)
II	Elémentaire		(t2, p. 38)	(t2, p. 38)
III	Spécial		statistiquement non divisible	
<hr/>				
Primaire (I+II+III)				
<hr/>				
IV	1er cycle	Lycée-C.E.S. IV-1	(t3, p. 40)	(t8, p. 46)
		C.E.G. IV-2	(t4, p. 41)	(t8, p. 46)
V	2ème cycle	Général	(t5, p. 42)	(t9, p. 48)
VI		Technique long	(t6, p. 44)	(t9, p. 48)
VII		Technique court	(t7, p. 45)	(t10, p.49)
VIII	Secondaire privé		(t11, p.50)	(t8, p.46), (t9, p.48) (t10, p. 49)
<hr/>				
IX	Universités	Droit IX-1	(t12, p. 52)	}
		Lettres IX-2	(t13, p. 53)	
		Sciences IX-3	(t14, p. 54)	
		Médecine-dentaire IX-4	(t15, p. 55)	
		Pharmacie IX-5	(t16, p. 56)	
X	I.U.T.		(t18, p. 58)	}
XI	Ecoles d'ingénieurs		(t18, p. 58)	
XII	E.N.S.-E.N.S.E.T.		(t18, p. 58)	
XIII	Grands établissements		(t17, p. 57)	
XIV	I.P.E.S.		sans objet	
<hr/>				
Supérieur (IX à XIV)				
<hr/>				
Autres actions éducatives (XV à XVIII)	E.N.P. C.N.A.M. Autres établ. de formation Etranger	XV	Statistiquement non divisible	
		XVI	"	"
		XVII	"	"
		XVIII	"	"
XIX	Recherche		I n d i v i s i b l e	
XX	Adm. centrale (Ajustement)		"	"

Services budgétisés discernés dans l'étude

On a indiqué dans chaque case le numéro et la page du tableau duquel sont puisés les taux de répartition correspondants selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, entre 1965 et 1969

3. - *Précision de la description des flux distributifs :*

Même si la ventilation du budget de l'Education Nationale était optimale, il subsisterait plusieurs causes d'imprécision des mesures :

- (i) erreurs statistiques
- (ii) lacunes statistiques
- (iii) estimation des flux distributifs à partir des crédits votés et non des dépenses effectives.

Après avoir examiné brièvement chacun de ces trois points, il faudra se demander si le gain de précision systématique qui résulte de l'éclatement des filières d'enseignement dépasse l'incertitude d'origine statistique qui entache les mesures elles-mêmes.

1) *Les causes d'imprécision des mesures :*

1.1. Les erreurs statistiques peuvent être de deux types :

- . fluctuations d'échantillonnage
- . erreurs de mesure

1.1.1. En général, les statistiques de l'Education Nationale sont exhaustives, de telle sorte que les fluctuations d'échantillonnage n'ont plus de raison d'être. Ce phénomène réapparaît cependant lorsque les effectifs *totaux* d'une filière sont relativement faibles ; dans ce cas, l'écart par rapport à leurs moyennes des probabilités de répartition sociale (qui suivent une loi multinomiale) peut varier beaucoup d'une année sur l'autre. Cet effet aléatoire de génération (ou de promotion) revêt une certaine importance pour les grandes écoles (E.N.S.-E.N.S.E.T. et écoles d'ingénieurs). C'est ce qui explique pour elles le calcul d'une seule distribution de taux de répartition sociale entre 1965 et 1969, obtenue en faisant la moyenne pondérée des taux annuels disponibles (cf. tableau 18).

1.1.2. En outre, les renseignements concernant la C.S.P. du chef de famille sont entachés d'erreurs commises, soit :

- . par les élèves, au moment du remplissage des questionnaires
- . par le personnel d'établissement, au moment du chiffrement des réponses selon la nomenclature I.N.S.E.E. des catégories socio-professionnelles.

On peut apprécier l'importance de ces erreurs en examinant les variations des taux de répartition qui correspondent aux Inactifs, *Non déclarés*. Celles-ci paraissent affectées d'une composante aléatoire qui doit être attribuée à la variabilité de la qualité du recensement des élèves, d'une année sur l'autre. Nos calculs conduisent donc à une forte surestimation des bénéfices perçus par les Inactifs et à une sous-estimation beaucoup plus faible de ceux qui échoient à l'ensemble des autres groupes sociaux.

1.2. Les lacunes statistiques sont nombreuses et affectent toutes les filières d'enseignement à des degrés divers. En règle générale, elles sont presque totales en ce qui concerne les enseignements primaires et privés, importantes dans les enseignements secondaires, et faibles pour les niveaux supérieurs. En outre, on les trouve plutôt au début de la période, tandis que les statistiques les plus complètes ont été recueillies au cours de l'année scolaire 1967-1968. Pour y remédier, deux types de solutions ont été apportées aux *lacunes ponctuelles*, d'une part, *étendues*, d'autre part.

1.2.1. La reconstitution d'un petit nombre de données manquantes à l'intérieur d'une série temporelle et l'homogénéisation des données existantes sont le sort quotidien de l'économiste. Celui-ci s'en acquitte du mieux qu'il peut en s'efforçant de sauvegarder la cohérence globale de ses estimations. A cet effet, les procédures d'interpolation, de rétropolation ou d'extrapolation sont souvent d'un grand secours, bien qu'appliquées à trois ou quatre points seulement, elles perdent leur justification statistique. Autant que possible, les résultats fournis par ces méthodes sont donc recoupés avec ceux qui proviennent d'autres approches, y compris d'une analyse raisonnée.

1.2.2. Face à une lacune statistique étendue, il est nécessaire d'adopter des techniques moins intuitives. On a donc imaginé des hypothèses extrêmes, entre lesquelles la réalité devrait avoir une très forte probabilité de se trouver. Les données ainsi construites prennent la forme, non pas d'estimations ponctuelles, mais d'intervalles de confiance : la valeur probable est comprise dans une fourchette. Cette méthode a dû être utilisée pour établir la répartition sociale des boursiers de 1965 à 1967 (cf. tableaux 8, 9, 10, 19), et celle des élèves de l'enseignement secondaire de 1965 à 1969 (cf. tableaux 3, 4, 5, 6, 7).

1.3. La substitution des crédits votés aux dépenses effectives

s'explique pour des raisons de simplicité et de précision des ventilations budgétaires. Il est même possible, bien que difficilement vérifiable, que le gain de signification des mesures qui en résulte dépasse l'erreur systématique commise du fait de la substitution. A titre de vérification, les taux de répartition sociale relatifs à l'enseignement supérieur ont été calculés en 1966 et 1969 et pour dix C.S.P. en partant respectivement des crédits votés et des dépenses effectives. L'écart relatif entre les deux estimations reste toujours inférieur à 2% et est souvent bien plus faible. C'est ce que montre le tableau II ci-après :

Tableau II

Taux de répartition sociale selon la catégorie socio-professionnelle
du chef de famille dans l'enseignement supérieur
déterminés respectivement à partir des crédits votés et des dépenses effectives
en 1966 et 1969.

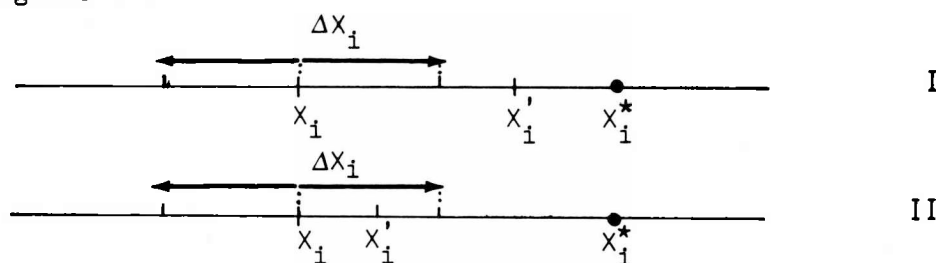
C.S.P. chef de famille année civile	1966*		1969	
	Crédits votés	Dépenses effectives	Crédits votés	Dépenses effectives
Exploitants agricoles	6.52 ⁺ 0.23	6.46 ⁺ 0.21	7.47	7.62
Salariés agricoles	0.89 ⁺ 0.00	0.86 ⁺ 0.01	1.09	1.12
Patrons de l'industrie et du commerce	13.63 ⁺ 0.15	13.68 ⁺ 0.13	12.54	12.61
Professions libérales - cadres supérieurs	27.40 ⁺ 0.15	27.73 ⁺ 0.13	25.41	24.93
Cadres moyens	16.35 ⁺ 0.16	16.41 ⁺ 0.13	15.29	15.21
Employés	9.32 ⁺ 0.04	9.26 ⁺ 0.04	8.77	8.66
Ouvriers	12.09 ⁺ 0.04	11.96 ⁺ 0.05	13.39	13.64
Personnel de service	1.06 ⁺ 0.02	1.04 ⁺ 0.02	0.91	0.94
Autres catégories	2.71 ⁺ 0.05	2.69 ⁺ 0.05	2.55	2.54
Inactifs, Non déclarés	10.03 ⁺ 0.26	9.91 ⁺ 0.22	12.58	12.73
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00

*En 1966, le taux moyen t est calculé à partir d'une fourchette (t_1 , t_2), par la formule :

$$t = \frac{t_1 + t_2}{2} + \frac{|t_1 - t_2|}{2}$$

2) La réalité du gain de précision obtenu par l'éclatement des filières d'enseignement :

En éclatant les filières d'enseignement, on diminue l'erreur systématique qui pèse sur la mesure des flux distributifs ; mais ce gain de précision serait pratiquement d'une faible utilité s'il demeurait dans tous les cas inférieur à l'incertitude absolue d'origine statistique dont les estimations sont entachées. Imaginons en effet les deux configurations possibles relatives à une catégorie i :



Dans la situation I, l'économie d'erreur systématique $|X_i' - X_i|$ est supérieure à l'incertitude ΔX_i qui affecte la mesure approchée X_i ; et X_i' se rapproche *significativement* de la mesure vraie X_i^* . En revanche, ceci ne se produit pas dans la situation II.

Il en résulte que, puisque les résultats économiques ne sont pas en général assortis de leurs incertitudes absolues (ΔX_i), le gain de précision réalisé en passant de X_i à X_i' n'améliore pas leur interprétation de façon certaine si la configuration II prévaut pour toutes les catégories sociales. Mais on est en droit de tirer la conclusion inverse si l'on observe la configuration I pour un nombre suffisant d'entre elles.

C'est ce que l'on a vérifié en calculant, pour les crédits votés de personnel et fonctionnement dans l'enseignement supérieur, le rapport de deux séries de taux de répartition sociale : au numérateur, figure le taux "pondéré" obtenu en éclatant cet ensemble en plusieurs filières et en attribuant à chacune d'elles un poids égal à la part qui lui revient dans le total des crédits ; et au dénominateur, figure le taux "non pondéré" calculé directement sur les effectifs appartenant à toutes les disciplines (cf. tableau 17).

Comme l'erreur relative commise en substituant les crédits votés aux dépenses effectives est toujours inférieure à 2% et que les données statistiques sont abondantes en ce qui concerne l'enseignement supérieur, on peut estimer que l'incertitude relative dont nos résultats sont entachés est inférieure à 5%, exceptionnellement à 10%. Pour tester si le gain de précision obtenu en éclatant les filières de l'enseignement supérieur est significatif, comptons alors le nombre de C.S.P. (dans la nomenclature en 23 postes) pour lesquelles le rapport défini plus haut s'écarte de un de plus de 10% et de plus de 5% respectivement. Compte tenu du fait que la pluralité des filières discernées provoque un "effet de moyenne", ce test devrait être assez discriminant dès que le nombre précédent dépasse quelques unités. Par conséquent, le tableau III ci-dessous, dans lequel le test apparaît positif, confirme *l'utilité pratique de l'éclatement des filières d'enseignement pour la mesure des effets distributifs du budget.*

enseignement supérieur					
crédits votés - personnel + fonctionnement					
	1965	1966	1967	1968	1969
x = 10%	7	3	3	2	7
x = 5%	13	13	12	10	9

Tableau III

Nombre de C.S.P. (sur un total de 23) telles que :

$$\left| \frac{\text{taux pondéré}}{\text{taux non pondéré}} - 1 \right| \geq x \%$$

selon la valeur du seuil x % et l'année civile.

SECTION 2. - L'évolution des effets distributifs de l'enseignement entre 1965 et 1969 :

Il s'agit désormais de commenter les résultats très détaillés consignés dans les tableaux 25 à 40, pp. 94 - 109, en s'attachant, non pas au montant moyen de la réaffectation opérée par le budget de l'Education Nationale¹, mais à l'inégalité de sa distribution entre les groupes sociaux. D'un point de vue économique, il importe de distinguer ce qui concerne respectivement *la scolarité obligatoire* (prescolaire + élémentaire + secondaire 1er cycle) et *la scolarité facultative* (secondaire 2ème cycle + supérieur). Il n'est pas nécessaire de pousser plus loin la ventilation si l'on ne cherche qu'à donner une vision synthétique des effets distributifs du budget. Des analyses plus détaillées seront néanmoins faites pour l'enseignement supérieur, où les données sont plus abondantes

La période 1965-1969 a été marquée par une tendance à l'égalisation. On essaiera, dans un premier temps, de préciser le contenu objectif de cette affirmation synthétique, puis l'on essaiera de dire quelles catégories sociales ont le plus bénéficié de cette évolution et en quoi les crédits d'aide sociale ont contribué à ce résultat.

1. - Une appréciation synthétique de la tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 :

Avant de procéder à une comparaison des bénéfices reçus par chaque catégorie sociale, on aimerait pouvoir dire, de manière synthétique, si la distribution du budget est devenue plus égale entre 1965 et 1969 et dans quelle proportion. On aimerait également donner un contenu aussi objectif que possible à cette affirmation.

Il s'agit en fait de porter un jugement sur la justice distributive des actions éducatives de l'état. Comme le traitement égal des égaux est une conséquence immédiate de l'objectif affiché d'égalité des chances, l'équivalent-revenu que perçoit un enfant ne doit pas dépendre du nombre de ses frères et

1 Ce montant est malgré tout un produit secondaire de l'étude. Il figure dans le tableau 40, p. 109.

soeurs en âge d'être scolarisés. Seuls doivent être comparés entre groupes sociaux les bénéfices reçus par *une famille de taille-standard*. La méthode de calcul et la justification de ce redressement sont plus complètement expliquées dans la deuxième partie (Section 3, 2, pp. 90.)

Par tendance de l'égalisation, on peut entendre l'une ou l'autre de deux choses :

- (i) distribution plus égale des services d'enseignement ;
- (ii) distribution plus égale des dépenses publiques destinées simultanément à la production de ces services et au financement des familles pour la scolarisation de leurs enfants.

Si l'on retient la première définition, il ne faut considérer dans le Budget de l'Education Nationale que les dépenses de personnel et de fonctionnement¹. Par contre, l'aide sociale doit aussi être comptée si l'on choisit la seconde définition. C'est cette dernière qui convient à l'étude de la redistribution courante des revenus opérée par le budget de l'Education Nationale.

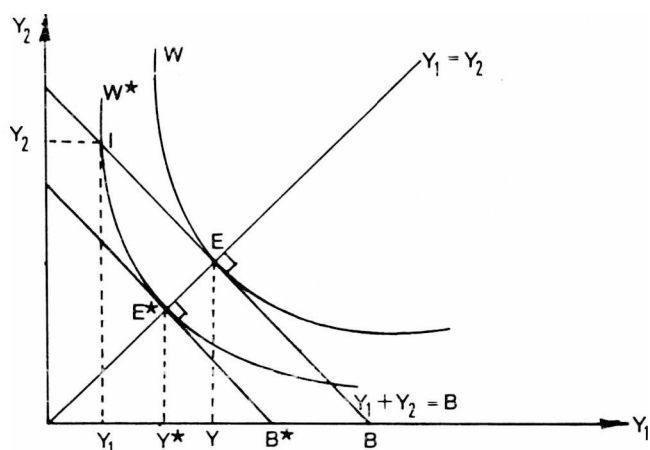
1.1. Principe de la mesure synthétique de la tendance à l'égalisation :

Proposons désormais une mesure synthétique de la tendance à l'égalisation². Elle dérive d'un principe très simple : si toutes les familles (ou tous les planificateurs) exprimaient en général une préférence pour l'égalité, une distribution égale du budget de l'Education Nationale serait toujours préférée à la distribution effective, qui est inégale ; et, par rapport à la situation initiale, il serait possible d'économiser une partie des dépenses, sans perte d'utilité sociale, à condition de répartir également le budget restant entre les groupes : plus l'économie relative est faible, plus la justice distributive du budget initial devrait être considérée comme parfaite.

1 On rappelle que les dépenses d'équipement sont exclues de nos analyses.

2 Cette mesure synthétique a d'abord été proposée par S.C. Kolm, La production optimale de justice sociale, in *Economie Publique*, C.N.R.S., Colloque de Biarritz, Guitton et Margolis eds., 1966 ; puis par A.B. Atkinson, On the measurement of inequality, *Journal of Economic Theory*, vol. 2, 1970. Elle a été appliquée à la mesure des effets distributifs de l'enseignement dans L..Lévy-Garboua, note sur la mesure des effets externes indivisibles de l'éducation, *Revue d'Economie Politique*, 23, n° 3, Mai-Juin 1973.

Cette remarque peut être illustrée graphiquement de la manière suivante en limitant l'analyse à deux groupes sociaux qui perçoivent respectivement les flux Y_1 et Y_2 en provenance du budget. Si le planificateur répartissait entre ces deux catégories un budget donné B selon ses préférences, il choisirait par hypothèse le point E de la première bissectrice OE où l'une de ses courbes d'indifférence W est tangente à sa droite de budget BE (perpendiculaire à la première bissectrice).



En réalité, le budget B est distribué initialement de manière inégale : le point $I (Y_1, Y_2)$ résume cette allocation des ressources. En ce point, passe une courbe d'indifférence W^* située au-dessous de W et tangente à la droite de budget B^*E^* en E^* : la distribution égale E^* est donc indifférente à la distribution inégale I au yeux du planificateur. On s'aperçoit qu'il revient au même de comparer les niveaux d'utilité sociale W et les distributions égales correspondantes E . Autrement dit, le degré d'égalité relative de la distribution initiale I peut être caractérisé par le rapport $\frac{OY^*}{OY} = \frac{OB^*}{OB} \leq 1$. C'est ainsi que nous apprécierons de manière synthétique la justice distributive du budget initial. Ce raisonnement se généralise immédiatement lorsque le nombre d'individus ou de groupes sociaux devient égal à n .

Ce coefficient de justice depend toutefois de jugements de valeur qui peuvent être commodément simulés au moyen d'une famille uniparamétrée de fonctions d'utilité individuelles-sociales additivement séparables :

$$W(Y_1, \dots, Y_i, \dots, Y_n) = \sum_{i=1}^n F_i u(Y_i)$$

Dans cette équation, Y_i est le bénéfice monétaire perçu par une famille de taille-standard appartenant à la catégorie i , F_i le nombre de familles qui constituent ce groupe et u la fonction d'utilité opératoire qui est employée dans la simulation. Celle-ci est exprimée en fonction d'un paramètre α :

$$u_\alpha(Y) = Y^{-\alpha} \quad (\alpha \geq 0),$$

où u'_α est la dérivée de u_α par rapport à Y . α s'interprète comme un *coefficient constant d'aversion relative pour l'inégalité*. Le jugement de valeur est d'autant plus égalitaire que α est élevé. On choisira ici quatre valeurs simples de α : 0, 1/2, 1, 2. Pour chacune de ces valeurs, on calcule l'équivalent-égal de la distribution effective du budget $Y^*(\alpha)$ en appliquant la formule de définition :

$$\sum_{i=1}^n F_i u_\alpha(Y_i) = \sum_{i=1}^n F_i u_\alpha(Y^*)$$

d'où l'on tire

$$Y_\alpha^* = u_\alpha^{-1} \left[\frac{\sum_{i=1}^n F_i u_\alpha(Y_i)}{\sum_{i=1}^n F_i} \right]$$

Le coefficient de justice associé à une valeur de α a donc pour expression :

$$\left(\frac{B^*}{B}\right)_\alpha \left(\frac{Y^*}{Y}\right)_\alpha = \frac{\left(\sum_{i=1}^n F_i\right) \cdot Y_\alpha^*}{\sum_{i=1}^n F_i Y_i}$$

Son évolution au cours de la période 1965-1969 permet d'apprécier de manière synthétique la démocratisation de l'enseignement, suivant que l'on manifeste une aversion relative pour l'inégalité plus ou moins grande. Elle est indiquée dans le tableau IV en distinguant les scolarités obligatoires et facultative respectivement. Chaque coefficient est encadré par une fourchette de faible amplitude, instaurée pour remédier à certaines lacunes statistiques (cf. section 1, 1.2.2., p. 17).

1.2. La tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 : caractères et causes :

Sur le tableau IV, on vérifie que :

(i) l'enseignement facultatif paraît toujours plus inégalement distribué que l'enseignement obligatoire pour lequel les coefficients s'écartent peu de 1 ;

(ii) l'enseignement obligatoire s'est néanmoins "démocratisé"¹ entre 1965 et 1969. Ceci peut être dû à trois causes qui se sont vraisemblablement combinées :

- . la politique des bourses aux élèves du 1er cycle secondaire ;
- . la réforme du 1er cycle secondaire (apparition des C.E.S., disparition des classes de fin d'études) ;
- . la diminution (que l'on a supposée uniforme) pour tous les groupes sociaux des taux de redoublement dans l'enseignement primaire ;

(iii) la "démocratisation" de l'enseignement facultatif (à partir du 2^e cycle secondaire) est encore plus nette. Ceci est dû essentiellement à trois causes :

- . la réforme du 2^e cycle long (apparition de la filière-technique long) ;
- . la politique de bourses aux élèves et aux étudiants dans le 2^e cycle secondaire et dans le supérieur ;

1 Par "démocratisation", il faut entendre ici : tendance à l'égalisation entre les groupes sociaux des crédits budgétaires perçus par une famille-standard représentative de chaque groupe. Cette notion de "démocratisation" ne couvre pas tous les aspects du phénomène social du même nom, multiple et subjectivement vécu.

TABLEAU IV

Evolution de la justice distributive du budget de l'Education Nationale
entre 1965 et 1969 suivant la valeur du coefficient d'aversion relative pour l'inégalité

coefficients calculés sur les
crédits votés et les dépenses ordinaires

	Coefficient d'aversion relative pour l'inégalité	1965	1966	1967	1968	1969
		0	1 1	1 1	1 1	1 1
Scolarité obligatoire	1/2	0.987 - 0.983	0.990 - 0.985	0.990 - 0.990	0.992 - 0.990	0.994 - 0.993
	1	0.973 - 0.966	0.976 - 0.971	0.982 - 0.977.	0.984 - 0.982	0.987 - 0.986
	2	0.945 - 0.933	0.955 - 0.942	0.963 - 0.957	0.970 - 0.966	0.976 - 0.974
Scolarité facultative	0	1 1	1 1	1 1	1 1	1 1
	1/2	0.932 - 0.922	0.946 - 0.938	0.947 - 0.947	0.958 - 0.955	0.966 - 0.964
	1	0.877 - 0.858	0.900 - 0.881	0.904 - 0.901	0.921 - 0.921	0.939 - 0.935
	2	0.796 - 0.764	0.830 - 0.810	0.839 - 0.831	0.866 - 0.864	0.894 - 0.890

. le développement spontané de la demande d'enseignement. Il peut lui-même résulter d'une anticipation unanime à la baisse du taux de rentabilité privée des études à la suite de l'afflux massif de la génération née après la guerre. C'est ce qu'on appelle habituellement la "demande sociale" d'éducation ;

(iv) la "démocratisation" des enseignements obligatoire et facultatif survenue entre 1965 et 1969 possède un fort contenu objectif puisque plusieurs observateurs présentant des aversions relatives pour l'inégalité différentes auraient fourni la même appréciation *qualitative*.

On remarquera cependant que la *vitesse* d'égalisation paraît d'autant plus grande à un observateur que celui-ci possède une plus forte aversion relative pour l'inégalité, à condition que cette dernière demeure constante. C'est ainsi qu'elle serait estimée environ à 0%, 1%, 2% 3,5% par an selon que α serait constamment égal à 0, 1/2, 1 ou 2, en ce qui concerne la scolarité facultative. L'hypothèse d'une constance de α au cours du temps n'est cependant pas exempte de critique, car il est possible d'imaginer que l'aversion pour l'inégalité augmente elle-même avec le degré d'égalité de la distribution ; dans ce cas, l'observateur pourrait même juger que la vitesse d'égalisation décelée ci-dessus n'est pas un signe suffisant de démocratisation de l'enseignement.

2. - Les bénéficiaires et les perdants de la tendance à l'égalisation entre 1965 et 1969 :

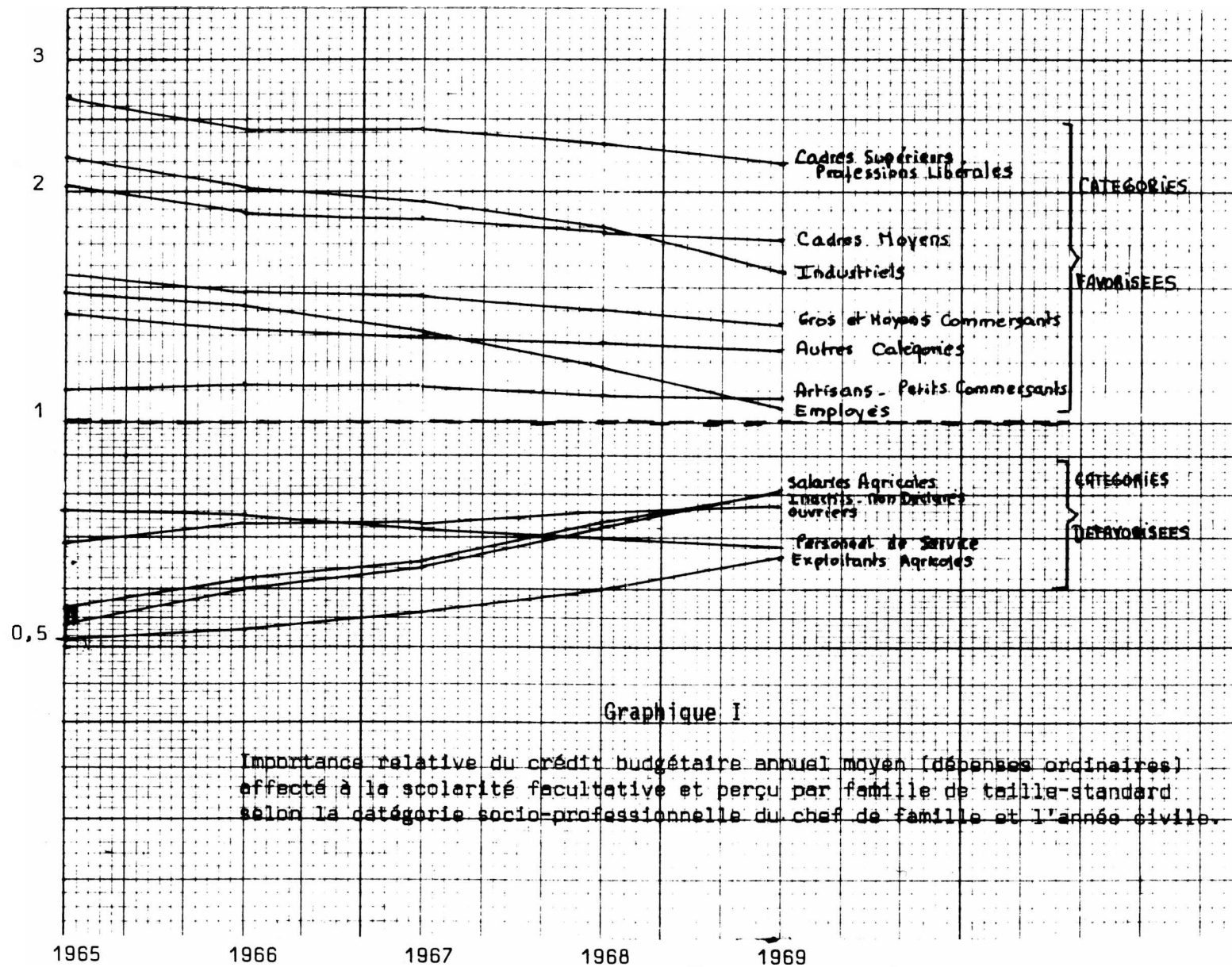
La redistribution d'un budget fixé est un jeu à somme nulle. La tendance à l'égalisation des produits perçus, constatée entre 1965 et 1969, sépare donc grosso modo les groupes sociaux en deux catégories : les bénéficiaires et les perdants. Qui sont-ils ?

Pour répondre à cette question, on considère le flux de redistribution courante qui serait versé à une famille de taille-standard dont le chef possède une catégorie socio-professionnelle déterminée. Cet équivalent-revenu est donc calculé à partir des dépenses ordinaires divisibles inscrites au budget de l'Education Nationale. Il est ensuite rapporté au bénéfice *moyen* perçu par une famille de taille-standard, tel qu'il est fourni par le tableau 40. L'évolution de ce rapport, qui serait dans l'ensemble égal à 1, diffère d'une catégorie sociale à l'autre. Son étude est entreprise à partir des graphiques I (scolarité facultative) et II (enseignement supérieur).

2.1. Scolarité facultative :

On aperçoit sur le graphique I que, dans l'ensemble, la "démocratisation" de l'enseignement facultatif a été forte entre 1965 et 1966, qu'elle s'est ralentie l'année suivante (1967) avant de reprendre en 1968 à un rythme qui s'accélère sans doute légèrement au cours de la dernière année (1969).

Appelons "catégories favorisées" celles qui tirent du budget de l'Education Nationale un bénéfice supérieur à la moyenne. Exception faite des Personnels de service qui semblent de plus en plus défavorisés, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont de moins en moins. Les Industriels tombent de la 2ème à la 3ème place, les Employés de la 5ème à la 7ème, et les Personnels de service de la 8ème à la 11ème. Les Salariés agricoles et les Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la "démocratisation", mais une bonne part de leur ascension est due à l'aide sociale qu'ils reçoivent.



L'analyse du tableau V ci-après montre que les groupes sociaux qui bénéficient relativement plus de l'aide sociale que des services d'enseignement sont, soit défavorisés, soit peu favorisés et en perte de vitesse. Les Employés et les Autres catégories sont dans ce dernier cas. Dans ces conditions, la situation des ouvriers et celle des artisans, petits commerçants constituent des exceptions fâcheuses à la règle, puisque les premiers ne reçoivent en valeur relative ni plus ni moins d'aide sociale que de services d'enseignement (excepté en 1965) et que les seconds en reçoivent un peu moins.

Il faut enfin se garder de considérer que les Exploitants agricoles sont la catégorie la plus défavorisée de toutes. Si tel paraît être le cas sur le graphique I, on verra que ce n'est plus vrai si l'on considère l'enseignement supérieur seulement (graphique II). Pour réconcilier ces deux observations, il faut se rappeler que les Exploitants agricoles sont les plus forts demandeurs des enseignements privé et agricole, dont les dépenses n'apparaissent pratiquement pas sur le budget de l'Education Nationale.

2.2. Enseignement supérieur.

Le graphique II révèle que la "démocratisation" de l'enseignement supérieur revêt à peu près la même physionomie temporelle que celle qui a marqué la scolarité facultative tout entière. Le frein porté à l'égalisation semble toutefois avoir été plus brutal dans la premier cas entre 1966 et 1967, ce qui permet d'apprécier au passage l'influence égalisatrice de la réforme du 2ème cycle secondaire.

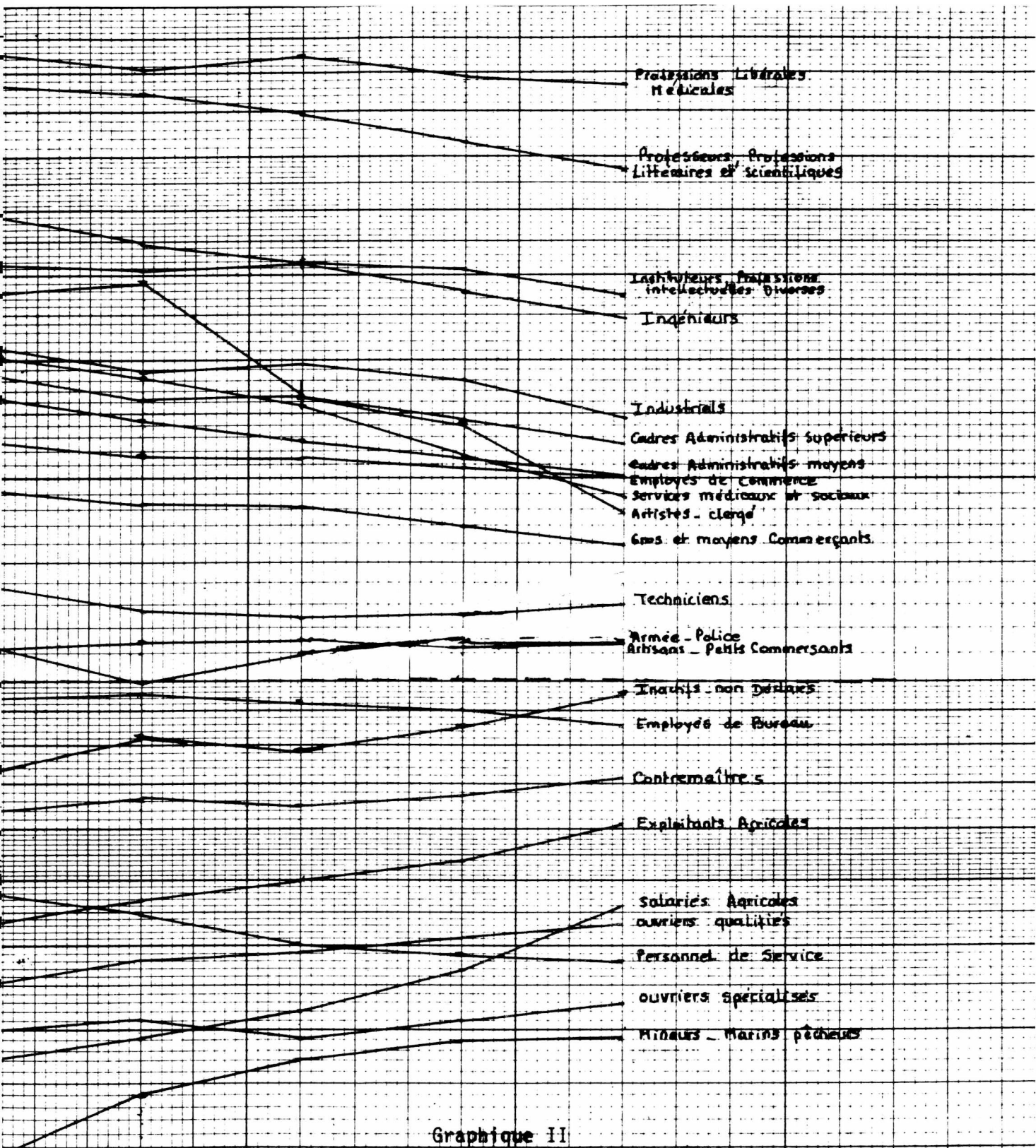
Ici encore, les catégories favorisées comme les catégories défavorisées le sont en général de moins en moins. Ce fait mérite d'être souligné puisque la quasi-unanimité de cette évolution pouvait être logiquement mise en doute pour des catégories sociales assez fines (on passe de 12 à 23 postes). Seuls font exception à la règle les Employés de bureau et les Personnels de service, qui sont de plus en plus défavorisés et, dans une faible mesure, les artisans, petits commerçants et l'armée, police (officiers exclus), qui maintiennent leurs avantages respectifs.

TABLEAU V

Crédit budgétaire annuel moyen (personnel et fonctionnement, aide sociale, total)
affecté à la scolarité facultative et perçu par famille de taille-standard selon
la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile

Valeurs médianes des intervalles
de crédits moyens

C.S.P. Chef de famille		F. courants				
		1965	1966	1967	1968	1969
Exploitants agricoles	P.F.	122	155	181	214	268
	A	38	46	55	68	95
	Σ	160	201	236	282	363
Salariés agricoles	P.F.	120	162	198	250	331
	A	52	62	73	89	117
	Σ	172	224	271	339	448
Industriels	P.F.	631	685	746	770	785
	A	69	73	79	82	83
	Σ	700	758	825	852	868
Gros et moyens commerçants	P.F.	391	454	516	565	646
	A	100	105	108	104	101
	Σ	491	559	624	669	747
Artisans et petits commerçants	P.F.	294	360	406	449	524
	A	54	59	64	66	72
	Σ	348	419	470	515	596
Cadres supérieurs, Professions libérales	P.F.	732	783	902	963	1084
	A	116	122	129	132	137
	Σ	848	905	1031	1095	1221
Cadres moyens	P.F.	527	594	660	725	831
	A	113	117	119	123	127
	Σ	640	711	779	848	958
Employés	P.F.	368	429	438	442	456
	A	99	107	113	118	127
	Σ	467	536	551	560	583
Ouvriers	P.F.	173	224	254	296	355
	A	45	51	56	63	73
	Σ	218	275	310	359	428
Personnel de service	P.F.	175	213	228	251	287
	A	65	70	74	79	89
	Σ	240	283	302	330	376
Autres catégories	P.F.	339	389	431	483	546
	A	100	108	116	122	144
	Σ	439	497	547	605	690
Inactifs, non déclarés	P.F.	120	164	201	263	350
	A	59	68	73	83	100
	Σ	179	232	274	346	450
Ensemble	P.F.	253	306	346	390	459
	A	63	70	76	83	95
	Σ	316	376	422	473	554



1966

1967

1968

1969

Les ingénieurs tombent de la 3ème à la 4ème place, les Artistes, Clergé de la 5ème à la 10ème place et les Services médicaux et sociaux de la 7ème à la 9ème place. Les Exploitants agricoles, Salariés agricoles, et Inactifs, Non déclarés sont les plus grands bénéficiaires de la démocratisation de l'enseignement supérieur ; et l'aide sociale est largement responsable de cette situation en ce qui concerne les deux dernières catégories.

L'analyse des tableaux 25 à 27 (reproduits dans la deuxième partie pp. 94 à 96) montre que les groupes qui bénéficient relativement plus de l'aide sociale que des services d'enseignement sont en général défavorisés ou en forte perte de vitesse.

Tel est le cas des Artistes, Clergé, qui reçoivent une aide supérieure à la moyenne depuis que leur situation s'est brutalement dégradée en 1967, ou encore celui des Services médicaux et sociaux et des Employés de commerce. On enregistre cependant trois exceptions à la règle : jusqu'en 1968 environ, les Instituteurs, Professions intellectuelles diverses qui occupent la 3ème ou 4ème position, tiraient suffisamment parti des rémunérations I.P.E.S. pour pouvoir être considérés comme des bénéficiaires relatifs de l'aide sociale ; les contremaîtres sont moins aidés que la moyenne depuis 1968 bien qu'ils restent défavorisés ; enfin, l'Armée, police (officiers exclus) sont relativement plus aidés que les Artisans, petits commerçants, à égalité de situation initiale.

On note finalement, aussi bien à propos de l'enseignement facultatif que de l'enseignement supérieur, que les catégories qui étaient respectivement favorisées et défavorisées en 1965 le sont encore sans exception en 1969. La tendance à l'égalisation observée au cours de ces cinq années n'a donc pas encore effacé les inégalités sociales devant l'enseignement, qui demeurent souvent considérables.

2ème partie

TABLEAUX et METHODES PARTICULIERES.

- SECTION 1 : Effectifs d'élèves et répartition sociale des services budgétisés : Tableaux et méthodes (0 à 19).
- SECTION 2 : Eclatement du budget de l'Education Nationale entre les services : Tableaux et méthodes (20 à 24).
- SECTION 3 : Crédit budgétaire annuel perçu par une famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile (1965-1969) : Tableaux et méthodes (25 à 40).

SECTION 1 - Effectifs d'élèves et répartition sociale des services
budgétisés : Tableaux et méthodes :

Tableau 0 : Effectifs scolaires et universitaires de l'enseignement public et privé.

Répartition des effectifs scolaires par année civile selon la
catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 1 : Prescolaire (public et privé)

Tableau 2 : Elémentaire (public et privé)

Tableau 3 : Secondaire 1er cycle : lycées, C.E.S. (public)

Tableau 4 : Secondaire 1er cycle : C.E.G. (public)

Tableau 5 : Secondaire 2è cycle (public)

Tableau 6 : Secondaire 2è cycle technique long (public)

Tableau 7 : Secondaire 2è cycle technique court (public)

Répartition du montant des bourses accordées par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 8 : Secondaire 1er cycle (public et privé)

Tableau 9 : Secondaire 2è cycle long (public et privé)

Tableau 10 : Secondaire 2è cycle court (public et privé)

Répartition présumée des effectifs scolaires entre 1965 et 1969
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 11 : Secondaire privé

Répartition des effectifs universitaires par année civile selon
la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 12 : Droit, Sciences Economiques

Tableau 13 : Lettres, Sciences Humaines

Tableau 14 : Sciences

Tableau 15 : Médecine, Chirurgie-dentaire

Tableau 16 : Pharmacie

Tableau 17 : Universités toutes disciplines

Répartition des effectifs d'étudiants ou d'élèves (dans les grandes écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale) entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 18 : I.U.T., E.N.S., Ecoles d'ingénieurs, I.P.E.S.

Répartition du montant des bourses accordées par année civile selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille :

Tableau 19 : Supérieur (public et privé)

TABLEAU 0

Effectifs scolaires et universitaires de l'enseignement public et privé¹

Pour les étudiants , français seulement		(en milliers)					
		1965	1966	1967	1968	1969	
Primaire public et privé	Prescolaire	1726	1820	1927	2008	2072	
	Elémentaire	5576	5495	5402	5279	5116	
	Spécial	118	131	149	168	189	
Effectifs primaire public et privé		7420	7446	7478	7455	7377	
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1432	1503	1591	1762	1980
		C.E.G.					
	2ème cycle	Général	388	404	397	360	354
		Technique long	159	168	186	215	226
		Technique court	391	393	416	454	485
Effectifs secondaire public		2370	2468	2590	2791	3045	
Effectifs secondaire privé		741	770	789	813	847	
Supérieur public et privé	Universités	Droit - Sciences éco.	64	74	86	102	115
		Lettres	110	117	138	164	192
		Sciences	105	112	118	121	113
		Médecine dentaire	38	42	50	65	88
		Pharmacie	12	13	15	17	18
	I.U.T.	—	—	5	7	14	
	Ecoles d'ingénieurs	8	8	8	8	9	
	E.N.S. - E.N.S.E.T.	3	3	3	3	4	
I.P.E.S.		12	12	12	12	13	
Effectifs supérieur public et privé ²		338	368	422	486	551	
Autres actions éducatives	Ecoles normales primaires	31	32	31	30	29	
	C.N.A.M.	38	39	41	44	45	
	Autres	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	

Séries reconstituées à partir des Annuaire Statistiques de la France, des Statistiques des Enseignements, des statistiques du C.N.A.M., ou des documents budgétaires (IPES). Les effectifs correspondant aux 2èmes cycles publics, général et technique long, ont été estimés pour que la série soit aussi homogène que possible, malgré le changement de nomenclature survenu en 1967-1968.

Les doubles inscriptions sont supprimées du total (I.P.E.S., E.N.S., E.N.S.E.T.).

TABLEAU 1

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
PRESCOLAIRE (public et privé)

France entière

C.S.P. Chef de Famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		9.89	9.13	8.34	7.73	7.26
Salariés Agricoles		5.72	5.51	5.09	4.65	4.29
Industriels ²		0.46	0.38	0.36	0.39	0.38
Gros et Moyens commerçants ²		0.23	0.27	0.25	0.24	0.24
Artisans et Petits commerçants ²		5.66	5.18	4.83	4.55	4.52
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³		5.09	5.18	5.14	5.23	5.56
Cadres moyens ³		7.09	7.78	8.65	9.25	9.52
Employés		9.66	10.04	10.53	10.91	11.17
Ouvriers		49.28	49.51	49.63	50.01	50.27
Personnel de service ³		0.80	0.86	0.97	0.98	0.99
Autres Catégories ³		3.95	4.00	4.07	4.01	3.82
Inactifs, Non déclarés ³		2.17	2.16	2.14	2.05	1.98
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Ces estimations ne figurent dans aucun document officiel. Elles ont été construites à partir d'effectifs en additionnant les nés-vivants légitimes suivant la catégorie socio-professionnelle du père (au lieu du chef de famille) qui, au cours de l'année civile n, avaient 4 et 5 ans et une fraction de ceux qui en avaient 3. La fraction scolarisée des enfants de 3 ans a été déterminée pour chaque année civile de telle sorte que les effectifs totaux simulés coïncident avec les estimations du Ministère de l'Education Nationale, compte tenu qu'environ 2% des enfants nés-vivants sont décédés dans leur première année. La proportion d'enfants scolarisés à 3 ans ne cesse de croître au cours de la période (1965 : 25% ; 1966 : 35% ; 1967 : 45% ; 1968 : 50% ; 1969 : 60%).

Exemple de calcul : Effectifs en 1967 = nés-vivants légitimes en 1962 et 1963 + 45% nés-vivants en 1964.

Les évaluations des naissances sont tirées de "Mouvement de la Population. Statistiques annuelles 1960, 1961, 1962", Tome I, INSEE, Paris, 1969, Tableau XXXV

"Mouvement de la Population. Statistiques annuelles 1963, 1964", Tome II, INSEE, Paris, 1969, Tableau XXIV D, p. 123 et p. 295.

Statistiques annuelles 1965-1966-1967 non publiées fournies par le service de Démographie de l'INSEE.

² La ventilation du poste Patrons de l'Industrie et du Commerce en trois sous-catégories (Industriels, Gros et Moyens commerçants, Artisans et Petits commerçants) a été réalisée en rétropolant aux années 1960-1964 les données détaillées fournies par l'INSEE en 1965-1970 sans altérer les données regroupées.

³ Les données existantes étant plus regroupées de 1961 à 1964 qu'en 1960 ou en 1965-1966, on a pu fournir des résultats dans une nomenclature en 12 postes en interpolant linéairement la part de chaque sous-catégorie par rapport à la catégorie regroupée (1. Professions libérales, cadres supérieurs et cadres moyens ; 2. Personnel de service, Autres catégories, Inactifs, non déclarés) entre 1960 et 1965.

TABLEAU 2

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
ELEMENTAIRE¹ (public et privé)

France entière		1965 ²	1966 ²	1967 ²	1968 ²	1969 ²
C.S.P. Chef de Famille	Année civile	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Exploitants Agricoles		12.0	11.6	10.9	10.1	9.1
Salariés Agricoles		6.1	5.9	5.8	5.6	5.0
Industriels		0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
Gros et Moyens commerçants		0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Artisans et Petits commerçants		7.1	7.0	6.6	6.1	5.5
Cadres Supérieurs et Professions Libérales		5.1	5.2	5.4	5.7	6.2
Cadres Moyens		5.2	5.5	5.8	6.5	7.4
Employés		10.7	10.9	11.2	11.7	12.3
Ouvriers		45.6	45.8	46.4	46.2	46.5
Personnel de service		1.2	1.2	1.1	1.1	1.0
Autres Catégories		3.9	3.8	3.8	4.0	4.1
Inactifs, Non déclarés		2.2	2.2	2.2	2.2	2.2
ENSEMBLE		100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

¹ L'élémentaire comprend : Cours préparatoire (CP) + Cours Élémentaire 1ère et 2ème années (CE1 et CE2) + cours moyen 1ère et 2ème années (CM1 et CM2) + classes de fin d'études 1 et 2 (FE1 et FE2).

² Pour construire ces taux, on a reconstitué successivement les taux de répartition en CP, en CM2 et en FE1. Les taux correspondant aux CE1, CE2, et CM1 ont été obtenus par interpolation linéaire entre ceux de CP et de CM2 ; et les taux de FE1 ont été aussi appliqués en FE2. Ces divers taux ont ensuite été pondérés par les effectifs scolaires correspondants tirés des Statistiques des Enseignements et mis en année civile.

Les taux de répartition des effectifs du CP pour l'année civile n et la C.S.P. du chef de famille i ont été calculés à partir des effectifs simulés par application de la formule :

$$\text{Effectifs}_{i,n} = N_{i,n-6} + R_{i,n-1} N_{i,n-7} + R_{i,n-1} R_{i,n-2} N_{i,n-8}$$

où $N_{i,m}$ est le nombre de naissances légitimes au cours de l'année civile m pour la C.S.P. du père i

(Sources : "Mouvements de la Population". Statistiques annuelles 1957-1958-1959, Tome I ; 1960-1961-1962, Tome II ; 1963, Tome II) et où $R_{i,m}$ est une estimation du taux de redoublement en fin de CP pour l'année civile m et la C.S.P. du chef de famille i. La formule précédente se justifie en écrivant, pour deux années consécutives, que les effectifs qui sont entrés en CP au cours de l'année n, par exemple, se composent de ceux qui viennent de quitter l'enseignement préscolaire et des redoublants du CP. On suppose que tous les élèves passent en CP à 6 ans, qu'ils comprennent tous les nés-vivants légitimes qui auraient cet âge au cours de l'année n, et l'on néglige pour le calcul les termes du troisième ordre (en R^3).

La structure des taux de redoublement à la fin du CP selon la C.S.P. du chef de famille a été supposée constante au cours de la période étudiée (1965-1969) et identique à celle qui a été observée à la fin de l'année scolaire 1961-1962 en CM2 sur l'échantillon d'élèves de l'enquête longitudinale de l'I.N.E.D. (A. Girard, H. Bastide, G. Pourcher, "Enquête Nationale sur l'entrée en sixième et la démocratisation de l'enseignement", Population, n° 1, Janv. Mars 1963, Tab. IX, p. 32). Lorsque la nomenclature des C.S.P. utilisée par l'I.N.E.D. était plus regroupée que la nôtre, nous avons appliqué les mêmes taux de redoublement aux sous-catégories (Industriels, Gros et Moyens commerçants) ; en outre, nous avons supposé arbitrairement que les enfants de Personnels de service redoublaient aussi fréquemment que ceux de Manœuvres.

Pour obtenir les taux de redoublement en CP pour les années civiles 1965 à 1969, on a adapté la structure précédente aux taux moyens fournis par ailleurs (Etudes et Documents, n° 9, pp. 12-3 ; n° 22, pp. 31-3) dont la série temporelle a dû être rendue homogène au préalable, pour tenir compte d'un mode de calcul différent dans les deux intervalles 1962-1966 et 1966-1969. Le taux moyen de redoublement observé à l'issue de l'année scolaire n-1/n a été imputé à l'année civile n. Pour le CP, il a été estimé à :

1965 : 27,9% ; 1966 : 27,5% ; 1967 : 24,6% ; 1968 : 22,8% ; 1969 : 20,9%

On constate une baisse sensible du taux de redoublement en CP qui se reproduit dans tous les niveaux de l'enseignement primaire entre 1965 et 1969 (CE1 : 13,8% 11,3% ; CE2 : 12,6% 8,9% ; CM1 : 18,2% 11,3% ; CM2 : 15,1% 13,0%).

Les taux de répartition des effectifs du CM2 par année civile et selon la C.S.P. du chef de famille ont été déduits à la fois des taux correspondant au CP (cf. ci-dessus) et des résultats tirés de l'enquête de l'I.N.E.D. en 1961-1962 (op. cit. Tab XI, p. 36).

our passer de la nomenclature des catégories socio-professionnelles utilisée par l'I.N.E.D. à notre regroupement en douze postes, il a fallu se livrer à des ajustements assez complexes. On s'est efforcé de respecter la cohérence entre les évaluations des taux de répartition sociale en CM2 (public + privé), pour l'année scolaire 1961-1962, celles qui ont été obtenues pour la même année en CP par une rétopolation de nos résultats, et celles, également fournies par l'I.N.E.D., qui concernent la 6ème (public) (op. cit. Tab. XI, p. 36). Les données ayant été rendues comparables, on a calculé pour 1961-1962 le rapport des taux de répartition sociale entre le CM2 et le CP ; on a ensuite prémultiplié les taux obtenus en CP sur la période 1965-1969 par le rapport précédent associé à la même C.S.P. du chef de famille.

Enfin, la répartition sociale des effectifs de FE1 a été déduite de celle fournie par l'I.N.E.D. (op. cit., Tab. IX, p. 32), après un ajustement nécessaire par l'harmonisation des nomenclatures de C.S.P. En l'absence d'autre information, on a supposé que les taux calculés en 1961-1962 s'appliquaient aussi à la période 1965-1969. Le fait remarquable est la disparition progressive des classes de fin d'études, dont les effectifs sont passés de 704 677 en 1965 (année civile) à 325 787 en 1969.

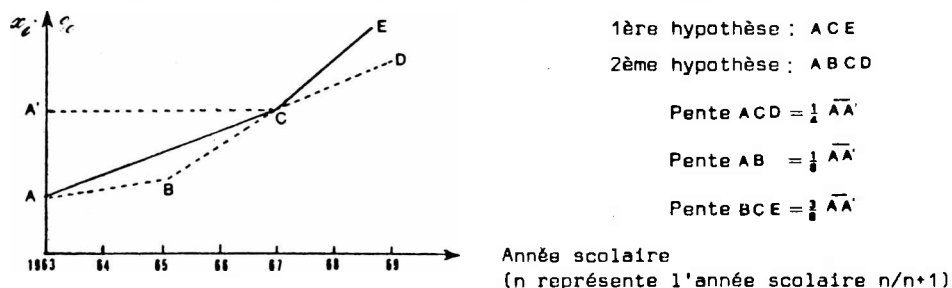
Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
SECONDAIRE 1er CYCLE : LYCEE-CES (public)

France entière

C.S.P. Chef de Famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		6.1- 6.2	5.9- 6.0	5.7- 5.8	5.5- 5.6	5.3- 5.4
Salariés agricoles		1.5- 1.4	1.6- 1.5	1.7- 1.7	1.9- 1.9	2.0- 1.9
Industriels		1.4- 1.5	1.2- 1.4	1.0- 1.1	0.8- 0.8	0.5- 0.7
Gros et Moyens commerçants ²		1.6- 1.7	1.5- 1.6	1.4- 1.4	1.3- 1.3	1.2- 1.2
Artisans et Petits commerçants ²		9.9-10.4	9.2- 9.8	8.6- 8.8	7.7- 7.9	6.7- 7.2
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³		16.2-16.5	15.6-16.1	15.1-15.3	14.5-14.6	13.7-14.1
Cadres Moyens		14.3-14.5	14.0-14.2	13.6-13.7	13.3-13.3	12.8-13.0
Employés		15.1-16.0	13.8-14.9	12.5-12.9	10.8-11.1	8.9- 9.8
Ouvriers		25.4-23.7	27.9-25.8	30.4-29.6	33.4-32.9	37.1-35.4
Personnel de service		1.4- 1.4	1.5- 1.5	1.6- 1.6	1.8- 1.7	1.9- 1.8
Autres Catégories ³		3.7- 3.7	3.7- 3.7	3.6- 3.6	3.5- 3.5	3.4- 3.4
Inactifs, Non déclarés		3.4- 3.0	4.1- 3.5	4.8- 4.5	5.5- 5.4	6.5- 6.1
ENSEMBLE		100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0

¹ Ces estimations ont été établies à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire public dans les diverses catégories d'établissements. Les informations disponibles couvrent l'ensemble du premier cycle pour l'année scolaire 1963-1964 et les classes de quatrième seulement pour 1967-1968. Les C.S.P. du chef de famille ont été employées dans leur définition de 1967-1968, mais la série des taux de répartition sociale n'a pu être établie que dans une nomenclature en 12 postes semblable à celle dans laquelle les résultats de 1963-1964 sont exclusivement fournis. Les taux de 1967-1968 concernant les classes de quatrième ont été redressés pour refléter la situation du 1er cycle tout entier (6è, 5è, 4è, 3è), par des coefficients calculés sur les données complètes de 1963-1964. La correction demeure toujours assez faible : pour les lycées et C.E.S., le coefficient multiplicateur varie entre 0,95 (salariés agricoles et personnel de service) et 1,02 (cadres supérieurs et professions libérales) et, pour les C.E.G., entre 0,91 (cadres moyens) et 1,10 (ouvriers).

Connaissant la répartition sociale des effectifs du 1er cycle selon la catégorie d'établissement en 1963-1964 et en 1967-1968, on a tenté de l'évaluer pour les autres années scolaires couvrant la période d'analyse (1964-1965 à 1969-1970). Une interpolation linéaire des taux, pour chaque C.S.P. du chef de famille, nous a paru insuffisante. La réforme du 1er cycle et le développement progressif des C.E.S. à partir de 1965-1966 environ suggèrent a priori que la démocratisation de l'enseignement ne s'est pas faite à une vitesse uniforme : lente vers 1963-1964, elle se serait accélérée vers 1965-1966 et (peut être) ralentie au-delà de 1967-1968. Il nous a donc semblé raisonnable d'encadrer les évolutions réelles de taux de répartition sociale, qui sont inconnues, par une évolution "logistique". Sur le graphique ci-dessous, les lignes brisées en traits pleins et en traits pointillés illustrent les deux hypothèses d'évolution temporelle de la proportion x_i d'enfants de la catégorie sociale i qui ont servi à constituer la fourchette de taux :



Il ne restait plus alors qu'à transformer les taux de répartition des effectifs correspondant à des années scolaires en taux correspondant à des années civiles. A cet effet, on a appliqué la règle approchée mais simple :

$$\text{taux année civile } n = \frac{2}{3} \text{ taux année scolaire } n-1/n + \frac{1}{3} \text{ taux scolaire } n/n + 1$$

qui paraît suffisante pour l'estimation d'une fourchette.

² La nomenclature utilisée en 1963-1964 distinguait les Commerçants des Artisans. Les chiffres ont été rectifiés pour réunir les petits commerçants et les artisans.

³ En 1967-1968, les officiers de l'armée de police sont rattachés aux cadres administratifs supérieurs, et non pas aux autres catégories comme en 1963-1964. Les données de cette dernière ont été rectifiées.

TABLEAU 4

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
SECONDAIRE 1er CYCLE : C E G (public)

France entière		1965 ¹	1966 ¹	1967 ¹	1968 ¹	1969 ¹
C.S.P.	Année civile	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Chef de famille						
Exploitants Agricoles		10.4- 10.2	10.6- 10.4	10.8- 10.8	11.1- 11.1	11.5- 11.3
Salariés Agricoles		3.3- 3.1	3.7- 3.4	4.1- 4.0	4.6- 4.5	5.2- 4.9
Industriels		0.7- 0.7	0.6- 0.7	0.5- 0.6	0.5- 0.5	0.4- 0.4
Gros et Moyens commerçants ²		1.0- 1.1	0.9- 1.0	0.8- 0.8	0.6- 0.7	0.5- 0.5
Artisans et Petits commerçants ²		10.4- 10.8	9.9- 10.3	9.4- 9.5	8.8- 8.8	8.0- 8.3
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³		3.4- 3.5	3.3- 3.4	3.2- 3.2	3.0- 3.1	2.9- 2.9
Cadres moyens		8.8- 9.1	8.3- 8.7	7.9- 8.1	7.4- 7.5	6.8- 7.1
Employés		13.9- 15.0	12.3- 13.6	10.6- 11.2	8.7- 9.0	6.3- 7.3
Ouvriers		40.2- 39.2	41.6- 40.4	43.0- 42.5	44.7- 44.4	46.8- 45.9
Personnel de service		1.8- 1.8	1.8- 1.8	1.8- 1.8	1.8- 1.8	1.8- 1.8
Autres Catégories ³		3.2- 3.3	3.0- 3.1	2.8- 2.9	2.6- 2.6	2.3- 2.5
Inactifs, Non déclarés		3.0- 2.3	4.0- 3.2	5.0- 4.7	6.2- 6.0	7.7- 7.0
ENSEMBLE		100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0	100.0-100.0

¹ Idem note 1 du tableau 3

² Idem note 2 du tableau 3

³ Idem note 3 du tableau 3

T A B L E A U 5

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE GENERAL (public)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		7.23- 7.01	7.08- 6.98	6.95- 6.90	6.82- 6.80	6.75- 6.66
Salariés Agricoles		1.13 1.12	1.23 1.19	1.33- 1.30	1.42- 1.38	1.53- 1.44
Industriels		1.92- 2.06	1.74- 1.91	1.55- 1.63	1.34- 1.37	1.07- 1.19
Gros et Moyens commerçants ²		2.06- 2.21	1.97- 2.11	1.88- 1.96	1.78- 1.79	1.62- 1.67
Artisans et Petits commerçants ²		11.15- 11.60	10.55- 11.08	9.94- 10.15	9.23- 9.35	8.29- 8.74
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³		20.56- 20.87	20.13- 20.50	19.72- 19.87	19.20- 19.29	18.56- 18.90
Cadres Moyens		16.40- 16.36	16.46- 16.41	16.52- 16.51	16.63- 16.61	16.73- 16.68
Employés		14.44- 15.16	13.40- 14.29	12.34- 12.68	11.07- 11.25	9.46- 10.22
Ouvriers		16.43- 15.32	18.08- 16.71	19.75- 19.19	21.72- 21.48	24.20- 23.19
Personnel de service		1.06- 1.05	1.14- 1.11	1.22- 1.20	1.29- 1.27	1.38- 1.33
Autres Catégories ³		3.20- 3.17	3.23- 3.18	3.26- 3.23	3.27- 3.27	3.33- 3.31
Inactifs, Non déclarés		4.42- 4.07	4.99- 4.53	5.54- 5.38	6.23- 6.14	7.08- 6.67
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00

Voir notes page suivante.

¹ Ces estimations ont été établies à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des élèves de l'enseignement secondaire public dans les diverses catégories d'établissements. Les informations disponibles couvrent l'ensemble du second cycle pour l'année scolaire 1963-1964, et les classes de seconde des lycées ou de première année du deuxième cycle court des lycées et C.E.T. pour l'année scolaire 1967-1968. Les C.S.P. du chef de famille ont été employées dans leur définition de 1967-1968, mais la série des taux de répartition sociale n'a pu être établie que dans une nomenclature en 12 postes semblable à celle dans laquelle les résultats de 1963-1964 sont exclusivement fournis.

La période étudiée a été marquée par une réforme du 2ème cycle long, dont le but est de développer l'enseignement technique long par la création des nouveaux baccalauréats techniques (B,E) en sus des débouchés traditionnels de la filière (B.E.I., B.T., BTn, TI' et préparations diverses). Cette transformation s'est accompagnée d'un changement dans la nomenclature utilisée par les Statistiques des Enseignements en 1967-1968 : si les données concernant le 2ème cycle technique court continuent d'apparaître clairement, la distinction entre les 2ème cycles longs généraux d'une part, et technique d'autre part, est remplacée par celle, subtilement ambiguë, entre les préparations aux baccalauréats A B C D E, d'un côté, et aux BTn, BT, BEI, de l'autre. Les premières et les classes terminales B et E font en réalité partie de l'enseignement technique long, et les secondes AB permettent l'orientation ultérieure vers les baccalauréats techniques ou généraux.

Connaissant seulement la répartition sociale des effectifs de seconde en 1967-1968, et incapable de faire correspondre parfaitement ces données à celles de 1963-1964, nous avons essayé de reconstituer la répartition sociale des effectifs du 2ème cycle général, d'une part, et technique long, d'autre part, en 1967-1968 de la manière suivante : on a calculé que 87% seulement des élèves de la nouvelle filière longue qui prépare aux baccalauréats A B C D E se trouvaient classés en 1967-1968 dans l'ancien 2ème cycle général. (410 000 contre 471 000 ; chiffres extraits des statistiques des Enseignements, Ministère de l'Education Nationale, 4.1 (67/68), p. 11, et 4.1 (68/69), p. 16) ; puis on a attribué forfaitairement cette proportion des classes de seconde A B au second cycle général et le reste au technique long.

La surestimation des effectifs de la première filière que l'on commet ainsi est un moyen de rectifier, pour le calcul des taux de répartition sociale, le biais systématique qui affecterait une évaluation des taux concernant le 2ème cycle long à partir des résultats concernant la seule classe de seconde. L'imprécision de cette méthode est sanctionnée par la fourniture d'une fourchette de taux, construite de la même manière que pour les filières du 1er cycle (cf. note 1 du Tableau 3, p. 40).

On a enfin transformé les taux de répartition des effectifs correspondant à des années scolaires en taux correspondant à des années civiles, en appliquant la règle utilisée pour les filières du 1er cycle (cf. note 1 du Tableau 3, p. 40)

² La nomenclature utilisée en 1963-1964 distinguait les Commerçants des Artisans. Les chiffres ont été rectifiés pour réunir les Petits commerçants et les Artisans.

³ En 1967-1968, les officiers de l'armée et de la Police sont rattachés au Cadres administratifs supérieurs, et non pas aux Autres catégories comme en 1963-1964. Les données de cette dernière année ont donc été rectifiées.

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE TECHNIQUE LONG (public)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile		1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)			
Exploitants Agricoles	7.02-	6.92	7.02-	6.93	7.00-	6.96	6.99-	6.98	7.02-	6.98
Salariés Agricoles	1.74-	1.73	1.84-	1.80	1.93-	1.91	2.03-	2.01	2.14-	2.08
Industriels	1.47-	1.61	1.37-	1.51	1.28-	1.35	1.17-	1.19	1.00-	1.07
Gros et Moyens commerçants ²	1.67-	1.67	1.65-	1.66	1.65-	1.65	1.62-	1.62	1.60-	1.59
Artisans et Petits commerçants ²	10.88-	11.18	10.43-	10.81	9.99-	10.14	9.47-	9.54	8.80-	9.05
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³	8.58-	8.54	8.66-	8.59	8.71-	8.65	8.72-	8.72	8.80-	8.78
Cadres Moyens	12.63-	12.27	13.21-	12.71	13.74-	13.51	14.33-	14.27	15.13-	14.88
Employés	15.83-	16.54	14.79-	15.66	13.73-	14.09	12.51-	12.70	10.93-	11.67
Ouvriers	30.96-	30.88	31.10-	31.01	31.29-	31.25	31.50-	31.46	31.76-	31.65
Personnel de service	2.03-	2.04	1.99-	2.01	1.97-	1.97	1.94-	1.94	1.90-	1.89
Autres Catégories ³	2.84-	2.79	2.94-	2.89	3.05-	3.04	3.19-	3.18	3.34-	3.31
Inactifs, Non déclarés	4.35-	3.83	5.00-	4.42	5.66-	5.48	6.53-	6.39	7.58-	7.05
ENSEMBLE	100.00-	100.00	100.00-	100.00	100.00-	100.00	100.00-	100.00	100.00-	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 5

² Idem note 2 du tableau 5

³ Idem note 3 du tableau 5

T A B L E A U 7

Répartition des effectifs scolaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE TECHNIQUE COURT (public)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		6.33- 6.37	6.30- 6.33	6.27- 6.28	6.22- 6.23	6.16- 6.18
Salariés Agricoles		3.29- 3.34	3.23- 3.28	3.16- 3.19	3.07- 3.08	2.97- 3.02
Industriels		0.46- 0.51	0.40- 0.45	0.33- 0.36	0.25- 0.26	0.16- 0.20
Gros et Moyens commerçants ²		0.72- 0.65	0.83- 0.74	0.93- 0.89	1.05- 1.04	1.22- 1.14
Artisans et Petits commerçants ²		8.26- 8.14	8.41- 8.28	8.59- 8.52	8.77- 8.74	9.02- 8.92
Cadres Supérieurs et Professions Libérales ³		2.17- 2.28	2.02- 2.15	1.87- 1.92	1.70- 1.72	1.46- 1.57
Cadres Moyens		6.49- 6.69	6.15- 6.43	5.83- 5.94	5.47- 5.52	4.97- 5.19
Employés		12.20- 13.18	10.72- 11.94	9.23- 9.73	7.51- 7.75	5.28- 6.27
Ouvriers		47.80- 47.52	48.23- 47.88	48.62- 48.49	49.12- 49.05	49.75- 49.47
Personnel de service		2.82- 2.82	2.80- 2.82	2.80- 2.80	2.78- 2.79	2.77- 2.77
Autres Catégories ³		3.52- 3.80	3.10- 3.45	2.70- 2.84	2.21- 2.28	1.60- 1.87
Inactifs, Non déclarés		5.94- 4.70	7.81- 6.25	9.67- 9.04	11.85- 11.54	14.64- 13.40
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00

¹ Idem note 1 du tableau 5

En 1967-1968, les résultats concernant la première année du 2ème cycle court des lycées et C.E.T. n'ont subi aucun redressement. En effet, ces données ne sont pas tout à fait comparables à celles, plus complètes, de 1963-1964 parce qu'une scolarité courte de deux ans à l'issue du 1er cycle a remplacé progressivement la préparation du C.A.P. en trois ans et qu'en 1967-1968 les deux formes coexistent à titre transitoire. En tout état de cause, le biais ainsi introduit doit être faible.

² Idem note 2 du tableau 5

³ Idem note 3 du tableau 5

T A B L E A U 8

Répartition du montant des bourses accordées par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 1er CYCLE (public et privé)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		17.40- 13.74	17.40- 15.07	17.40- 16.51	18.05	19.85
Salariés Agricoles		5.71- 6.05	5.71- 5.92	5.71- 5.88	5.58	5.35
Industriels ³		0.10- 0.15	0.10- 0.13	0.10- 0.11	0.09	0.06
Gros et Moyens commerçants ³		2.02- 2.97	2.02- 2.60	2.02- 2.28	1.77	1.29
Artisans, Petits commerçants ³		3.67- 5.05	3.67- 4.40	3.67- 3.96	3.22	2.35
Cadres Supérieurs, Professions Libérales		0.55- 0.69	0.55- 0.65	0.55- 0.58	0.52	0.43
Cadres Moyens		3.52- 4.58	3.52- 4.20	3.52- 3.77	3.26	2.64
Employés		13.24- 15.76	13.24- 14.81	13.24- 13.90	12.56	11.10
Ouvriers		39.96- 36.74	39.96- 38.29	39.96- 38.99	40.84	42.33
Personnel de service		3.45- 3.86	3.45- 3.71	3.45- 3.50	3.33	3.13
Autres Catégories		3.29- 3.13	3.29- 3.10	3.29- 3.43	3.78 ⁴	4.55 ⁴
Inactifs, Non déclarés		7.09- 7.28	7.09- 7.12	7.09- 7.09	7.00 ⁴	6.92 ⁴
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

Voir notes page suivante.

- 1 Les résultats des tableaux 8, 9, 10 ont été estimés à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Éducation Nationale concernant les années scolaires 1967-1968, 1968-1969, 1969-1970, étant donné la valeur des parts. (Tableaux Statistiques, Répartition des élèves boursiers des établissements du niveau du second degré. France - DOM 1967-1968, Doc. n° 3272, oct. 1968 ; Répartition des élèves boursiers des enseignements du niveau du second degré - France 1968-1969, Doc. n° 3580, Nov. 1969 ; France 1969-1970, Doc. n° 3951, Déc. 1970, Service Central des Statistiques et Sondages). Ces données permettent le calcul direct des taux correspondant aux années civiles 1968-1969, en appliquant les pondérations habituelles (2/3, 1/3) aux montants des bourses accordées au cours de deux années scolaires consécutives.
- 2 En 1964-1965, 1965-1966 et 1966-1967, les statistiques étaient inexistantes. Des fourchettes assez larges de taux ont donc été estimées pour ces trois années scolaires à partir des résultats connus (cf. note 1 ci-dessus) de 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970. Dans bien des cas, et avec seulement trois points, une rétropolation linéaire de taux de répartition ou de montants bruts est apparue périlleuse. Aussi, la procédure suivie a été plus complexe et a donné lieu à des multiples recouplements et arbitrages raisonnés. On a d'abord rétopolé la série des taux de répartition des effectifs de boursiers (public et privé), que les statistiques officielles permettent de calculer directement à partir de 1967-1968. Puis en divisant, pour ces trois dernières années scolaires, la proportion des bénéficiaires reçus sous forme de bourses par la proportion de bénéficiaires de la même origine socio-professionnelle, on a obtenu la valeur moyenne des bourses accordées à cette catégorie relativement à l'ensemble : les Exploitants agricoles, Salariés agricoles, Personnel de service et les Inactifs, Non déclarés sont nettement favorisés par rapport aux autres ; les Artisans, Petits commerçants et les Ouvriers le sont aussi légèrement par rapport aux Cadres supérieurs, Professions libérales, aux Cadres moyens et aux Employés ; et, paradoxalement, la première de ces trois catégories paraît l'être davantage que la seconde et à peu près autant que la troisième. Tous ces ratios ont été rétopolés pour les trois années scolaires 1964-1967. Soit alors :

$\frac{N_i}{N}$, la proportion (%) des boursiers dont le chef de famille a la C.S.P. i ;

$\frac{B_i}{B}$, la proportion (%) du montant des bourses accordées aux élèves dont le chef de famille a la C.S.P. i ;

$b_i = \frac{B_i}{N_i} : \frac{B}{N} = \frac{B_i}{B} : \frac{N_i}{N}$, la valeur moyenne des bourses accordées aux élèves dont le chef de famille a la C.S.P. i relativement à l'ensemble.

$\frac{N_i}{N}$ et b_i ayant été estimés comme on vient de le dire, on a pu calculer, pour les trois années scolaires

$$\left(\frac{B_i}{B}\right)_2 = \hat{b}_i \left(\frac{N_i}{N}\right),$$

en surmontant d'un $\hat{\quad}$ nos estimations de b_i et de $\frac{N_i}{N}$.

Après avoir vérifié que : $\sum_i \left(\frac{B_i}{B}\right)_2 \approx 100$, et réalisé quelques ajustements raisonnés pour qu'il en soit

ainsi, on a mis ces taux de répartition en années civiles (1965- 1966- 1967) en appliquant directement la procédure habituelle aux taux précédents.

Par ailleurs, on a choisi arbitrairement pour les trois premières années civiles (1965- 1966- 1967) :

$$\left(\frac{B_i}{B}\right)_1 = \frac{B_i}{B} (1967-1968).$$

La fourchette de taux finalement retenue dans les tableaux 8, 9, 10 est :

$$\left(\frac{B_i}{B}\right)_1 - \left(\frac{B_i}{B}\right)_2$$

³ Chiffres estimés en 1968-1969 et 1969-1970, en décontractant le poste Patrons de l'Industrie et du Commerce selon les proportions observées en 1967-1968, puis en appliquant la procédure décrite dans les notes 1 et 2 ci-dessus.

⁴ Dans les statistiques de 1968-1969 et de 1969-1970, figurait un poste "fourre-tout" intitulé : Catégories non mentionnées ci-dessus. Il a été ventilé entre les Autres catégories et les Inactifs, Non déclarés pour les deux années civiles 1968 et 1969 de manière à respecter la cohérence des séries temporelles.

Répartition du montant des bourses accordées par année civile

selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE LONG (public et privé)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		15.18 - 10.97	15.18 - 12.26	15.18 - 13.72	16.83	20.63
Salariés Agricoles		4.02 - 4.30	4.02 - 4.30	4.02 - 4.21	4.18	4.41
Industriels ³		0.20 - 0.26	0.20 - 0.26	0.20 - 0.22	0.18	0.14
Gros et Moyens commerçants ³		2.75 - 3.57	2.75 - 3.23	2.75 - 2.99	2.48	1.88
Artisans , Petits commerçants ³		4.14 - 5.87	4.14 - 5.17	4.14 - 4.52	3.73	2.83
Cadres Supérieurs, Professions Libérales		1.28 - 1.41	1.28 - 1.40	1.28 - 1.38	1.24	1.12
Cadres Moyens		5.87 - 6.84	5.87 - 6.40	5.87 - 6.10	5.66	5.07
Employés		16.98 - 16.89	16.98 - 16.64	16.98 - 16.67	16.35	15.11
Ouvriers		33.16 - 32.45	33.16 - 32.57	33.16 - 32.71	33.16	33.00
Personnel de service		3.34 - 3.47	3.34 - 3.34	3.34 - 3.24	3.13	2.82
Autres Catégories		3.91 - 4.34	3.91 - 5.10	3.91 - 4.84	3.66 ⁴	3.89 ⁴
Inactifs, Non déclarés		9.17 - 9.63	9.17 - 9.33	9.17 - 9.40	9.40 ⁴	9.10 ⁴
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 8² Idem note 2 du tableau 8³ Idem note 3 du tableau 8⁴ Idem note 4 du tableau 8

Répartition du montant des bourses accordées par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE 2ème CYCLE COURT (public et privé)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants Agricoles		10.24- 5.84	10.24- 8.04	10.24- 9.44	10.79	12.54
Salariés Agricoles		5.47- 5.61	5.47- 5.62	5.47- 5.54	5.57	5.68
Industriels ³		0.08- 0.10	0.08- 0.09	0.08- 0.08	0.07	0.05
Gros et Moyens commerçants ³		1.24- 1.74	1.24- 1.53	1.24- 1.35	1.10	0.81
Artisans, Petits commerçants ³		2.53- 3.20	2.53- 3.03	2.53- 2.64	2.24	1.66
Cadres Supérieurs, Professions Libérales		0.31- 0.24	0.31- 0.21	0.31- 0.23	0.33	0.34
Cadres Moyens		2.44- 2.93	2.44- 2.71	2.44- 2.49	2.31	1.96
Employés		11.73- 13.24	11.73- 12.38	11.73- 11.88	11.21	10.01
Ouvriers		48.14- 48.23	48.14- 48.15	48.14- 48.23	48.30	48.37
Personnel de service		4.34- 4.47	4.34- 4.44	4.34- 4.44	4.15	3.80
Autres Catégories		3.95- 4.37	3.95- 3.90	3.95- 3.91	4.16 ⁴	5.08 ⁴
Inactifs, Non déclarés		9.53- 10.03	9.53- 9.90	9.53- 9.77	9.77 ⁴	9.70 ⁴
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 8

² Idem note 2 du tableau 8

³ Idem note 3 du tableau 8

⁴ Idem note 4 du tableau 8

Répartition présumée des effectifs scolaires entre 1965 et 1969

selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SECONDAIRE PRIVE

France entière

C.S.P. chef de famille	% ¹
Exploitants Agricoles	18.09 - 17.98
Salariés Agricoles	2.07 - 1.95
Industriels ²	0.70 - 0.90
Gros et Moyens commerçants ²	1.66 - 1.74
Artisans et Petits commerçants ²	8.75 - 9.30
Cadres Supérieurs, Professions Libérales	12.54 - 12.90
Cadres Moyens	10.30 - 10.46
Employés	5.73 - 6.84
Ouvriers	29.58 - 28.07
Personnel de service	1.57 - 1.53
Autres Catégories	1.96 - 2.04
Inactifs, Non déclarés	7.05 - 6.29
ENSEMBLE	100.00 - 100.00

La grande décentralisation de l'enseignement secondaire privé entraîne l'absence de statistiques directes et représentatives sur la répartition sociale de ses effectifs scolaires. Si l'enseignement catholique privé domine fortement les autres en importance, cela est moins vrai dans l'enseignement technique court où les établissements des Chambres de Commerce, des Chambres de Métiers ou des entreprises elles-mêmes accueillent environ 55% des élèves du privé (Voir L. Tanguy, "l'Etat et l'école privée en France", Revue Française de Sociologie, XIII, 1972, p. 365).

La composition sociale présumée de l'enseignement secondaire privé a été déduite des statistiques exhaustives indiquant la répartition des boursiers du second degré selon la C.S.P. du chef de famille pour l'année scolaire 1969-1970, dans les écoles publiques et privées respectivement (voir "Recherche sur le milieu social des élèves de l'enseignement privé", Document du Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique). Etant donné l'imprécision de la mesure indirecte proposée, les mêmes données ont été appliquées entre 1965 et 1969. En notant :

- xpr(i) , la proportion (%) d'élèves du secondaire privé dont le chef de famille a la C.S.P. i ;
- xpu(i) , la proportion (%) d'élèves du secondaire public dont le chef de famille a la C.S.P. i ;
- bpr(i) , la proportion (%) de boursiers du secondaire privé dont le chef de famille a la C.S.P. i ;
- bpu(i) , la proportion (%) de boursiers du secondaire public dont le chef de famille a la C.S.P. i ;

on a calculé xpr(i) au moyen de la formule :

$$xpr(i) = \frac{bpr(i)}{bpu(i)} xpu(i)$$

Les statistiques mentionnées ci-dessus ont permis le calcul de la fraction bpr(i)/bpu(i), pour une nomenclature en dix postes (i=1,...,10) ; une fourchette de taux xpu(i) a été estimée directement pour l'année scolaire 1969-1970 à partir de données intermédiaires constituées lors de la préparation des tableaux 3 à 7 pondérées par les effectifs d'élèves dans les cinq filières de l'enseignement secondaire public. La formule ci-dessus postule que les critères d'attribution de bourses ne dépendent pas du caractère public ou privé de l'établissement scolaire fréquenté. Cette hypothèse respecte le principe de l'égalité des chances, compte tenu que les familles ont la liberté de choisir l'une ou l'autre forme d'enseignement.

Nos estimations laissent présumer, étant donné les hypothèses faites, que les Exploitants agricoles sont environ 2,5 fois plus représentés dans l'enseignement secondaire privé que dans le public ; ce rapport s'établit par contre à 1,3 pour les Patrons de l'Industrie et du Commerce ; 1,2 pour les Cadres supérieurs, Professions libérales ; 0,9 pour les Cadres moyens ; à 0,8 pour les Employés, Personnel de service et Inactifs, Non déclarés ; à 0,7 pour les Salariés agricoles, Ouvriers, et autres catégories. Les fourchettes de taux qui figurent dans le tableau 11 ne semblent pas incompatibles avec les résultats très partiels fournis par L. Tanguy ("L'Etat et l'école privée en France", op. cit., pp. 360-3), encore que la fréquentation des écoles secondaires privées par les enfants d'ouvriers pourrait être quelque peu surestimée par nos calculs.

Chiffres estimés en décontractant le poste Patrons de l'Industrie et du Commerce suivant les proportions observées dans l'enseignement public.

TABLEAU 12

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

DROIT - SCIENCES ECONOMIQUES

France entière		Etudiants Français				
C.S.P.	Année civile	1965 ¹	1966 ¹	1967 ¹	1968 ¹	1969 ^{1 2}
Chef de famille		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Exploitants agricoles		4.46	4.79	5.22	5.20	5.25
Salariés agricoles		0.45	0.40	0.47	0.53	0.54
Industriels		3.82	3.40	3.56	3.59	3.30
Gros et Moyens commerçants ³		3.28	3.25	3.09	2.77	3.80
Artisans et Petits commerçants ³		8.48	9.16	8.88	7.98	8.10
Professions libérales, médicales		11.52	11.10	11.04	10.97	10.22
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		2.74	2.83	2.82	2.47	2.46
Ingénieurs		4.29 ⁴	4.16	4.50	4.63	4.47
Cadres administratifs supérieurs		5.98 ⁵	14.31 ⁵	14.40 ⁵	14.46	13.50
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		2.48	2.41	2.56	2.85	2.81
Services médicaux et sociaux		0.86 ⁴	0.86	0.75	0.49	0.40
Techniciens		1.36 ⁴	1.76	2.07	2.19	2.08
Cadres administratifs moyens		9.83 ⁴	9.31	8.52	8.12	7.68
Employés de bureau		5.24	6.20	6.00	5.59	5.65
Employés de commerce		3.06	2.89	2.74	3.16	2.70
Contremaîtres		1.28	1.45	1.54	1.66	1.73
Ouvriers qualifiés		2.39 ⁴	2.66	2.93	3.49	3.80
Ouvriers spécialisés		1.72 ⁴	1.97	2.29	2.51	2.70
Mineurs, Marins, Pêcheurs		0.54	0.96	1.16	1.30	1.36
Personnel de service		1.56	1.20	0.99	0.71	0.50
Artistes, clergé		0.48 ⁴	0.37	0.40	0.36	0.25
Armée, Police		3.35 ⁵	2.55 ⁵	2.69 ⁵	2.70	2.67
Inactifs, non déclarés		10.83	12.01	11.38	12.27	14.03
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Les Tableaux 12 à 17 ont été construits à partir des statistiques du Ministère de l'Education Nationale concernant l'origine sociale des étudiants français inscrits dans les Facultés ou universités publiques au cours des années scolaires successives comprises entre 1964-1965 et 1968-1969. Des données brutes pour les cinq disciplines (Droit, Sciences, Lettres, Médecine-Dentaire, Pharmacie) et leur ensemble (Toutes Disciplines) figurent dans les Tableaux de l'Education Nationale jusqu'en 1966-1967 (voir aussi Informations Statistiques Nov. 1966, n° 86 ; Déc. 1967, n° 98), dans Statistiques Enseignements 5.2 (67/68) en 1967-1968, et dans un document interne du Service Central des Statistiques et Sondages (DIPRE11, n° 4008, Mars 1971) en 1968-1969. Pour cette dernière année les résultats sont incomplets. Ces effectifs ont été d'abord rectifiés pour présenter une série homogène dans une nomenclature en 23 postes. Ils sont ensuite extrapolés en 1969-1970, puis mis en année civile par la procédure habituelle.

² La répartition sociale des effectifs universitaires n'a pas été fournie en 1969-1970. On l'a cependant reconstituée approximativement en extrapolant les effectifs des cinq années scolaires antérieures. La procédure suivie comprend deux étapes : dans un premier temps, on a estimé les effectifs pour dix catégories socio-professionnelles regroupées puis calculé les taux de répartition correspondants ; les effectifs ont été alors redressés en appliquant ces taux au nombre global d'étudiants par discipline ; dans un deuxième temps, on a détaillé les taux de répartition sociale selon 23 postes, compte tenu des résultats obtenus avec une nomenclature regroupée en dix postes.

³ Chiffres corrigés du changement de nomenclature.

⁴ Chiffres estimés en 1964-1965.

⁵ Jusqu'en 1966-1967, les statistiques rangeaient les officiers de l'armée et de la police dans la catégorie Armée Police. A partir de 1967-1968, ils sont comptés dans les Cadres administratifs supérieurs, ce qui est plus satisfaisant de notre point de vue. Les séries correspondant à ces deux C.S.P. ont donc été rectifiées en 1965, 1966 et 1967 pour être présentées dans la nouvelle nomenclature.

T A B L E A U 13

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

LETTRES - SCIENCES HUMAINES

France entière

Etudiants Français

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Exploitants agricoles		5.98	6.23	6.03	6.09	6.40
Salariés agricoles		0.88	0.72	0.76	0.82	0.90
Industriels		2.20	2.18	2.24	2.10	1.80
Gros et Moyens commerçants ³		2.37	2.23	2.14	2.04	1.92
Artisans et Petits commerçants ³		10.24	9.78	9.65	9.15	8.70
Professions libérales, médicales		6.68	6.48	6.98	6.59	6.90
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		5.05	4.99	4.59	4.24	3.90
Ingénieurs		4.58 ⁴	4.31	4.88	4.50	5.00
Cadres administratifs supérieurs		12.92 ⁵	11.58 ⁵	11.98 ⁵	10.97	10.60
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		5.95	5.39	4.88	5.12	4.99
Services médicaux et sociaux		0.65 ⁴	0.61	0.57	0.51	0.42
Techniciens		1.76 ⁴	2.16	2.73	2.86	3.30
Cadres administratifs moyens		10.18 ⁴	9.54	8.99	8.46	7.92
Employés de bureau		6.18	6.56	6.56	7.01	7.00
Employés de commerce		2.79	2.61	2.52	2.76	2.66
Contremaîtres		1.95	2.00	2.00	2.10	2.40
Ouvriers qualifiés		3.45 ⁴	3.90	4.14	4.58	4.90
Ouvriers spécialisés		3.82 ⁴	3.64	3.27	3.12	2.90
Mineurs, Marins, Pêcheurs		0.94	1.62	2.08	2.16	2.00
Personnel de service		1.30	1.06	0.86	0.88	0.81
Artistes, clergé		0.81 ⁴	0.49	0.46	0.43	0.28
Armée, Police		1.81 ⁵	1.66 ⁵	2.07 ⁵	2.39	2.46
Inactifs, non déclarés		7.51	10.26	9.62	11.12	11.84
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

T A B L E A U 14

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SCIENCES

France entière

Etudiants Français

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Exploitants agricoles		6.70	7.11	7.27	7.75	8.50
Salariés agricoles		0.79	0.86	0.90	0.98	1.19
Industriels		2.31	2.16	2.09	1.87	1.35
Gros et Moyens commerçants ³		2.12	2.07	1.97	1.85	1.44
Artisans et Petits commerçants ³		9.77	9.93	9.87	9.19	9.07
Professions libérales, médicales		7.39	7.11	7.12	6.36	6.00
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		4.13	4.31	4.17	3.87	4.00
Ingénieurs		6.76 ⁴	6.95	7.00	6.16	4.94
Cadres administratifs supérieurs		11.66 ⁵	11.01 ⁵	11.12 ⁵	10.12	9.00
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		5.12	5.00	5.03	5.31	5.10
Services médicaux et sociaux		0.55 ⁴	0.51	0.46	0.42	0.40
Techniciens		4.03 ⁴	3.38	3.13	3.16	3.11
Cadres administratifs moyens		9.15 ⁴	8.66	8.52	8.03	7.70
Employés de bureau		6.17	6.25	6.37	6.48	6.50
Employés de commerce		2.31	2.15	2.29	2.38	2.60
Contremaîtres		2.23	2.44	2.35	2.36	2.46
Ouvriers qualifiés		4.44 ⁴	4.70	4.74	4.95	5.00
Ouvriers spécialisés		3.77 ⁴	3.61	3.35	3.49	3.50
Mineurs, Marins, Pêcheurs		1.04	1.77	2.32	2.54	2.73
Personnel de service		1.09	0.98	0.81	0.78	0.68
Artistes, clergé		0.48 ⁴	0.84	0.29	0.28	0.21
Armée, Police		2.49 ⁵	1.94 ⁵	2.31 ⁵	2.50	2.46
Inactifs, non déclarés		5.50	6.26	6.52	9.17	12.06
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12² Idem note 2 du tableau 12³ Idem note 3 du tableau 12⁴ Idem note 4 du tableau 12⁵ Idem note 5 du tableau 12

T A B L E A U 15

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

MEDECINE - CHIRURGIE DENTAIRE

France entière		Etudiants Français				
C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Exploitants agricoles		3.38	3.10	3.10	3.48	3.80
Salariés agricoles		0.21	0.19	0.24	0.29	0.33
Industriels		3.57	3.23	3.21	3.06	2.80
Gros et Moyens commerçants ³		3.28	3.22	3.18	3.13	2.81
Artisans et Petits commerçants ³		9.35	9.02	8.98	8.83	8.73
Professions libérales, médicales		19.89	19.40	19.14	18.44	18.40
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		4.19	4.22	4.15	3.85	3.56
Ingénieurs		6.79 ⁴	7.05	7.41	7.21	7.60
Cadres administratifs supérieurs		12.35 ⁵	12.17 ⁵	12.98 ⁵	13.41	13.40
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		3.85	3.68	3.80	4.07	4.30
Services médicaux et sociaux		0.54 ⁴	0.65	0.70	0.62	0.55
Techniciens		1.92 ⁴	1.80	1.89	2.21	3.10
Cadres administratifs moyens		9.17 ⁴	8.07	7.64	7.65	7.51
Employés de bureau		4.44	4.39	4.63	4.58	4.34
Employés de commerce		2.89	2.79	2.80	2.51	2.54
Contremaîtres		0.87	0.89	1.03	1.30	1.40
Ouvriers qualifiés		1.16 ⁴	1.50	1.65	1.89	2.20
Ouvriers spécialisés		1.27 ⁴	1.49	1.52	1.70	1.90
Mineurs, Marins, Pêcheurs		0.28	0.42	0.63	1.03	1.20
Personnel de service		0.54	0.50	0.45	0.39	0.40
Artistes, Clergé		0.62 ⁴	0.41	0.40	0.38	0.20
Armée, Police		1.49 ⁵	1.26 ⁵	1.49 ⁵	1.68	1.60
Inactifs, non déclarés		7.95	10.55	8.98	8.29	7.33
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

T A B L E A U 16

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

PHARMACIE

France entière		Etudiants Français				
C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Exploitants agricoles		4.84	5.23	5.41	5.98	5.90
Salariés agricoles		0.10	0.14	0.18	0.31	0.45
Industriels		4.81	4.50	4.25	4.22	4.00
Gros et Moyens commerçants ³		4.52	4.74	4.58	4.47	4.40
Artisans et Petits commerçants ³		9.81	10.21	10.11	10.18	10.00
Professions libérales, médicales		24.75	22.13	21.42	19.88	18.20
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		3.61	3.75	3.80	3.70	3.80
Ingénieurs		6.16 ⁴	6.91	7.80	7.52	7.80
Cadres administratifs supérieurs		10.98 ⁵	11.29 ⁵	11.83 ⁵	12.50	13.00
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		3.22	3.46	3.73	4.21	4.60
Services médicaux et sociaux		0.30 ⁴	0.32	0.39	0.41	0.39
Techniciens		1.56 ⁴	1.38	1.48	1.84	1.80
Cadres administratifs moyens		9.02 ⁴	7.46	7.08	6.41	5.70
Employés de bureau		2.69	3.23	2.96	3.14	3.07
Employés de commerce		2.62	2.91	2.48	1.95	1.72
Contremaîtres		0.91	0.97	0.81	0.82	0.82
Ouvriers qualifiés		0.66 ⁴	0.84	1.19	1.32	1.51
Ouvriers spécialisés		0.69 ⁴	0.73	0.95	1.17	1.33
Mineurs, Marins, Pêcheurs		0.12	0.22	0.31	0.50	0.66
Personnel de service		0.34	0.30	0.26	0.24	0.23
Artistes, Clergé		0.14 ⁴	0.18	0.19	0.12	0.08
Armée, Police		1.12 ⁵	1.08 ⁵	1.12 ⁵	1.12	1.12
Inactifs, non déclarés		7.03	8.02	7.67	7.99	9.42
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

T A B L E A U 17

Répartition des effectifs universitaires par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

UNIVERSITES TOUTES DISCIPLINES

France entière		Etudiants Français				
C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ¹ (%)	1966 ¹ (%)	1967 ¹ (%)	1968 ¹ (%)	1969 ^{1 2} (%)
Exploitants agricoles		5.58	5.81	5.84	5.98	6.30
Salariés agricoles		0.66	0.62	0.66	0.71	0.78
Industriels		2.80	2.63	2.66	2.58	2.30
Gros et Moyens commerçants ³		2.65	2.60	2.50	2.38	2.20
Artisans et Petits commerçants ³		9.63	9.62	9.49	8.89	9.30
Professions libérales, médicales		10.01	9.70	9.89	9.55	9.60
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		4.16	4.20	4.01	3.67	3.33
Ingénieurs		5.53 ⁴	5.52	5.84	5.43	5.10
Cadres administratifs supérieurs		12.97 ⁵	12.02 ⁵	12.35 ⁵	11.92	11.40
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		4.67	4.39	4.27	4.48	4.30
Services médicaux et sociaux		0.64 ⁴	0.62	0.58	0.49	0.43
Techniciens		2.42 ⁴	2.39	2.56	2.67	2.75
Cadres administratifs moyens		9.62 ⁴	8.97	8.52	8.09	7.68
Employés de bureau		5.67	6.02	6.02	6.09	6.00
Employés de commerce		2.69	2.55	2.53	2.69	2.45
Contremaîtres		1.75	1.86	1.85	1.92	2.04
Ouvriers qualifiés		3.20 ⁴	3.51	3.65	3.96	4.10
Ouvriers spécialisés		2.99 ⁴	2.93	2.79	2.82	2.80
Mineurs, Marins, Pêcheurs		0.79	1.34	1.72	1.86	1.96
Personnel de service		1.16	0.97	0.80	0.73	0.65
Artistes, Clergé		0.60 ⁴	0.55	0.38	0.36	0.23
Armée, Police		2.27 ⁵	1.86 ⁵	2.16 ⁵	2.35	2.36
Inactifs, Non déclarés		7.54	9.32	8.93	10.38	11.94
ENSEMBLE		100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Idem note 1 du tableau 12

² Idem note 2 du tableau 12

³ Idem note 3 du tableau 12

⁴ Idem note 4 du tableau 12

⁵ Idem note 5 du tableau 12

T A B L E A U 18

Répartition des effectifs d'étudiants ou d'élèves (dans les grandes écoles dépendant du Ministère de l'Education Nationale) entre 1965 et 1969 selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
France entière SUPERIEUR : I.U.T., E.N.S., Ecoles d'Ingénieurs, I.P.E.S.

C.S.P. chef de famille	I.U.T. ¹	ENS, ENSET ENNA ²	Ecoles ³ d'ingénieurs	I.P.E.S. ⁴
Exploitants agricoles	11.01	4.02	6.62	5.30
Salariés agricoles	1.81	0.51	0.63	0.80
Industriels	2.09	1.19	1.46	0.60
Gros et Moyens commerçants	2.37	1.90	3.44	0.90
Artisans et Petits commerçants	11.45	7.14	9.08	7.20
Professions libérales, médicales	2.59	5.61	3.90	2.50
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques	1.78	13.27	5.03	7.40
Ingénieurs	2.89	7.05	6.08	3.00
Cadres administratifs supérieurs	4.97	6.87	6.23	9.20
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses	4.16	9.39	3.99	8.70
Services médicaux et sociaux	0.38	0.42	0.39	0.50
Techniciens	3.95	2.78	5.19	4.10
Cadres administratifs moyens	6.22	6.52	9.19	8.40
Employés de bureau	2.81	6.56	7.31	7.90
Employés de commerce	1.23	2.36	2.88	2.70
Contremaîtres	3.03	1.94	4.80	2.50
Ouvriers qualifiés	6.73	4.29	4.97	6.10
Ouvriers spécialisés	8.30	2.94	6.95	4.50
Mineurs, Manoeuvres, Marins, pêcheurs	2.90	0.75	1.43	2.30
Personnel de service	1.22	0.95	0.62	0.60
Artistes, Clergé	0.18	0.40	0.11	0.40
Armée, Police	2.12	3.49	3.49	2.00
Inactifs, Non déclarés	15.81	9.65	6.21	12.40
ENSEMBLE	100.00	100.00	100.00	100.00

¹ Estimation pour l'année civile 1968 (Tableaux Statistiques 1967-1968 et 1968-1969)

² Moyennes pondérées par les effectifs des estimations correspondant aux années civiles 1968 et 1969
Doc. n° 3507 : 1967-1968 ; Doc. n° 3664 : 1968-1969 ; Doc. n° 3968 ; 1969-1970, Service Central des Statistiques et Sondages) Ecoles d'Ulm (garçons), Jourdan (filles), Fontenay aux Roses (filles), Saint-Cloud (garçons) ENSEP (garçons et filles), ENSET (mixte).

Les mêmes taux seront appliqués aux ENNA (Ecoles Normales d'Apprentissage).

³ Estimations pour l'année scolaire 1967-1968. Les effectifs d'élèves par écoles selon la C.S.P. du chef de famille nous ont été communiqués par Y. Horrière qui les a lui-même relevés directement au Service Central des Statistiques et Sondages du Ministère de l'Education Nationale. Les calculs ont porté sur un échantillon d'écoles :

4 Ecoles Nationales d'Ingénieurs (E.N.I.) : Belfort, Metz, Saint-Etienne, Tarbes ;

6 Ecoles Nationales Supérieures d'Arts et Métiers (E.N.S.A.M.) : Bordeaux, Dijon, Lille, Nantes-Rennes, Paris, Reims (échantillon exhaustif) ;

1 Institut National de Sciences Appliquées (I.N.S.A.) : Lyon ;

2 Ecoles Centrale des Arts et Manufactures : Lyon, Paris (échantillon exhaustif) ;

1 Ecole Supérieure d'Electricité (Supélec) : Malakoff.

L'échantillon total regroupe 9736 élèves. Comme il ne comprend que les écoles d'ingénieurs dépendant du Ministère de l'Education Nationale, il nous a paru difficile de distinguer deux types d'écoles, de niveaux de recrutement ou de prestiges différents, comme l'ont fait, pour l'ensemble des grandes écoles scientifiques et techniques, Y. Horrière, P. Petit ("Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur", Rapport Scientifique de l'E.R.A. n° 153, C.E.P.R.E.M.A.P. - Université de Paris I, Juin 1972, pp. 43-8).

⁴ Origine socio-professionnelle des élèves-professeurs admis au concours de recrutement de 1968 en Lettres et en Sciences (Doc. n° 3583, Service Central des Statistiques et Sondages, 1968-1969).

Répartition du montant des bourses accordées par année civile
selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

SUPERIEUR (public et privé)

France entière

C.S.P. Chef de famille	Année civile	1965 ² (%)	1966 ² (%)	1967 ² (%)	1968 ¹ (%)	1969 ¹ (%)
Exploitants agricoles		11.89- 8.20	11.89- 9.05	11.89- 10.53	11.98	12.77
Salariés agricoles		2.22- 2.04	2.22- 2.18	2.22- 2.28	2.32	2.48
Industriels		0.37- 0.51	0.37- 0.45	0.37- 0.40	0.34	0.29
Gros et Moyens commerçants		1.24- 1.74	1.24- 1.55	1.24- 1.36	1.14	0.93
Artisans et Petits commerçants		8.84- 11.00	8.84- 10.37	8.84- 9.55	8.50	7.77
Professions libérales, médicales		2.42- 3.60	2.42- 3.19	2.42- 2.76	2.30	2.00
Professeurs, Professions littéraires et scientifiques		1.74- 2.40	1.74- 2.12	1.74- 1.90	1.65	1.42
Ingénieurs		1.13- 1.52	1.13- 1.41	1.13- 1.24	1.06	0.91
Cadres administratifs supérieurs		2.35- 3.03	2.35- 2.77	2.35- 2.51	2.08	1.60
Instituteurs, Professions intellectuelles diverses		3.85- 5.24	3.85- 4.71	3.85- 4.15	3.55	2.91
Services médicaux et sociaux		0.76- 0.86	0.76- 0.80	0.76- 0.77	0.70	0.61
Techniciens		1.89- 2.52	1.89- 2.26	1.89- 2.03	1.84	1.66
Cadres administratifs moyens		4.94- 5.87	4.94- 5.60	4.94- 5.23	4.96	4.81
Employés de bureau		8.62- 9.32	8.62- 8.93	8.62- 8.70	8.24	7.72
Employés de commerce		4.09- 4.40	4.09- 4.28	4.09- 4.14	3.97	3.81
Contremaîtres		2.10- 2.55	2.10- 2.34	2.10- 2.17	1.96	1.71
Ouvriers qualifiés		7.61- 6.17	7.61- 6.75	7.61- 7.24	8.04	8.71
Ouvriers spécialisés		6.74- 5.49	6.74- 6.04	6.74- 6.49	7.08	7.63
Mineurs, Marins, Pêcheurs		4.15- 5.08	4.15- 4.82	4.15- 4.45	4.17	4.06
Personnel de service		2.15- 1.72	2.15- 1.90	2.15- 2.05	2.27	2.50
Artistes, Clergé		0.49- 0.58	0.49- 0.55	0.49- 0.52	0.49	0.46
Armée, Police		2.90- 3.95	2.90- 3.53	2.90- 3.16	2.73	2.31
Inactifs, Non déclarés		17.51 12.21	17.51- 14.40	17.51- 16.37	18.63	20.93
ENSEMBLE		100.00-100.00	100.00-100.00	100.00-100.00	100.00	100.00

Résultats estimés à partir des statistiques exhaustives du Ministère de l'Education Nationale concernant les années scolaires 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, étant donné la valeur des échelons (statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, Répartition des boursiers par origine socio-professionnelle et par échelon, année 1967-1968, Doc. n° 3267, Fév. 1969 ; année 1968-1969, Doc. n° 3561, Oct. 1969 ; année 1969-1970, Doc. n° 3927, Déc. 1970 ; Service Central des Statistiques et Sondages).

Les données permettent le calcul direct des taux correspondant aux années civiles 1968 et 1969, en appliquant les pondérations habituelles (2/3, 1/3) aux montants des bourses accordées au cours de deux années scolaires consécutives.

En 1964 - 1965, 1965-1966 et 1966-1967, les statistiques étaient inexistantes. Des fourchettes assez larges de taux ont donc été estimées pour ces trois années scolaires à partir des résultats connus de 1967-1968, 1968-1969 et 1969-1970, en suivant la méthode décrite dans la note 2 du Tableau 8.

L'évolution de la valeur moyenne des bourses accordées à une catégorie socio-professionnelle relativement à l'ensemble est à noter : elle est favorable, d'une part aux Exploitants agricoles dont le nombre des bénéficiaires a augmenté et, d'autre part, aux couches supérieures (Industriels, Gros et Moyens commerçants, Professions libérales, Professeurs, Ingénieurs, Cadres administratifs supérieurs, Instituteurs, Cadres administratifs moyens), dont le nombre des bénéficiaires a diminué ; en revanche, elle est défavorable à tous les autres, et en particulier aux Salariés agricoles, aux Ouvriers, au Personnel de service et aux Inactifs, Non déclarés, dont les effectifs de boursiers ont généralement augmenté. Ceci tient au fait que la valeur des échelons est restée constante entre 1968-1969 et 1969-1970 et qu'elle a subi un relèvement uniforme en valeur absolue - et non en valeur relative - entre 1967-1968 et 1968-1969. La même tendance devrait pouvoir être décelée depuis 1966-1967 année à partir de laquelle a été révisé le système des échelons et supprimée l'allocation supplémentaire versée aux étudiants vivant en dehors de leur famille.

SECTION 2 - Eclatement du budget de l'Education Nationale entre
les services : Tableaux et méthodes (Tableaux 20 à 24).

Ventilation entre les services du budget de l'Education Nationale :

Tableau 20 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1965

Tableau 21 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1966

Tableau 22 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1967

Tableau 23 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1968

Tableau 24 : Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1969

ENSEIGNEMENTS PRIMAIRES (public et privé) :

1) Les chiffres concernant les années 1966, 1967, 1968, 1969 sont ceux qui figurent dans le Budget fonctionnel (public + privé) établi depuis 1966 par la D.A.F. du Ministère de l'Education Nationale (abréviation utilisée : M.E.N.).

2) Pour l'année 1965, nous avons reconstitué nous-même un Budget fonctionnel analogue à celui du M.E.N. en appliquant au budget voté en 1965 la grille de répartition des chapitres budgétaires que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Cette grille est reproduite sur la grille n° 1.

2.1. *Les dépenses de personnel* (rémunérations principales + indemnités, charges) ont été évaluées entièrement suivant les indications de la grille n° 1.

1,07% du chapitre 31-07 sont imputables aux établissements spéciaux nationaux du 1er degré en 1965, desquels 71% appartiennent au cycle élémentaire et le reste au spécial (cf. tableau des effectifs du chap. 31-37, art.1.). Ce mode de répartition postule qu'il existe une relation de proportionnalité fixe entre le personnel administratif et technique et le personnel enseignant et de direction.

Les rémunérations principales inscrites au chap. 31-33 art. 1 ont été ventilées entre les trois ordres d'enseignement concernés selon la grille de répartition du personnel enseignant et de direction afférente au document budgétaire. A défaut d'une répartition explicite des personnels en valeur, les lignes de l'article ont été distribuées en proportion des effectifs ; on suppose ainsi que les indices hiérarchiques moyens dépendent de la fonction statutaire, mais non de l'ordre d'enseignement où celle-ci est exercée.

La répartition des autres postes s'est faite selon les mêmes principes, tantôt au niveau de l'article, tantôt au niveau de la ligne budgétaire.

2.2. *Les dépenses de fonctionnement* ont été estimées de manière plus grossière. On a d'abord séparé les enseignements public et privé, dont l'évolution entre 1965 et 1966 semble différente. Pour le public, les tendances observées entre 1966 et 1969 ont été prolongées dans le passé, parfois grossièrement.

GRILLE N° 1
PRIMAIRE (PUBLIC ET PRIVE)

1969						
	Poste budg. (chapitres art., §)	%	Prescolaire	Elémentaire	Spé- cial	Contenu du poste budgétaire
Dépenses de personnel	31.07	%				Personnel adm. et tech. : rémunérations princ.
	31.08	%				Personnel adm. et tech. : indemnités, charges
	31.31	%				<i>Personnel enseig^t et direction : rémun. princ.</i>
	31.33	%				Direction ens. spéciaux de la Seine:rémun. princ.
	31.34	%				<i>Person. enseig^t et direction : indemnités, charges</i>
	31.37	%				Etabl. spéciaux nat. du 1er degré:rémun. princ.
	31.38	%				Etabl. spéciaux nat. du 1er degré:indemn., charges
	31.91	%				<i>Indemnités résidentielles</i>
	33.91§1,3	%				<i>Prestations et versements obligatoires</i>
	43.34§1	%				<i>Enseignement privé</i>
Dépenses de fonctionnement	34.01a.4	%				Admin. acadé. et intendance : rembours.de frais
	34.02a.3	%				Admin. acadé. : matériel
	34.31	%				<i>Etabl. scolaires : remboursement de frais</i>
	34.32	%				Frais de stage
	34.33a.1	%				<i>Examens et concours</i>
	34.35	%				<i>Bibliothèques et matériel d'enseignement</i>
	34.36a.1,4	%				Etablis. spéciaux nationaux du 1er degré
	34.42	%				Enseig. français en Allemagne: mat. et remb.frais
	34.92§2	%				Achat et ent. de mat.auto:écoles nat. de perfect.
	37.91a.2	%				Frais de justice et réparations civiles
	43.34§2	%				<i>Enseignement privé</i>
	43.36	%				<i>Allocation de scolarité</i>
	46.31	%				Aide aux collect.locales pour assurer la fréquen- tation scolaire obligatoire (public et privé)
Aide sociale	34.38	%				<i>Fouritures de livres scolaires</i>
	43.31	%				Oeuvres complémentaires de l'école
	43.32	%				Etabl. spéciaux nat. du 1er degré:entretien et trousseau des élèves
	43.34§3,4	%				<i>Enseig^t privé (bourses et transp. scolaires)</i>
	43.35	%				<i>Ramassage scolaire</i>
	43.71a.6	%				Bourses et secours d'études : enfance inadaptée

NOTA : Les postes les plus importants en volume sont indiqués en italiques.

Quant aux dépenses consacrées aux écoles privées, elles ont accusé, semble-t-il, un saut entre 1965 et 1966 qui se retrouve dans les enseignements secondaires ; on les a donc estimées identiquement en 1965 à 45% des valeurs qu'elle ont prises respectivement en 1966 pour les trois ordres d'enseignement primaire. Les chiffres correspondants du public et du privé ont ensuite été additionnés.

2.3. *L'aide sociale* a été estimée en prolongeant dans le passé les tendances observées entre 1966 et 1969.

ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (public et privé) :

1) Les chiffres concernant les années 1966, 1967, 1968, 1969 sont ceux qui figurent dans les Budgets fonctionnels (public + privé ; public seul) établis depuis 1966 par la D.A.F. du M.E.N. Les estimations concernant l'enseignement privé ont été obtenues par différence, au niveau des grandes filières (IV, V, VI, VII), puis additionnées pour fournir VIII.

2) L'enseignement du 1er cycle public (filière IV) a été divisé en deux dans la mesure où l'origine sociale des élèves de C.E.G. est nettement différente de celle des enfants qui fréquentent les lycées ou C.E.S. et où les statistiques de répartition sociale sont fournies au niveau des établissements scolaires.

La part prise par les lycées et C.E.S. dans les dépenses budgétaires imputées au 1er cycle public est considérée comme identique en ce qui concerne les dépenses de personnel et de fonctionnement. Par contre, le partage de l'aide sociale s'avère inutile car les statistiques correspondantes concernent la totalité du 1er cycle.

Pour 1965, on a calculé les rémunérations principales du personnel des (lycées, C.E.S.) et C.E.G. respectivement en utilisant la grille de répartition des effectifs insérée dans le chap. 31-33 (art. 2-3-4-5-6) du document budgétaire. Comme les C.E.S. étaient pratiquement inexistantes en 1965, il est légitime de répartir la masse totale imputée aux lycées - C.E.S. entre le 1er et le 2ème cycle en proportion des effectifs d'élèves correspondants. La même opération de partage ne pose aucun problème en ce qui concerne les C.E.G. On évalue ainsi les rémunérations imputables au 1er cycle et la part prise dans cet ensemble par les lycées et C.E.S. en 1965 (63,7%).

Pour les années suivantes, cette règle n'est plus assez précise parce que la dépense moyenne par élève diffère pour les lycées et pour les C.E.S. On a donc procédé comme suit : on a calculé directement les dépenses de personnel correspondant au 1er cycle - C.E.G. en 1969, compte-tenu du fait que 93,8% des élèves de C.E.G. étaient en 1er cycle, que 2,78% du chap.31-07

sont imputables au C.E.G. cette année-là et que les indemnités et charges représentent environ 28% des rémunérations principales

(dép. personnel 1er cycle - C.E.G. $\approx \left[0.0278(\text{chap.31-07}) + (\% \text{ chap.31-33}) \right]$
 $0.938 \times 1,28$;

les dépenses de personnel correspondant au 1er cycle étant fournies en 1969 par le Budget fonctionnel du M.E.N., la part prise dans cet ensemble par les lycées et C.E.S. s'en déduit immédiatement (71,9%). Le coefficient relatif aux années intermédiaires a été calculé par interpolation linéaire entre les valeurs établies pour 1965 et 1969 (1966 : 65,0% ; 1967 : 67,0% ; 1968 : 69,5%).

3) Pour l'année 1965, nous avons reconstitué nous-même un Budget fonctionnel analogue à celui du M.E.N. en appliquant au budget voté en 1965 la grille de répartition des chapitres budgétaires que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Cette grille est reproduite ci-après (n° 2)

3.1. *Les dépenses de personnel* (rémunérations principales + indemnités, charges) ont été évaluées entièrement suivant les indications de la grille n° 2.

Du chapitre 31-07, 19,6% sont imputables aux C.E.T., 55,6% aux lycées, 2,7% aux C.E.G. et C.E.S.

Les rémunérations principales inscrites au chap. 31-33 (art. 2 à 6) ont été ventilées entre les trois grandes catégories d'établissements publics concernés (lycées - C.E.S., C.E.G., C.E.T.), selon la grille de répartition du personnel afférente au document budgétaire. Les sommes allouées aux C.E.T. ont été attribuées à 100% au 2ème cycle technique court. Les sommes allouées aux lycées - C.E.S., d'une part, et aux C.E.G., d'autre part, ont d'abord été réparties entre les 1er cycle et 2ème cycle en proportion des effectifs d'élèves correspondants (cette procédure a été justifiée pour 1965 dans la note 2). Les montants relatifs au 1er cycle ont été ensuite additionnés ; en revanche, le total relatif au 2è cycle a été de nouveau réparti entre les trois filières V, VI, VII, en proportion des effectifs d'élèves observés cette année (civile)-là. On a ainsi obtenu les sommes imputables aux 2è cycles général et technique long ; celles qui concernent le 2è cycle technique court résultent de l'addition des montants relatifs aux Lycées-C.E.S. et C.E.G., d'une part, et aux C.E.T., d'autre part.

GRILLE N° 2
S E C O N D A I R E

1969

	Poste budg. (Chapitre, art., §)	%	1er cycle	2ème cycle			Enseig ^t privé	Contenu du poste budgétaire
				Général	Technique long	Technique court		
Dépenses de personnel	31.07	%					Personnel admin. et techn.: rémunérations principales Personnel admin. et techn.: indemnités et charges <i>Personnel enseig^t et direction : rémunérations principales</i> <i>Personnel enseig^t et direction : indemnités et charges</i> Indemnités résidentielles Prestations et versements obligatoires Enseignement privé	
	31.08	%						
	31.33	%						
	31.34	%						
	31.91	%						
	33.91§1,3	%						
	43.34§1	%						
Dépenses de fonctionnement	34.01a.4	%					Administ. acadé. et intendance : rembours ^t de frais Administ. acadé. : matériel <i>Etablissements scolaires : remboursement de frais</i> Frais de stage Examens et concours <i>Bibliothèques et matériel d'enseignement</i> <i>Etablissements scolaires du 2ème degré</i> Enseig ^t français en Allemagne : mat. et rembours ^t frais Dépenses de locations et réquisitions : ets scolaires Achat et entretien de mat. auto : collège d'ens. techn. Etab. scolaires: trav. d'ent., d'aménag. et gros. réparat. Etab. scolaires non gérés par l'Etat : renouv. mat. et mob. scolaires Etab. scolaires : subventions etab. privés Frais de justice et réparations civiles Enseignement privé Allocation de scolarité	
	34.02a.3	%						
	34.31	%						
	34.32	%						
	34.33a.1	%						
	34.35	%						
	34.36a.2	%						
	34.42	%						
	34.91a.3	%						
	34.92§3	%						
	35.31	%						
	36.31a.1	%						
	36.31a.2	%						
	36.32	%						
37.91a.3	%							
43.34§2	%							
43.36	%							
Aide sociale	34.38	%					<i>Fourniture de livres scolaires</i> Oeuvres complémentaires de l'école Etab. spéciaux du 2ème degré : ent. et trousseau élèves Enseig ^t techn et prof. : subventions diverses Enseig ^t privé : bourses et transports scolaires Ramassage scolaire Bourses et secours d'études	
	43.31	%						
	43.32	%						
	43.33	%						
	43.34§3,4	%						
	43.35	%						
	43.71	%						

NOTA : Les postes les plus importants en volume sont indiqués en italiques.

La répartition des indemnités, charges s'est faite selon les mêmes principes, au niveau de l'article ou de la ligne.

3.2. *Les dépenses de fonctionnement* ont été estimées plus simplement en prolongeant dans le passé les tendances observées entre 1966 et 1969.

3.3. *L'aide sociale (public et privé)* a été déterminée suivant les indications de la grille n° 2, puis répartie entre les quatre grandes filières du secondaire en conservant la répartition observée en 1966, soit :

	1er cycle	2è cycle général	2è cycle tech. long	2è cycle tech. court
649.825	359.353	101.373	39.639	149.460
100.0	55.3	15.6	6.1	23.0

Toutefois, nous avons préféré ne pas séparer la part de l'aide sociale allant aux enseignements public et privé respectivement, puisque ce n'était pas nécessaire pour l'étude et que la précision de l'estimation aurait été médiocre. Le lecteur intéressé par ces chiffres détaillés pourra choisir aisément la procédure d'estimation convenable à partir de nos données chronologiques ou des statistiques de boursiers de l'enseignement secondaire.

3.4. *Les dépenses de personnel et de fonctionnement concernant l'enseignement secondaire privé en 1965* ont été calculées en deux temps. On a d'abord déterminé à partir du budget voté les dépenses totales relatives à l'enseignement privé, soit 877.283 milliers F pour le personnel (chap. 43-34 § 1) et 62.865 milliers F pour le fonctionnement en 1965 (chap. 43-34 § 2 + chap. 36-32 + 15% du chapitre 46-31). Pour répartir ces deux montants entre les sept grandes filières primaires et secondaires, on a utilisé des taux déduits de l'examen de la série correspondante 1966-1969. Cette dernière peut en effet être établie à partir des Budgets fonctionnels du M.E.N. En ce qui concerne les dépenses de personnel, la répartition du total entre les filières est apparue très stable jusqu'en 1968. Il suffit donc de prendre pour 1965 la même répartition qu'en 1966. Par contre, les taux correspondant aux dépenses de fonctionnement ont été rétopolés sur la série 1966-1969 dans la mesure où leur évolution a été plus régulière.

ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS (public et privé) ET AUTRES ACTIONS EDUCATIVES

1) La distinction entre les enseignements supérieurs et les autres actions éducatives est en partie conventionnelle. L'école nationale des langues orientales vivantes et l'école nationale des Chartes, qui figurent dans la seconde rubrique, auraient pu aussi bien être rattachées à la première. Elles ne l'ont pas été, soit pour augmenter la précision de la mesure des effets distributifs de l'enseignement supérieur (Langues O'), soit pour s'écarter le moins possible du Budget fonctionnel publié par le M.E.N. (Chartes)

Sous le titre "Autres actions éducatives", on réunit les Ecoles Normales primaires (E.N.P.), le Conservatoire National des Arts et Métiers (C.N.A.M.) qui fournit une formation professionnelle pour adultes, les autres établissements de formation et le poste Etranger. Ce dernier rassemble les services rendus aux étudiants étrangers en France et les actions de coopération ou d'investissement culturel français à l'étranger. Du point de vue de notre étude, les autres actions éducatives ont ceci en commun que les dépenses afférentes ne peuvent être distribuées correctement entre des groupes sociaux, soit parce que les statistiques disponibles sont insuffisantes, soit parce que la population bénéficiaire n'est pas composée de nationaux.

2) Notre ventilation fonctionnelle du budget est beaucoup plus détaillée que celle qui est publiée depuis 1966 par la D.A.F. du M.E.N. Nous avons néanmoins cherché à rendre aussi simple et explicite que possible le passage d'un budget à l'autre, pour que notre nomenclature soit aisément transformable par des utilisateurs poursuivant d'autres buts que les nôtres. Ainsi, les équilibres comptables suivants assurent la cohérence des deux ensembles d'estimations et fournissent les règles de conversion annoncées :

- F) Universités = Droit.Sc.Eco + Lettres + Sciences + Médecine-dentaire + Pharmacie (1)
- F) Universités_{MEN} = Universités + Gds.Etabl. + CROUS + € (2)
- F) Universités = Univ. (% ét. français) + Univ. (% ét. étrangers) (3)
- F) Etranger = Univ. (% ét. étrangers) + Coopération_{MEN} + € (4)
- F) Technique supérieur_{MEN} = IUT + Ecoles d'ingénieurs + CNAM (5)
- F) Etabl. de formation_{MEN} = ENS - ENSET + IPES + ENP + Autres (6)

$$\text{Aide Soc. Supérieur} = \text{Aide Soc. Universités}_{\text{MEN}} + \text{Aide Soc. Techn. sup.}_{\text{MEN}} + \text{CROUS}_{\text{P+F}} + \text{IPES} \quad (7)$$

$$\text{Aide Soc. Etabl. de formation}_{\text{MEN}} = \text{Aide Soc. ENP} + \text{Aide Soc. Autres} \quad (8)$$

Dans ces équations, les titres symbolisent les crédits votés (ou les dépenses effectives) qui se rapportent à un service d'enseignement.

L'existence de (P,F) en marge signifie que l'équation correspondante doit être dédoublée pour les dépenses de personnel et de fonctionnement séparément ; en revanche, si P+F figure en marge, l'égalité n'est réalisée que pour la somme de ces dépenses. L'indice MEN signifie que le poste en question est celui qui figure dans le Budget fonctionnel du MEN. Tous les postes non indiqués de la sorte figurent dans notre nomenclature ou sont définis explicitement ci-dessous :

(P,F) CROUS = chap.36-14

P+F CROUS_{P+F} = chap.36-14

€ = Etabl. univ. africains et malgache (chap.36-12) +
Gds etabl. à l'étranger (chap.36-15 art. 8)

A ces différences près, la grille de répartition des chapitres budgétaires utilisée ici est identique à celle que la D.A.F. a mise au point à partir de 1966. Elle est reproduite sur les grilles n^{os} 3 et 4 et dans la note 6.

Une ligne d'ajustement a été insérée aux budgets annuels pour réaliser l'équilibre comptable global. Le montant qui s'y trouve inscrit provient des erreurs d'estimation ; par construction, il est nul en 1965.

3) Les évaluations ont été faites directement¹ à partir du budget voté en 1965 et 1969 ; celles qui correspondent aux années intermédiaires ont été établies au moyen des Budgets fonctionnels du MEN, des équilibres comptables mentionnés ci-dessus et d'estimations obtenues directement ou par interpolation.

1 Toutefois en 1965, les dépenses de personnel + fonctionnement d'une part, et d'aide sociale des Etablissements de formation_{MEN}, d'autre part, ont été calculées par rétropolation linéaire.

GRILLE N° 3

SUPERIEUR et AUTRES ACTIONS EDUCATIVES
Personnel

1969

Poste budg (Chapitre, art., §)	%	Supérieur						Autres actions éducatives				Contenu du poste budgétaire
		Universités	IUT	Ecoles Ingénieurs	ENS-ENSET	Gds Etabl. IPES	ENP	C.N.A.M.	Autres étab. de formation	Etranger		
31.07	%	///	///	///	///	///	///			///	Personnel adm. et techn. : Rémunérations principales	
31.08	%	///	///	///	///	///	///			///	Personnel adm. et techn. : indemnités et charges	
31.11a.1§1		///	///	///	///	///	///			///	Personnel enseig ^t et direction univ.: rémun. principales	
31.11a.1§3		///	///	///	///	///	///			///	Personnel observatoires	
31.12	%	///	///	///	///	///	///			///	Personnel enseig ^t et direction : indemnités, charges	
31.13	%	///	///	///	///	///	///			///	ENS(ENSET69), Gds étab., L.O., Chartes : rémun. principales	
31.13a.1	%	///	///	///	///	///	///			///	INSA : Rémunérations principales	
31.14	%	///	///	///	///	///	///			///	INSA, ENS., Gds étab., L.O., Chartes: indemn. et charges	
31.15	%	///	///	///	///	///	///			///	Personnel technique : Rémunérations principales	
31.16	%	///	///	///	///	///	///			///	Gdes Ecoles d'enseig ^t techn. (sup) : rémun. principales	
31.16a.1,2		///	///	///	///	///	///			///	C.N.A.M. : Rémunérations principales	
31.17 a.1		///	///	///	///	///	///			///	C.N.A.M. : indemnités et charges	
31.17a.2		///	///	///	///	///	///			///	Gdes écoles d'enseig ^t tech.(sup) : indemnités et charges	
31.35a.1a.5		///	///	///	///	///	///			///	Personnel enseignant : Rémunérations principales	
31.35a.2a.5	%	///	///	///	///	///	///			///	ENNA (ENSET 65) : Rémunérations principales	
31.35a.3,4		///	///	///	///	///	///			///	Cent. Pédag. région. et nat. format. maîtres enfance inadap. : rémunérations principales	
31.36	%	///	///	///	///	///	///			///	ENNA (ENSET65), ENP, L.O., autres form.: indemn., charges	
31.61		///	///	///	///	///	///			///	Bibliothèques : Rémunérations principales	
31.62		///	///	///	///	///	///			///	Bibliothèques : indemnités et charges	
31.91	%	///	///	///	///	///	///			///	Indemnités résidentielles	
33.91	%	///	///	///	///	///	///			///	Prestations et versements obligatoires	
36.13a.3,4,5 6,7		///	///	///	///	///	///			///	Personnel grands établissements	
36.13a.8		///	///	///	///	///	///			///	Personnel INSA	
36.13a.13,14		///	///	///	///	///	///			///	Ecole nat. des L.O., Chartes : Rémunérations principales	
36.15a.7,11, § 1		///	///	///	///	///	///			///	Personnel Grands Etablissements	
36.15a.8		///	///	///	///	///	///			///	Grands Etablissements à l'étranger	
37.11§1		///	///	///	///	///	///			///	Radio télé enseignement : personnel	
43.34§1	%	///	///	///	///	///	///			///	Facultés catholiques	

GRILLE N° 4

SUPERIEUR et AUTRES ACTIONS EDUCATIVES
Fonctionnement

1969

Poste budg. (Chapitre, art., §)	%	Supérieur						Autres actions éducatives			Contenu du poste budgétaire
		Universités	IUT	Ecoles Ingénieurs	ENS-ENSET Gds Etabl.	I P E S	ENP	C.N.A.M.	Autre établ. de formation	Etranger	
34.01a.4	%										Admin. acadé. et intendance : rembours. de frais
34.02a.3	%										Admin. acadé. : matériel
34.11a.1	%										Enseignement supérieur : remboursement de frais
34.11a.2	%										Enseignement supérieur : remboursement de frais
34.12											Enseignement supérieur : matériel (% en 1965)
34.33a.2											Ets scolaires : concours de recrut. des personnels
34.37a.1											Fonctionnement
34.37a.2											Fonctionnement : ENNA (et ENSET en 1965)
34.37a.3											Fonctionnement : centres pédagogiques rég. et nat.
34.41											Coop. avec communauté et étrang.: mat. remb ^t de frais
34.43											Coop. avec communauté et étrang.: frais de stage
34.61											Bibliothèques: remboursement de frais
34.62											Bibliothèques: matériel
34.62a.1											Bibliothèques de Gds établ. : matériel (% en 1965)
34.91a.2											Depenses de locat. et réquis. : enseignement supérieur
34.92f4,5											Achat et entret. mat auto : enseig ^t sup. bibliot. (§5,6 en 65)
35.61											Participation aux frais d'aménag ^t des bibliot. municip.
36.11	%										Subvent. fonct. : univers. et observ. (a.3 en 1965)
36.12											Subvent. aux ets Univers. Etats Africains et Malgaches
36.13a.1											Subvent. de fonct. : ENS (et ENSET en 1969)
36.13a.2,3											
4,5,6,7	%										Subvention de fonctionnement
36.13a.8	%										Matériel et fonctionnement : INSA
36.13a.9											Subvention de fonctionnement : (chap.36.33a.1 en 1965)
36.13a.10,											Subv. de fonct. Gdes Ecoles enseig ^t techn. sup., Ec. tech.
11											privées (chap.36.33a. 3 en 1965)
36.13a.13,											Subv. de fonct.: Ec. Nat. des Langues Orient. vivantes
14	%										Ec. Nat. des Chartes.
36.15a.7,11	%										Fonctionnement
36.61	%										Fonctionnement : bibliothèques
36.61a.4											Fonctionnement : biblioth. des Gds Etablissements
36.61a.9											Bibliothèque de l'Ec. Nat. des L.O. : matériel et fonct. (%34.62a.1 en 1965)
37.11f2											Radio-télé enseignement (imputé à IX-2)
43.12											Participation de l'Etat aux dépenses d'enseig ^t et de rech. exposées par les hopitaux et CHU (imputé à IX.4)
43.34f2	%										Facultés catholiques
43.41											Coopération avec la communauté et l'étranger : subventions.

Les postes suivants ont été interpolés linéairement entre 1965 et 1969 :

Grands Etablissements (personnel)
 Ecoles d'ingénieurs
 C.N.A.M.
 E.N.S. - E.N.S.E.T.
 I.P.E.S.
 C.R.O.U.S. (personnel)
 E.N.P. (pers. + fonct. + aide soc.)
 Etranger (pers. + fonct.)

Les dépenses concernant les I.U.T. et les Autres établissements de formation ont été obtenues comme soldes, en appliquant respectivement les équations (5) et (6).

4) Nomenclatures :

4.1. Les écoles d'ingénieurs qui reçoivent des subventions du M.E.N. comprennent les Ecoles Centrale de Paris et de Lyon, les I.N.S.A., les E.N.I., les E.N.I.A.M., l'Institut Supérieur des Matériaux et de la Construction Mécanique. En règle générale, tous les postes intitulés "(grandes) écoles d'enseignement technique (supérieur)", y compris les "écoles techniques supérieures privées", ont été rattachés à cette rubrique.

4.2. Les Ecoles Normales Supérieures (E.N.S.- E.N.S.E.T.) comprennent : l'E.N.S. rue d'Ulm ; l'E.N.S. de jeunes filles, boulevard Jourdan ; l'E.N.S. de garçons de Saint Cloud ; l'E.N.S. de jeunes filles de Fontenay-aux-Roses ; l'E.N.S. de l'enseignement technique de Cachan (E.N.S.E.T.) ; les E.N. nationales d'apprentissage (E.N.N.A.). L'E.N.S.E.T. figurait dans les mêmes chapitres budgétaires que les E.N.N.A. en 1965, alors qu'on la trouve en 1969 avec les E.N.S.

4.3. Les grands établissements sont définis dans cette étude par la liste suivante :

Collège de France, Institut d'hydrologie et de climatologie, Muséum national d'histoire naturelle, Service de muséologie, Ecole pratique des hautes études,

Ecole française de Rome, Institut de France (et fondations), Académie de médecine, Institut national pour la formation des adultes, Palais de la découverte, Fondation nationale des Sciences Politiques, Fondation Thiers, Centre d'études de politique étrangère, Maison des Sciences de l'homme, Observatoires de Paris et départements, Institut de Physique du globe de Paris, Bureau des Longitudes.

A bien des égards, cette énumération n'est pas satisfaisante. C'est ainsi que l'Ecole pratique des hautes études aurait pu être considérée comme une "école" à l'instar de ce que font Y. Horrière et P. Petit dans leurs études de l'enseignement supérieur¹ ; l'Institut national pour la formation des adultes aurait pu constituer, avec le C.N.A.M., une fonction "Formation pour adultes" ; les Observatoires ou la Maison des Sciences de l'homme auraient pu figurer entièrement dans la rubrique Recherche ; les Grands établissements à l'étranger qui, considérés comme investissements culturels à l'étranger, ont été ajoutés au poste Etranger, auraient pu également être joints à la liste ci-dessus conformément au Budget fonctionnel du M.E.N. Pour justifier nos choix, disons que :

- a) notre budget n'est pas entièrement fonctionnel, car l'étude concerne les effets redistributifs du budget, et non pas les fonctions qu'il remplit ;
- b) pour étudier la distribution des revenus, il faut définir strictement la collectivité concernée. Celle-ci est ici la collectivité nationale ;
- c) notre budget est aussi proche que possible de celui établi depuis 1966 par la D.A.F. du MEN ;
- d) il est concevable qu'un assez grand nombre d'établissements, hétéroclites bien que liés à l'enseignement supérieur, auront *dans l'ensemble* un effet de distribution analogue à l'effet moyen des universités. Si on les avait pris un à un, on aurait au contraire été incapable d'en mesurer les effets redistributifs.

1 Y. Horrière, P. Petit, *Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972

Y. Horrière, P. Petit, *Effets redistributifs immédiats de l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.

4.4. Les Autres établissements de formation comprennent, entre autres, Les Centres pédagogiques régionaux et nationaux, l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, l'Ecole nationale des Chartes, les Centres nationaux de formation des maîtres de l'enfance inadaptée,...

5) Universités (personnel et fonctionnement) :

Cet ensemble est divisé en cinq disciplines qui correspondent aux anciennes facultés¹. En outre, les E.N.S.I. sont rattachées aux facultés de Sciences. Enfin, les crédits de bibliothèques figurent dans ce poste à moins qu'ils ne soient attribués explicitement à d'autres établissements recensés dans notre nomenclature.

Les dépenses globales de personnel et de fonctionnement concernant les universités sont déterminées par application de (2). Il suffit donc de les répartir entre les cinq disciplines pour chacune des années de la période d'étude. Malheureusement, il n'existe pas encore en France d'estimation représentative des coûts budgétaires respectifs de ces enseignements entre 1965 et 1969. Cependant, une telle analyse a été réalisée pour l'année civile 1967 par la Direction des Enseignements supérieurs du MEN² : les coûts de l'étudiant y sont mesurés selon plusieurs définitions alternatives pour quatre disciplines à partir des dépenses effectives engagées par les établissements. Les résultats de cette étude ont servi de base à nos calculs, dans la mesure où ils proviennent directement du budget, où ils s'appliquent à l'année médiane de notre période d'analyse, et où ils pouvaient être adaptés à nos propres définitions de postes moyennant quelques recombinaisons de chiffres.

1 Avant la loi d'orientation de 1968

2 Cf. *Coûts de l'étudiant*, Direction des Enseignements supérieurs, bureau C2, M.E.N.

Le tableau suivant indique les dépenses moyennes respectives de personnel et de fonctionnement par étudiant et par discipline en 1967, conformément aux définitions de postes retenues dans notre étude, et les effectifs d'étudiants concernés (y compris les étrangers) :

Dépenses effectives	en F. 1967			
	Droit- Sc.Eco.	Lettres- Sc.Hum.	Sciences- E.N.S.I.	Médecine- Dentaire- Pharmacie
Personnel	905	1454	3439	3822
Fonctionnement	201	227	959	872
Effectifs d'étudiants concernés	93.000	156.000	127.000	72.000

On déduit immédiatement de ce tableau, pour l'année 1967, une répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement entre les quatre disciplines couvertes.

A défaut d'autre information, on a supposé que les dépenses moyennes sont identiques dans les universités de pharmacie et de médecine-dentaire ; aussi, la masse correspondante au bloc médecine-dentaire-pharmacie a-t-elle été simplement distribuée entre ces deux composantes en proportion des effectifs d'étudiants concernés.

En fait, la répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement a beaucoup varié entre 1965 et 1969, sous le double jeu de l'évolution des effectifs et des coûts unitaires dans les diverses disciplines. Il est donc insuffisant d'adopter la même répartition sur toute la période, et il faut tenir compte de son évolution. La première étude chronologique réalisée en France est due à S. Cuenin¹ ; elle couvre (et au-delà) notre intervalle mais concerne les seules universités de Dijon. Les enseignements médicaux, dentaires et pharmaceutiques en sont par ailleurs exclus. Aussi les estimations qu'elle fournit ne peuvent-elles prétendre à la représentativité, comme on peut le constater très simplement en les comparant à celles du M.E.N. en 1967.

¹ S. Cuenin, *L'analyse des coûts dans l'enseignement supérieur (l'exemple de l'université de Dijon)*, ronéo, I.R.E.D.U., Mars 1972.

Nous avons pourtant nourri l'espoir que ces statistiques, remarquablement homogènes, constitueraient un indice acceptable d'évolution des coûts unitaires en moyenne période. Seules des études plus complètes permettront de surmonter cette hypothèse hardie et d'améliorer les estimations actuelles ; nous pensons néanmoins qu'une hypothèse d'évolution des dépenses, même grossière, est préférable à l'hypothèse alternative de constance, vu l'importance des masses concernées et des changements observés. Le tableau ci-dessous donne la série des dépenses moyennes de personnel et de fonctionnement par étudiant, pour trois disciplines, conformément aux définitions de postes retenues dans cette étude :

En F. constants 1970

Discipline Dépenses	1965	1966	1967	1968	1969
Droit - Sc. Eco.					
Personnel	2561	2231	2014	1957	1929
Fonctionnement	304	283	270	264	269
Lettres					
Personnel	2018	2010	1940	1983	2046
Fonctionnement	157	183	214	223	233
Sciences					
Personnel	3500	3390	3483	3815	4279
Fonctionnement	444	450	569	717	690

Dépenses moyennes par étudiant - Dijon

Ce tableau permet de calculer le taux d'accroissement relatif des dépenses unitaires de personnel ou de fonctionnement entre deux années consé-

cutives pour la discipline i ($i = 1, 2, 3$) : $\frac{dC_i}{C_i} (n, n+1)$. Notons p_i le pourcentage de crédits budgétaires (de dépenses effectives) imputé à la discipline i au cours de l'année civile n , B_{sup} la masse budgétaire à répartir pour cette même année entre toutes les universités, et N_i les effectifs d'étudiants concernés.

Par définition,

$$p_i = \frac{C_i N_i}{\sum_{i=1}^3 C_i N_i} ,$$

et, si les estimations sont correctes :

$$\sum_{i=1}^3 C_i N_i = B_{\text{sup}} .$$

Supposant que cette condition est vérifiée et prenant la différentielle logarithmique de p_i , il vient :

$$\frac{d p_i}{p_i} (n, n+1) \approx \frac{d C_i}{C_i} (n, n+1) + \frac{d N_i}{N_i} (n, n+1) - \frac{d B_{\text{sup}}}{B_{\text{sup}}} (n, n+1) .$$

$\frac{d C_i}{C_i} (n, n+1)$ est estimé à partir du tableau précédent, de proche en proche,

en partant de l'année de référence 1967 pour laquelle on dispose d'une estimation absolue des C_i ; $\frac{d N_i}{N_i} (n, n+1)$ est mesuré à partir des statistiques

d'effectifs d'étudiants inscrits dans chaque discipline universitaire (y compris les étrangers) ; et $\frac{d B_{\text{sup}}}{B_{\text{sup}}}$ est évalué à partir des budgets fonctionnels mis

en francs constants 1970¹. On obtient ainsi, de proche en proche, $p_i(n)$

($n = 1965, \dots, 1969$) pour trois disciplines ($i = 1, 2, 3$) et, par différence de la somme de ces trois nombres avec 100, le pourcentage correspondant aux universités médicales, dentaires et pharmaceutiques. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-après :

¹ Les déflateurs utilisés par S. Cuenin (op. cit.) sont l'indice d'ensemble des traitements de la fonction publique (base 100 en 1962), pour les dépenses de personnel ; et l'indice général des prix de gros (base 100 en 1949), pour les dépenses de fonctionnement.

En %

Discipline / Dépenses	1965	1966	1967	1968	1969
Droit - Sc. Eco.					
Personnel	10	9	8	8	8
Fonctionnement	8	9	8	8	8
Lettres					
Personnel	22	22	22	23	25
Fonctionnement	11	13	15	14	15
Sciences					
Personnel	47	47	43	43	39
Fonctionnement	49	52	51	52	42
Médecine-dentaire - pharmacie					
Personnel	21	22	27	26	28
Fonctionnement	32	26	26	26	35
Ensemble					
Personnel	100	100	100	100	100
Fonctionnement	100	100	100	100	100

**Répartition des dépenses budgétaires de personnel et de fonctionnement
entre quatre disciplines universitaires
- Evolution entre 1965 et 1969 -**

La période 1965-1969 paraît avoir été marquée, au vu de ce tableau, par une substitution assez rapide des études médicales aux études scientifiques et par une certaine stabilité des dépenses consacrées à chacun des deux grands blocs de disciplines (Droit - Lettres, Sciences - Médecine).

Les dépenses budgétaires ainsi obtenues pour quatre disciplines universitaires sont ensuite divisées en deux parties, dont l'une est imputable aux étudiants français et l'autre aux étudiants étrangers. La proportion affectée aux premiers est celle que l'on observe sur les effectifs d'étudiants pour chaque discipline et année civile. Elle est reproduite ci-après :

(En %)

Discipline	1965	1966	1967	1968	1969
Droit - Sc. Eco.	92.75	91.36	92.47	94.44	94.26
Lettres	91.67	88.64	88.46	93.71	95.05
Sciences	88.98	86.15	92.91	95.28	95.76
Médecine					92.05
Dentaire	87.72	85.94	90.28	93.26	87.50 91.40
Pharmacie					90.00

Proportion d'étudiants inscrits dans les universités
situées en France par année civile et discipline

6) Supérieur (aide sociale) :

Les dépenses d'aide sociale consacrées à l'enseignement supérieur sont divisées en trois parties auxquelles correspondent trois répartitions sociales différentes :

- (i) prestations en espèces
- (ii) prestations en nature
- (iii) I.P.E.S.

6.1. Les prestations en espèces comprennent essentiellement les bourses d'enseignement supérieur (chap. 43-71 art. 1) auxquelles s'ajoutent les prêts d'honneur (chap. 43-72) et bourses de voyages (chap. 43-73 art. 1).

Les prestations en nature¹ comprennent le C.R.O.U.S. (chap. 36-14), les oeuvres sociales en faveur des étudiants (chap. 46-11), les exonérations et encouragements divers (chap. 43.11) et les contributions de l'Etat au régime de Sécurité Sociale des étudiants (chap. 47-72).

¹ Les crédits destinés à la médecine préventive (% chap. 36-11) sont inclus dans les dépenses de fonctionnement.

6.2. Les crédits d'aide sociale se répartissent comme suit entre ces deux rubriques :

	1965	1966	1967	1968	1969
Prest. en espèces	217.059	249.320	282.117	308.983	367.976
Prest. en nature	122.626	141.887	159.179	183.340	212.074

Les prestations en espèces sont à répartir entre les groupes sociaux en appliquant les taux du Tableau 19 (bourses de l'enseignement supérieur) ; les prestations en nature, par contre, sont imputées uniformément aux étudiants français appartenant à toutes les disciplines universitaires (Tableau 17).

RECHERCHE, ADMINISTRATION CENTRALE :

1) Les dépenses de recherche ont été calculées en 1965 en suivant la grille de répartition établie par le MEN depuis 1966. Elles correspondent aux crédits du C.N.R.S., aux subventions de recherche scientifique versées aux établissements d'enseignement ou de recherche et aux primes de recherche scientifique versées aux professeurs de l'enseignement supérieur.

2) Les dépenses d'administration centrale sont celles qui bénéficient directement aux services de l'administration centrale, des inspections, aux organismes de documentation pédagogique et de télé-enseignement, aux bureaux universitaires de statistiques et de documentation scolaire et professionnelle, et aux centres d'orientation scolaire et professionnelle (établissements scolaires).

On a conservé la grille de répartition utilisée par le MEN depuis 1966, à ceci près que les dépenses des chap. 34-01 et 34-02 imputables aux administrations académiques devraient être logiquement réparties entre les établissements d'enseignement en suivant la grille afférente au chap. 31-07 (personnel administratif et technique). En 1965, ce poste a été construit comme un solde : en l'additionnant aux autres, on obtient en effet le total des dépenses ordinaires inscrites au Budget de l'Education Nationale et non imputable au Secrétariat chargé de la Jeunesse et des Sports.

TABLEAU 20

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :
Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1965

(en milliers de francs)

		1965				
		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
Primaire public et privé	Prescolaire	652 422	65 793	984	719 199	
	Elémentaire	3 686 172	235 628	25 637	3 947 437	
	Spécial	135 377	9 538	3 559	148 474	
Σ Enseignement primaire public et privé		4 473 971	310 959	30 180	4 815 110	
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 240 408	77 500	649 825	4 844 682
		C.E.G.	644 717	45 500		
	2ème cycle	Général	714 918	39 000		
		Technique long	279 197	22 000		
		Technique court	615 139	117 000		
Σ Enseignement secondaire public		3 494 379	301 000	649 825	4 844 682	
Σ Enseignement secondaire privé		367 669	31 809			
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco.	66 530	16 293	339 685	
		Lettres	144 661	22 143		
		Sciences	299 978	95 740		
		Médecine dentaire	100 422	46 846		
		Pharmacie	31 712	14 793		
	I.U.T.	--	--	110 720		
	Ecoles d'ingénieurs	48 483	--			
	E.N.S. - E.N.S.E.T.	58 948	--			
Grands établissements	38 905	10 058				
Σ Enseignement supérieur public et privé		995 512		450 405	1 445 917	
Autres actions éducatives	E.N.P.	153 508		34 242	187 750	
	C.N.A.M.	11 470		--	11 470	
	Autres	196 531		3 058	199 589	
	Etranger	139 593		7 001	146 594	
Recherche	312 808	261 968	--	574 776		
Administration centrale	307 019		--	307 019		
Ajustement				--		
Total : dépenses ordinaires					12 532 907	

TABLEAU 21

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :
Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1966

(en milliers de francs)

		1966				
		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
Primaire public et privé	Prescolaire	757 787	75 246	1 092	834 125	
	Elémentaire	3 759 608	259 364	26 621	4 045 593	
	Spécial	157 230	11 657	3 798	172 685	
Σ Enseignement primaire public et privé		4 674 625	346 267	31 511	5 052 403	
secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 406 369	87 813	352 956	2 651 697
		C.E.G.	757 275	47 284		
	2ème cycle	Général	767 846	39 449	94 114	901 409
		Technique long	663 023	49 586	40 379	752 988
		Technique court	667 193	151 804	158 991	977 988
Σ Enseignement secondaire public		4 261 706	375 936	646 440	5 284 082	
Σ Enseignement secondaire privé		385 946	70 739	70 395	527 080	
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco.	65 565	19 273	391 207	
		Lettres	155 498	27 010		
		Sciences	322 868	105 006		
		Médecine dentaire	115 121	39 940		
		Pharmacie	35 640	12 434		
	I.U.T.					
	Ecoles d'ingénieurs		45 161			
	E.N.S.- E.N.S.E.T.		62 434			
Grands établissements		41 700	12 463			
I.P.E.S.				(117 100)		
Σ Enseignement supérieur public et privé		1 060 113		508 307	1 568 420	
Autres actions éducatives	E.N.P.		166 765	33 235	200 000	
	C.N.A.M.		12 000	--	12 000	
	Autres		203 202	2 430	205 632	
	Etranger		140 500	6 016	146 516	
Recherche		344 148	269 340	--	613 488	
Administration centrale		319 852	73 072	--	392 924	
Ajustement					+ 23 325	
Total dépenses ordinaires					14 025 870	

TABLEAU 22

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :
Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1967

(en milliers de francs)

		1967				
		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
Primaire public et privé	Prescolaire	805 650	76 749	1 294	883 693	
	Elémentaire	3 867 860	260 597	33 878	4 162 335	
	Spécial	186 036	11 675	4 084	201 795	
I Enseignement primaire public et privé		4 859 546	349 021	39 256	5 247 823	
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 546 672	108 734	374 187	2 844 943
		C.E.G.	761 794	53 556		
	2ème cycle	Général	919 067	45 522	99 614	1 064 203
		Technique long	694 978	59 615	42 854	797 447
		Technique court	719 263	173 092	167 153	1 059 508
I Enseignement secondaire public		4 641 774	440 519	683 808	5 766 101	
I Enseignement secondaire privé		379 917	96 296	81 293	557 506	
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco	68 555	21 545	441 296	
		Lettres	180 351	38 644		
		Sciences	370 238	138 000		
		Médecine dentaire	173 758	52 583		
		Pharmacie	52 136	15 778		
	I.U.T.		15 106	(123 600)		
	Ecoles d'ingénieurs		50 601			
	E.N.S. - E.N.S.E.T.		66 021			
Grands établissements	44 400	15 455				
I.P.E.S.						
I Enseignement supérieur public et privé		1 303 171		564 896	1 868 067	
Autres actions éducatives	E.N.P.		180 724	31 276	212 000	
	C.N.A.M.		12 535	--	12 535	
	Autres		212 704	1 800	214 504	
	Etranger		141 400	8 216	149 616	
Recherche		393 059	324 704	--	717 763	
Administration centrale		362 671	86 010	--	448 681	
Ajustement		--	--	--	- 9 776	
Total : dépenses ordinaires					15 184 820	

TABLEAU 23

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :
Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1968

(en milliers de francs)

		1968				
		Personnel	Fontionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
Primaire public et privé	Prescolaire	891 170	81 112	1 648	973 930	
	Elémentaire	4 055 842	268 890	35 865	4 360 597	
	Spécial	218 415	12 945	5 075	236 435	
	Σ Enseignement primaire public et privé	5 165 427	362 947	42 588	5 570 962	
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	1 836 916	121 140	391 574	3 208 920
		C.E.G.	806 128	53 162		
	2ème cycle	Général	971 785	50 950	106 326	1 129 061
		Technique long	754 196	67 554	45 814	867 564
		Technique court	835 301	203 534	185 280	1 224 115
Σ Enseignement secondaire public	5 204 326	496 340	728 994	6 429 660		
Σ Enseignement secondaire privé	406 221	111 166	92 658	610 045		
Supérieur public et privé	Universités (part imputée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco.	82 042	27 258	492 323	
		Lettres	234 048	47 333		
		Sciences	444 900	178 752		
		Médecine dentaire	208 696	69 347		
		Pharmacie	54 610	18 135		
	I.U.T.		49 549			
	Ecoles d'ingénieurs		60 617			
	E.N.S. - E.N.S.E.T.		69 501			
Grands établissements	47 100	18 104				
I.P.E.S.				(130 000)		
Σ Enseignement supérieur public et privé	1 609 992		622 323	2 232 315		
Autres actions éducatives	E.N.P.	195 078		28 922	224 000	
	C.N.A.M.	13 070		--	13 070	
	Autres	219 902		1 170	221 072	
	Etrangers	142 200		9 016	151 216	
Recherche	452 241	380 496	--	832 737		
Administration centrale	404 389	96 374	--	500 763		
Ajustement	--	--	--	- 66 341		
Total : dépenses ordinaires				16 719 499		

TABLEAU 24

Ventilation entre les services du Budget de l'Education Nationale :
Crédits votés (dépenses ordinaires) en 1969

(en milliers de francs)

		1969				
		Personnel	Fonctionnement	Aide Sociale	Dépenses Ordinaires	
Primaire public et privé	Prescolaire Elémentaire Spécial	1 001 452	82 305	1 891	1 085 648	
		4 331 561	264 579	39 207	4 635 347	
		252 960	13 952	7 896	274 808	
	Σ Enseignement primaire public et privé		5 585 973	360 836	48 994	5 995 803
Secondaire public	1er cycle	Lycée C.E.S.	2 185 294	132 907	439 659	3 663 861
		C.E.G.	854 058	51 943		
	2ème cycle	Général	1 172 892	52 349	110 538	1 335 779
		Technique long	851 528	68 333	85 370	1 005 231
		Technique court	999 866	195 363	204 787	1 400 016
Σ Enseignement secondaire public		6 063 638	500 895	840 354	7 404 887	
Σ Enseignement secondaire privé		510 683	120 838	100 298	731 819	
Supérieur public et privé	Universités (part im- putée aux étudiants français)	Droit - Sciences éco	95 667	32 451	580 050	
		Lettres	301 466	61 355		
		Sciences	473 799	173 076		
		Médecine dentaire	274 559	114 288		
		Pharmacie	56 155	23 375		
	I.U.T.		154 604	136 481		
	Ecoles d'ingénieurs		70 674			
	E.N.S. - E.N.S.E.T.		72 920			
	Grands établissements	50 233	20 773			
	I.P.E.S.					
Σ Enseignement supérieur public et privé		1 975 395		716 531	2 691 926	
Autres actions éducatives	E.N.P. C.N.A.M. Autres Etranger	205 301		31 802	237 103	
		13 605		--	13 605	
		306 960		541	307 501	
		143 115		9 566	152 681	
Recherche		527 990	379 077	--	907 067	
Administration centrale		426 707	94 387	--	521 094	
Ajustement					+ 3 846	
Total : dépenses ordinaires					18 967 332	

SECTION 3 - Crédit budgétaire annuel perçu par une famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile (1965-1969) : Tableaux et méthodes (25 à 40) :

Crédit budgétaire annuel affecté à l'enseignement supérieur et perçu par la famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et l'année civile :

- Tableau 25 : Supérieur: personnel + fonctionnement
- Tableau 26 : Supérieur: Aide sociale
- Tableau 27 : Supérieur : Total des dépenses ordinaires

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille selon la catégorie socio-professionnelle du chef de famille, le cycle d'enseignement et l'année civile :

- Tableau 28 : Exploitants agricoles
- Tableau 29 : Salariés agricoles
- Tableau 30 : Industriels
- Tableau 31 : Gros et moyens commerçants
- Tableau 32 : Artisans, petits commerçants
- Tableau 33 : Cadres supérieurs, professions libérales
- Tableau 34 : Cadres moyens
- Tableau 35 : Employés
- Tableau 36 : Ouvriers
- Tableau 37 : Personnel de service
- Tableau 38 : Autres catégories
- Tableau 39 : Inactifs
- Tableau 40 : Ensemble

CALCUL DU CREDIT BUDGETAIRE ANNUEL PERCU PAR UNE FAMILLE SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE, LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT ET L'ANNEE CIVILE :

1) Les tableaux 25 à 40 indiquent le coût moyen des services d'enseignement divisibles (Spécial et Autres actions éducatives exclus) qui seraient consommés par une famille si les crédits votés étaient juste dépensés. Dans ces estimations, on ne tient compte que des *dépenses ordinaires du Budget de l'Education Nationale*.

Une série de coûts moyens est construite entre 1965 et 1969 pour six cycles d'enseignement :

- primaire (1)
- secondaire 1er cycle (2)
- scolarité obligatoire (3 = 1 + 2)
- secondaire 2è cycle (4)
- supérieur (5)
- scolarité facultative (6 = 4 + 5)

Pour le supérieur, les résultats peuvent être fournis dans une nomenclature de catégories socio-professionnelles en 23 postes et il a paru intéressant de distinguer les crédits d'aide sociale (tableau 26) des crédits de personnel et fonctionnement (tableau 25). En additionnant ces deux tableaux, on obtient évidemment le tableau 27. Mais, pour l'ensemble des autres cycles, les données de base sont moins détaillées: aussi, les résultats complets sont fournis dans une nomenclature de catégories socio-professionnelles en 12 postes.

Chaque fois que les taux de répartition des effectifs scolaires ou universitaires (ou des boursiers) entre les catégories sociales (tableaux 1 à 19) sont encadrés par une fourchette, le coût moyen du cycle d'enseignement correspondant est lui-même compris entre deux bornes. Dans ces conditions, *la confiance que l'on peut accorder à ces résultats finals est démontrée par l'étroitesse remarquable des intervalles calculés.*

2) Pour chaque catégorie socio-professionnelle, on a calculé trois nombres :

- (i) le bénéfice moyen perçu par une *famille réelle* de cette C.S.P.
- (ii) le bénéfice moyen perçu par une *famille standard* de cette C.S.P.
- (iii) = (i) - (ii)

2.1. Pour apprécier la redistribution des revenus opérée par l'enseignement, il peut être opportun en effet de séparer l'effet-C.S.P. (ii) de l'effet-taille (iii). L'effet C.S.P. indique ce que recevrait une famille, dont le chef possède une catégorie socio-professionnelle déterminée, si elle avait un nombre d'enfants en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement identique à la moyenne nationale. L'effet-taille indique le surplus (positif ou négatif) qu'elle reçoit parce que cette famille a en réalité plus (moins) d'enfants en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement que la moyenne nationale.

Si l'encouragement de la natalité est un désir tutélaire de l'état, comme le suggèrent les déclarations officielles et le développement des prestations familiales, on s'attend à ce que le coût de l'éducation d'un enfant supplémentaire soit compensé par l'affectation budgétaire. En d'autres termes, tous les enfants d'une même famille auront alors la même probabilité de bénéficier du service gratuit d'enseignement, quel que soit leur nombre. Cette probabilité ne dépendra que de la C.S.P. du chef de famille. L'effet-C.S.P. permet donc de mieux apprécier la justice distributive du service d'enseignement, une fois réalisée la compensation des familles nombreuses mesurée par l'effet-taille.

2.2. Pour illustrer le mode de calcul de ces trois nombres, définissons

- i = indice courant de la C.S.P. du chef de famille
- N_i = nombre total d'enfants de la C.S.P. i qui fréquentent un cycle d'enseignement
- N = nombre total d'enfants qui fréquentent un cycle d'enseignement
- $x_i = \frac{N_i}{N}$ = taux de répartition de la C.S.P. i dans un cycle d'enseignement

F_i = nombre total de familles biologiques de la C.S.P. i

NE_i = nombre total d'enfants de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement

$n_i = \frac{NE_i}{F_i}$ = nombre moyen d'enfants par famille de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement

$n = \frac{\sum_i NE_i}{\sum_i F_i}$ = nombre moyen d'enfants par famille en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement (moyenne nationale)

B = crédit budgétaire total imputé au cours d'une année civile à un cycle d'enseignement.

$\frac{B}{N}$ est le coût budgétaire d'un cycle d'enseignement que percevrait *un élève* représentatif ; $N_i \cdot \frac{B}{N}$ est donc le crédit *total* imputé à la C.S.P. i , et

$\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N}$ est le crédit que perçoit en moyenne *un enfant* de la C.S.P. i . En définitive,

(i) $\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n_i$ est l'équivalent-revenu du service d'enseignement consommé par une famille réelle de la C.S.P. i

(ii) $\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n$ est l'équivalent-revenu du service d'enseignement consommé par une famille-standard de la C.S.P. i (effet-C.S.P.)

(iii) $\frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot (n_i - n)$ est l'effet-taille attribué à la C.S.P. i .

Des expressions convenables de ces trois grandeurs ont été utilisées pour simplifier les calculs. Ainsi,

$$(i) \quad \frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n_i = \frac{N_i}{F_i} \cdot \frac{B}{N} = \frac{N_i}{N} \cdot \frac{B}{F_i} = x_i \cdot \frac{B}{F_i}$$

$$(ii) \quad \frac{N_i}{NE_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n = \frac{N_i}{n_i F_i} \cdot \frac{B}{N} \cdot n = \frac{N_i}{N} \cdot \frac{B}{F_i} \cdot \frac{n}{n_i} = (i) \times \frac{n}{n_i}$$

$$(iii) = (i) - (ii)$$

Les x_i sont tirés des tableaux 1 à 19 et B est fourni par les tableaux 20 à 24. Le nombre de familles biologiques de la C.S.P. i (F_i) entre 1965 et 1969 a été déterminé en interpolant linéairement les résultats des recensements de la population de 1962 et 1968 (1962 : Annuaire Statistique de la France - 1967, tableau IX, p. 40 ; 1968 : Annuaire Statistique de la France 1970-1971, tableau XI, p. 29).

2.3. En ce qui concerne n et n_i , il faut noter que ces deux grandeurs n'interviennent que par leur rapport. Il est donc suffisant de les calculer pour la seule année 1968 en admettant que la variation du rapport est assez faible sur la période étudiée. Pour calculer le nombre total d'enfants de la C.S.P. i en âge d'être scolarisés dans un cycle d'enseignement (NE_i), on a eu recours à plusieurs tableaux issus du sondage au 1/4 du recensement de la population de 1968 et non publiés par l'I.N.S.E.E. Ceux-ci indiquent le nombre d'enfants de la C.S.P. i âgés de :

- (a) 0 à 2 ans inclus
- (b) 0 à 16 ans inclus
- (c) 0 à 24 ans inclus

A chaque cycle d'enseignement, a été associée *de manière purement opératoire* une tranche d'âge de scolarisation :

- (d) primaire, secondaire 1er cycle et scolarité obligatoire :
3 à 16 ans inclus
- (e) secondaire 2è cycle : 15 à 19 ans inclus
- (f) supérieur : 19 à 24 ans inclus
- (g) scolarité facultative : 17 à 24 ans inclus

Les effectifs opératoires se déduisent des valeurs vraies (a), (b), (c) par les formules suivantes :

- (d) = (b) - (a)
- (g) = (c) - (b)
- (e) = $1/7 \cdot (d) + 3/8 \cdot (g)$
- (f) = $3/4 \cdot (g)$

Les hypothèses implicites aux calculs de (e) et de (f) sont évidentes : on admet que tous les âges qui appartiennent à une même tranche contiennent des effectifs égaux.

Les nombres d'enfants par famille n_i et n sont ensuite calculés en appliquant leurs formules respectives de définition.

Crédit budgétaire annuel affecté
selon la catégorie socio-prof

SUPERIEUR

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille	1965			1966		
	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	t
C.S.P. Chef de famille						
Exploitants agricoles	45	33	12	51	37	
Salariés agricoles	19	16	3	22	18	
Industriels	431	326	105	421	318	
Gros et moyens commerçants	210	184	26	215	188	
Artisans et petits commerçants	98	96	2	106	104	
Professions libérales, médicales	1018	878	140	1019	879	
Professeurs, professions lit. et scient.	579	688	-109	603	717	
Ingénieurs	427	425	2	443	441	
Cadres administratifs supérieurs	368	278	90	359	269	
Instituteurs, professions int. div.	349	402	-53	338	389	
Services médicaux et sociaux	225	245	-20	221	240	
Techniciens	88	121	-33	84	115	
Cadres administratifs moyens	247	242	5	237	233	
Employés de bureau	82	71	11	88	77	
Employés de commerce	150	176	-26	149	175	
Contremaîtres	62	52	10	69	58	
Ouvriers qualifiés	22	24	-2	26	29	
Ouvriers spécialisés	22	22	--	23	23	
Marins, marins, pêcheurs	11	8	3	19	15	
Personnel de service	47	37	10	43	34	
Artistes, clergé	225	322	-97	256	367	
Armée, police	94	91	3	85	82	
Inactifs, non déclarés	33	51	-18	41	63	

ent supérieur et perçu par la famille
 chef de famille et l'année civile

FONCTIONNEMENT

1967			1968			1969		
taille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
66	48	18	89	65	24	122	89	33
30	25	5	46	38	8	72	60	12
511	387	124	583	441	142	616	466	150
255	223	32	292	255	37	335	293	42
131	128	3	156	152	4	193	189	4
1275	1100	175	1421	1226	195	1688	1456	232
679	807	-128	740	880	-140	827	983	-156
546	544	2	593	591	2	657	654	3
431	326	105	487	368	119	542	410	132
384	442	-58	472	544	-72	535	616	-81
243	264	-21	247	269	-22	262	285	-23
100	137	-37	126	173	-47	164	225	-61
268	263	5	306	300	6	345	339	6
105	92	13	128	112	16	148	129	19
179	210	-31	218	256	-38	257	301	-44
83	69	14	108	90	18	141	118	23
32	36	-4	42	47	-5	54	60	-6
27	26	1	36	35	1	46	45	1
30	23	7	42	32	10	54	41	13
43	34	9	50	40	10	57	45	12
182	261	-79	205	294	-89	168	241	-73
116	113	3	155	150	5	186	180	6
46	71	-25	65	100	-35	89	138	-49

Crédit budgétaire annuel affecté
selon la catégorie socio-pr

Bénéfice perçu par la famille et décomposition selon la CSP et la taille	1965						1966			
	Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
C.S.P. Chef de famille										
Exploitants agricoles	31	24	23	17	8	7	36	31	26	23
Salariés agricoles	20	19	17	16	3	3	24	23	20	19
Industriels	80	85	61	64	19	21	86	90	65	68
Gros et moyens commerçants	56	65	49	57	7	8	62	68	54	59
Artisans et petits commerçants	41	45	40	44	1	1	46	50	45	49
Professions libérales, médicales	205	231	177	199	28	32	225	244	194	211
Professeurs, professions lit. et scient.	209	227	249	270	-40	-43	224	235	266	279
Ingénieurs	88	94	88	94	--	--	96	100	96	100
Cadres administratifs supérieurs	97	102	73	77	24	25	101	104	76	79
Instituteurs, professions int. div.	168	190	194	219	-26	-29	173	188	199	217
Services médicaux et sociaux	119	128	129	139	-10	-11	124	128	135	139
Techniciens	35	39	48	53	-13	-14	38	40	52	55
Cadres administratifs moyens	85	91	83	89	2	2	90	94	88	92
Employés de bureau	50	52	44	45	6	7	55	56	48	49
Employés de commerce	88	92	103	108	-15	-16	96	99	113	116
Contremaîtres	30	34	25	28	5	6	35	37	29	31
Ouvriers qualifiés	18	16	20	18	-2	-2	20	19	22	21
Ouvriers spécialisés	16	14	16	14	--	--	18	17	18	17
Mineurs, marins, pêcheurs	18	20	14	15	4	5	21	23	16	18
Personnel de service	31	27	25	21	6	6	34	31	27	25
Artistes, clergé	97	105	139	150	-42	-45	103	110	148	158
Armée, police	46	55	45	53	1	2	50	56	48	54
Inactifs, non déclarés	28	23	43	36	-15	-13	32	29	49	45

26

-nement supérieur et perçu par la famille

- du chef de famille et l'année civile

-AIDE SOCIALE

F. courants

1967						1968			1969		
Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
42	39	31	28	11	11	48	35	13	62	45	17
29	30	24	25	5	5	36	30	6	49	41	8
95	97	72	73	23	24	102	77	25	103	78	25
67	70	59	61	8	9	69	60	9	70	61	9
52	54	51	53	1	1	56	55	1	63	62	1
249	258	215	223	34	35	265	229	36	291	251	40
232	237	276	282	-44	-45	234	278	-44	236	281	-45
105	107	105	107	--	--	107	107	--	110	110	--
109	110	82	83	27	27	112	85	27	115	87	28
179	184	206	212	-27	-28	182	210	-28	180	207	-27
128	129	139	140	-11	-11	120	131	-11	118	128	-10
41	42	56	58	-15	-16	43	59	-16	46	63	-17
94	96	92	94	2	2	99	97	2	106	104	2
60	61	52	53	8	8	63	55	8	68	59	9
104	105	122	123	-18	-18	112	131	-19	121	142	-21
39	39	33	33	6	6	41	34	7	45	38	7
23	22	26	24	-3	-2	26	29	-3	31	34	-3
20	20	20	20	--	--	23	23	--	28	27	1
24	25	18	19	6	6	27	21	6	31	24	7
36	35	29	28	7	7	40	32	8	49	39	10
101	105	145	150	-44	-45	107	153	-46	106	152	-46
58	61	56	59	2	2	63	61	2	67	65	2
34	33	53	51	-19	-18	39	60	-21	48	74	-26

Crédit budgétaire annuel affecté
selon la catégorie socio-p

SUPERII

Bénéfice perçu par la famille et décomposition selon la CSP et la taille C.S.P. Chef de famille	1965						1966			
	Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
Exploitants agricoles	76	69	56	50	20	19	87	82	63	60
Salariés agricoles	39	38	33	32	6	6	46	45	38	37
Industriels	511	516	387	390	124	126	507	511	383	386
Gros et moyens commerçants	266	275	233	241	33	34	277	283	242	247
Artisans et petits commerçants	139	143	136	140	3	3	152	156	149	153
Professions libérales, médicales	1223	1249	1055	1077	168	172	1244	1263	1073	1090
Professeurs, professions lit. et scient.	788	806	937	958	-149	-152	827	838	983	996
Ingénieurs	515	521	513	519	2	2	539	543	537	541
Cadres administratifs supérieurs	465	470	351	355	114	115	456	459	345	348
Instituteurs, professions int. div.	517	539	596	621	-79	-82	511	526	588	606
Services médicaux et sociaux	344	353	374	384	-30	-31	345	349	375	379
Techniciens	123	127	169	174	-46	-47	122	124	167	170
Cadres administratifs moyens	332	338	325	331	7	7	327	331	321	325
Employés de bureau	132	134	115	116	17	18	143	144	125	126
Employés de commerce	238	242	279	284	-41	-42	245	248	288	291
Contremaîtres	92	96	77	80	15	16	104	106	87	89
Ouvriers qualifiés	40	38	44	42	-4	-4	46	45	51	50
Ouvriers spécialisés	38	36	38	36	--	--	41	40	41	40
Mineurs, marins, pêcheurs	29	31	22	23	7	8	40	42	31	33
Personnel de service	78	74	62	58	16	16	77	74	61	59
Artistes, clergé	322	330	461	472	-139	-142	359	366	515	525
Armée, police	140	149	136	144	4	5	135	141	130	136
Inactifs, non déclarés	61	56	94	87	-33	-31	73	70	112	108

27

nement supérieur et perçu par la famille
e du chef de famille et l'année civile

EXPENSES ORDINAIRES

F. courants

1967						1968			1969		
Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
108	105	79	76	29	29	137	100	37	184	134	50
59	60	49	50	10	10	82	68	14	121	101	20
606	608	459	460	147	148	685	518	167	719	544	175
322	325	282	284	40	41	361	315	46	405	354	51
183	185	179	181	4	4	212	207	5	256	251	5
1524	1533	1315	1323	209	210	166	1455	231	1979	1707	272
911	916	1083	1089	-172	-173	974	1158	-184	1063	1264	-201
651	653	649	651	2	2	700	698	2	767	764	3
540	541	408	409	132	132	599	453	146	657	497	160
563	568	648	654	-85	-86	654	754	-100	715	823	-108
371	372	403	404	-32	-32	367	400	-33	380	413	-33
141	142	193	195	-52	-53	169	232	-63	210	288	-78
362	364	355	357	7	7	405	397	8	451	443	8
165	166	144	145	21	21	191	167	24	216	188	28
283	284	332	333	-49	-49	330	387	-57	378	443	-65
122	122	102	102	20	20	149	124	25	186	156	30
55	54	62	60	-7	-6	68	76	-8	85	94	-9
47	47	46	46	1	1	59	58	1	74	72	2
54	55	41	42	13	13	69	53	16	85	65	20
79	78	63	62	16	16	90	72	18	106	84	22
283	287	406	411	-123	-124	312	447	-135	274	393	-119
174	177	169	172	5	5	218	211	7	253	245	8
80	79	124	122	-44	-43	104	160	-56	137	212	-75

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la C.S.P. et la taille		1965						1966			
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
PRIMAIRE	P.F.	433		416		17		448		430	
	A.	3		3		--		3		3	
	Σ	436		419		17		451		433	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	154	154	148	148	6	6	181	181	174	174
	A.	50	39	48	37	2	2	57	49	55	47
	Σ	204	193	196	185	8	8	238	230	229	221
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	587	587	564	564	23	23	629	629	604	604
	A.	53	42	51	40	2	2	60	52	58	50
	Σ	640	629	615	604	25	25	689	681	662	654
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	123	121	102	100	21	21	162	161	134	134
	A.	29	20	24	17	5	3	34	26	28	22
	Σ	152	141	126	117	26	24	196	187	162	156
SUPERIEUR	P.F.	45		33		12		51		37	
	A.	31	24	23	17	8	7	36	31	26	23
	Σ	76	69	56	50	20	19	87	82	63	60
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	168	166	122	121	46	45	213	212	155	155
	A.	60	44	44	32	16	12	70	57	51	41
	Σ	228	210	166	153	62	57	283	269	206	196

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A. : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile
RICOLES

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard : effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard : effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard : effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
448	430	18	452	434	18	456	438	18
3	3	--	3	3	--	3	3	--
451	433	18	455	437	18	459	441	18
197 197	190 190	7 7	226 227	217 218	9 9	268 269	257 258	11 11
63 60	60 58	3 2	71	68	3	91	87	4
260 257	250 248	10 9	297 298	285 286	12 12	359 360	344 345	15 15
645 645	620 620	25 25	678 679	651 652	27 27	724 725	695 696	29 29
66 63	63 61	3 2	74	71	3	94	90	4
711 708	683 681	28 27	752 753	722 723	30 30	818 819	785 786	33 33
183 181	152 150	31 31	205 205	170 170	35 35	248 246	206 204	42 42
37 34	31 28	6 6	46 46	38	8	68	56	12
220 215	183 178	37 37	251 251	208 208	43 43	316 314	262 260	54 54
66	48	18	89	65	24	122	89	33
42 39	31 28	11 11	48	35	13	62	45	17
108 105	79 76	29 29	137	100	37	184	134	50
249 247	182 180	67 67	294 294	214 214	80 80	370 368	269 267	101 101
79 73	57 53	22 20	94	68	26	130	95	35
328 320	239 233	89 87	388 388	282 282	106 106	500 498	364 362	136 136

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)			
Cycle d'enseignement													
PRIMAIRE	P.F.	852		553		299		922		598			
	A.	5		3		2		5		3			
	Σ	857		556		301		927		601			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	144	134	93	87	51	47	193	178	126	116		
	A.	62	66	40	43	22	23	74	77	48	50		
	Σ	206	200	133	130	73	70	267	255	174	166		
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	996	986	646	640	350	346	1115	1100	724	714		
	A.	67	71	43	46	24	25	79	82	51	53		
	Σ	1063	1057	689	686	374	371	1194	1182	775	767		
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	126	126	91	91	35	35	174	173	126	125		
	A.	42	44	30	32	12	12	50	53	36	38		
	Σ	168	170	121	123	47	47	224	226	162	163		
SUPERIEUR	P.F.	19		16		3		22		18			
	A.	20	19	17	16	3	3	24	23	20	19		
	Σ	39	38	33	32	6	6	46	45	38	37		
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	145	145	120	120	25	25	196	195	162	161		
	A.	62	63	51	52	11	11	74	76	61	63		
	Σ	207	208	171	172	36	36	270	271	223	224		

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

29

catégorie socio-professionnelle du chef de famille

et l'année civile

AGRICOLES

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
998	648	350	1092	709	383	1146	744	402
7	5	2	8	5	3	8	5	3
1005	653	352	1100	714	386	1154	749	405
236 231	153 150	83 81	315 312	204 202	111 110	419 398	272 258	147 140
85 87	55 56	30 31	94	61	33	111	72	39
321 318	208 206	113 112	409 406	265 263	144 143	530 509	344 330	186 179
234 1229	801 798	433 431	1407 1404	913 911	494 493	1565 1544	1016 1002	549 542
92 94	60 61	32 33	102	66	36	119	77	42
326 1323	861 859	465 464	1509 1506	979 977	530 529	1684 1663	1093 1079	591 584
210 209	152 151	58 58	257 254	186 184	71 70	330 325	239 236	91 89
58 59	42 43	16 16	71	51	20	93	67	26
268 268	194 194	74 74	328 325	237 235	91 90	423 418	306 303	117 115
30	25	5	46	38	8	72	60	12
29 30	24 25	5 5	36	30	6	49	41	8
59 60	49 50	10 10	82	68	14	121	101	20
240 239	198 197	42 42	303 300	251 248	52 52	402 397	333 329	69 68
87 89	72 74	15 15	107	89	18	142	117	25
327 328	270 271	57 57	410 407	340 337	70 70	544 539	450 446	94 93

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)			
Cycle d'enseignement													
PRIMAIRE	P.F.	312		315		-3		310		313			
	A.	2		2		--		2		2			
	Σ	314		317		-3		312		315			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	403	435	407	440	-5	-5	396	458	400	463		
	A.	6	9	6	9	--	--	6	8	6	8		
	Σ	409	444	413	449	-4	-5	402	466	406	471		
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	715	747	722	755	-7	-8	706	768	713	776		
	A.	8	11	8	11	--	--	8	10	8	10		
	Σ	723	758	730	766	-7	-8	714	778	721	786		
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	386	422	335	366	51	56	460	511	399	444		
	A.	7	9	6	8	1	1	8	9	7	8		
	Σ	393	431	341	374	52	57	468	520	406	452		
SUPERIEUR	P.F.	431		326		105		421		318			
	A.	80	85	61	64	19	21	86	90	65	68		
	Σ	511	516	387	390	124	126	507	511	383	386		
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	817	853	617	645	200	208	881	932	666	704		
	A.	87	94	66	71	21	23	94	99	71	75		
	Σ	904	947	683	716	221	231	975	1031	737	779		

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

10

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

IELS

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
312	315	-3	328	331	-3	273	276	-3
2	2	--	2	2	--	2	2	--
314	317	-3	330	333	-3	275	278	-3
360 398	364 402	-4 -4	339 350	343 354	-4 -4	271 357	273 360	-2 -3
7 8	7 8	-- --	7	7	--	4	4	-- --
367 406	371 410	-4 -4	346 357	350 361	-4 -4	275 361	277 364	-2 -3
672 710	679 717	-7 -7	667 678	674 685	-7 -7	544 630	549 636	-5 -6
9 10	9 10	-- --	9	9	--	6	6	--
681 720	688 727	-7 -7	676 687	683 694	-7 -7	550 636	555 642	-5 -6
460 491	399 426	61 65	427 443	371 385	56 58	398 446	345 387	53 59
8 8	7 7	1 1	7	6	1	7	6	1
468 499	406 433	62 66	434 450	377 391	57 59	405 453	351 393	54 60
511	387	124	583	441	142	616	466	150
95 37	72 73	23 24	102	77	25	103	78	25
606 608	459 460	147 148	685	518	167	719	544	175
971 1002	734 758	237 244	1010 1026	763 776	247 250	1014 1062	767 833	247 259
103 105	78 79	25 26	109	82	27	110	83	27
1074 1107	812 837	262 270	1119 1135	845 858	274 277	1124 1172	850 886	274 286

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d

GROS

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966			
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
PRIMAIRE	P.F.	171		194		-23		177		201	
	A.	1		1		--		1		1	
	Σ	172		195		-23		178		202	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	256	273	291	311	-35	-38	268	288	305	327
	A.	59	86	67	98	-8	-12	64	82	73	93
	Σ	315	359	358	409	-43	-50	332	370	378	420
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	427	444	485	505	-58	-61	445	465	506	528
	A.	60	87	68	99	-8	-12	65	83	74	94
	Σ	487	531	553	604	-66	-73	510	548	580	622
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	233	239	231	237	2	2	301	306	299	304
	A.	46	61	46	61	--	--	50	60	50	60
	Σ	279	300	277	298	2	2	351	366	349	364
SUPERIEUR	P.F.	210		184		26		215		188	
	A.	56	65	49	57	7	8	62	68	54	59
	Σ	266	275	233	241	33	34	277	283	242	247
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	443	449	388	394	55	55	516	521	452	456
	A.	102	126	89	110	13	16	112	128	98	112
	Σ	545	575	477	504	68	71	628	649	550	568

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

Catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

COMMERCANTS

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
146	166	-20	149	169	-20	158	180	-22
1	1	--	1	1	1	1	1	--
147	167	-20	150	170	-20	159	181	-22
265 270	301 307	-36 -37	273 276	311 314	-38 -38	286 293	325 333	-39 -40
67 75	76 85	-9 -10	60	68	-8	48	55	-7
332 345	377 392	-45 -47	333 336	379 382	-46 -46	334 341	380 388	-46 -47
411 416	467 473	-56 -57	422 425	480 483	-58 -58	444 451	505 513	-61 -62
68 76	77 86	-9 -10	61	69	-8	49	56	-7
479 492	544 559	-65 -67	483 486	549 552	-66 -66	493 500	561 569	-68 -69
331 336	328 333	3 3	352 353	349 350	3 3	404 402	401 399	3 3
53 57	53 57	-- --	50	50	--	45	45	--
384 393	381 390	3 3	402 403	399 400	3 3	449 447	446 444	3 3
255	223	32	292	255	37	335	293	42
67 70	59 61	8 9	69	60	9	70	61	9
322 325	282 284	40 41	361	315	46	405	354	51
586 591	513 518	73 73	644 645	564 565	80 80	739 737	647 645	92 92
120 127	105 111	15 16	119	104	15	115	101	14
706 718	618 629	88 89	763 764	668 669	95 95	854 852	748 746	106 106

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d'
ARTIS.

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965					1966				
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
PRIMAIRE	P.F.	332		355		-23		341		365	
	A.	2		2		--		2		2	
	Σ	334		357		-23		343		367	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	231	242	247	259	-16	-17	252	266	269	284
	A.	14	19	15	20	-1	-1	15	18	16	19
	Σ	245	261	262	279	-17	-18	267	284	285	303
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	563	574	602	614	-39	-40	593	607	634	649
	A.	16	21	17	22	-1	-1	17	20	18	21
	Σ	579	595	619	636	-40	-41	610	627	652	670
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	201	206	205	210	-4	-4	259	267	264	272
	A.	10	14	10	14	--	--	12	14	12	14
	Σ	211	220	215	224	-4	-4	271	281	276	286
SUPERIEUR	P.F.	98		96		2		106		104	
	A.	41	45	40	44	1	1	46	50	45	49
	Σ	139	143	136	140	3	3	152	156	149	153
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	299	304	291	296	8	8	365	373	355	364
	A.	51	59	50	58	1	1	58	64	57	62
	Σ	350	363	341	354	9	9	423	437	412	426

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

COMMERCANTS

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
334	357	-23	330	353	-23	327	350	-23
2	2	--	2	2	--	2	2	--
336	359	-23	332	355	-23	329	352	-23
257 264	275 283	-18 -19	270 277	289 296	-19 -19	280 298	299 318	-19 -20
17 18	18 19	-1 -1	16	17	-1	13	14	-1
274 282	293 302	-19 -20	286 293	306 313	-20 -20	293 311	313 332	-20 -21
591 598	632 640	-41 -42	600 607	642 649	-42 -42	607 625	649 668	-42 -43
19 20	20 21	-1 -1	18	19	-1	15	16	-1
610 618	652 661	-42 -43	618 625	661 668	-43 -43	622 640	665 684	-43 -44
283 287	288 293	-5 -6	303 306	309 312	-6 -6	340 348	347 355	-7 -7
12 13	12 13	-- --	12	12	--	11	11	--
295 300	300 306	-5 -6	315 318	321 324	-6 -6	351 359	358 366	-7 -7
131	128	3	156	152	4	193	189	4
52 54	51 53	1 1	56	55	1	63	62	1
183 185	179 181	4 4	212	207	5	256	251	5
414 418	404 408	10 10	459 462	447 450	12 12	533 541	520 527	13 14
64 67	62 65	2 2	68	66	2	74	72	2
478 485	466 473	12 12	527 530	513 516	14 14	607 615	592 599	15 16

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d
CADRES SUPÉ

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)			
Cycle d'enseignement													
	PRIMAIRE	P.F.	368		318		50		378		326		
A.		2		2		--		2		2			
Σ		370		320		50		380		328			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	412	421	356	363	56	58	437	450	378	389		
	A.	3	4	2	3	1	1	3	4	2	3		
	Σ	415	425	358	366	57	59	440	454	380	392		
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	780	789	674	681	106	108	815	828	704	715	1	
	A.	5	6	4	5	1	1	5	6	4	5		
	Σ	785	795	678	686	107	109	820	834	708	720	1	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	340	346	293	298	47	48	400	406	345	350		
	A.	4	4	3	3	1	1	4	4	3	3		
	Σ	344	350	296	301	48	49	404	410	348	353		
SUPERIEUR	P.F.	508		437		71		507		436			
	A.	126	136	108	117	18	19	134	141	115	121		
	Σ	634	644	545	554	89	90	641	648	551	557		
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	848	854	729	735	119	119	907	913	780	785	12	
	A.	130	140	112	120	18	20	138	145	119	125		
	Σ	978	994	841	855	137	139	1045	1058	899	910	12	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
: et l'année civile

PROFESSIONS LIBERALES

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
388	335	53	415	358	57	467	403	64
3	3	--	3	3	--	3	3	--
391	338	53	418	361	57	470	406	64
448 454	387 392	61 62	484 488	418 422	66 66	525 541	454 467	71 74
3 3	2 2	1 1	3	2	1	3	2	1
451 457	389 394	62 63	487 491	420 424	67 67	528 544	456 469	72 75
836 842	722 727	114 115	899 903	776 780	123 123	992 1008	857 870	135 138
6 6	5 5	1 1	6	5	1	6	5	1
842 848	727 732	115 116	905 909	781 785	124 124	998 1014	862 875	136 139
432 436	372 376	60 60	438 441	378 380	60 61	486 495	419 427	67 68
4 4	3 3	1 1	4	3	1	4	3	1
436 440	375 379	61 61	442 445	381 383	61 62	490 499	422 430	68 69
614	528	86	680	585	95	770	662	108
145 148	125 127	20 21	149	128	21	155	133	22
759 762	653 655	106 107	829	713	116	925	795	130
1046 1050	900 903	146 147	1118 1121	961 964	157 157	1256 1265	1080 1087	176 178
149 152	128 131	21 21	153	132	21	159	137	22
1195 1202	1028 1034	167 168	1271 1274	1093 1096	178 178	1415 1424	1217 1224	198 200

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d'

Bénéfice perçu par la famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966			
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)	
PRIMAIRE	P.F.	293		284		9		315		306	
	A.	2		2		--		2		2	
	Σ	295		286		9		317		308	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	313	319	304	310	9	9	333	340	323	330
	A.	14	19	14	18	--	1	15	18	15	17
	Σ	327	338	318	328	9	10	348	358	338	347
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	606	612	588	594	18	18	648	655	629	636
	A.	16	21	16	20	--	1	17	20	17	19
	Σ	622	633	604	614	18	19	665	675	646	655
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	262	263	273	275	-11	-12	329	328	343	342
	A.	13	16	14	17	-1	-1	15	16	16	17
	Σ	275	279	287	292	-12	-13	344	344	359	359
SUPERIEUR	P.F.	202		230		-28		195		222	
	A.	81	88	92	100	-11	-12	85	90	97	102
	Σ	283	290	322	330	-39	-40	280	285	319	324
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	464	465	526	528	-62	-63	524	523	594	594
	A.	94	104	107	118	-13	-14	100	106	114	120
	Σ	558	569	633	646	-75	-77	624	629	708	714

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

4

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

'ENS

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
334	324	10	378	367	11	436	423	13
2	2	--	3	3	--	3	3	--
336	326	10	381	370	11	439	426	13
336 339	326 329	10 10	360 361	350 350	10 11	388 396	377 385	11 11
16 17	15 16	1 1	14	14	--	13	13	--
352 356	341 345	11 11	374 375	364 364	10 11	401 409	390 398	11 11
670 673	650 653	20 20	738 739	717 717	21 22	824 832	800 808	24 24
18 19	17 18	1 1	17	17	--	16	16	--
688 692	667 671	21 21	755 756	734 734	21 22	840 848	816 824	24 24
357 356	373 372	-16 -16	374 374	390 390	-16 -16	424 424	443 443	-19 -19
15 15	16 16	-1 -1	15	16	-1	15	16	-1
372 371	389 388	-17 -17	389 389	406 406	-17 -17	439 439	459 459	-20 -20
224	255	-31	265	301	-36	308	350	-42
89 92	101 105	-12 -13	93	106	-13	97	110	-13
313 316	356 360	-43 -44	358	407	-49	405	460	-55
581 580	660 659	-79 -79	639 639	725 725	-86 -86	732 732	831 831	-99 -99
104 107	118 121	-14 -14	108	123	-15	112	127	-15
685 687	778 780	-93 -93	747 747	848 848	-101 -101	844 844	958 958	-114 -114

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle ←

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966			
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle		Famille standard: effet CSP (en F)	
PRIMAIRE	P.F.	563		548		15		587		571	
	A.	3		3		--		3		3	
	Σ	566		551		15		590		574	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	355	380	345	369	10	11	359	393	349	382
	A.	55	66	53	64	2	2	59	66	57	64
	Σ	410	446	398	433	12	13	418	459	406	446
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	918	943	893	917	25	26	946	980	920	953
	A.	58	69	56	67	2	2	62	69	60	67
	Σ	976	1012	949	984	27	28	1008	1049	980	1020
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	294	314	278	297	16	17	352	381	333	360
	A.	48	50	45	47	3	3	52	52	49	49
	Σ	342	364	323	344	19	20	404	433	382	409
SUPERIEUR	P.F.	96		88		8		100		92	
	A.	57	60	52	55	5	5	63	65	58	60
	Σ	153	156	140	143	13	13	163	165	150	152
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	390	410	358	377	32	33	452	481	416	442
	A.	105	110	97	101	8	9	115	117	106	108
	Σ	495	520	455	478	40	42	567	598	522	550

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

35

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

ES

F. courants

1967				1968				1969									
Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)	
611		594		17		658		640		18		722		702		20	
4		4		--		5		5		--		5		5		--	
615		598		17		663		645		18		727		707		20	
339	355	330	346	9	9	326	338	317	329	9	9	298	335	290	326	8	9
62	65	60	63	2	2	60		58		2		58		56		2	
401	420	390	409	11	11	386	398	375	387	11	11	356	393	346	382	10	11
950	966	924	940	26	26	984	996	957	969	27	27	1020	1057	992	1028	28	29
66	69	64	67	2	2	65		63		2		63		61		2	
1016	1035	988	1007	28	28	1049	1061	1020	1032	29	29	1083	1120	1053	1089	30	31
349	363	330	343	19	20	330	339	312	321	18	18	310	343	293	325	17	18
54	54	51	51	3	3	55		52		3		59		56		3	
403	417	381	394	22	23	385	394	364	373	21	21	369	402	349	381	20	21
120		110		10		146		134		12		169		155		14	
69	69	63	63	6	6	73		67		6		79		73		6	
189	189	173	173	16	16	219		201		18		248		228		20	
469	483	432	444	37	39	476	485	438	446	38	39	479	512	441	471	38	41
123	123	113	113	10	10	128		118		10		138		127		11	
592	606	545	557	47	49	604	613	556	564	48	49	617	650	568	598	49	52

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)			
Cycle d'enseignement													
PRIMAIRE	P.F.	541		400		141		566		418			
	A.	3		2		1		3		2			
	Σ	544		402		142		569		420			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	172	163	127	120	45	43	207	196	153	145		
	A.	36	33	27	25	9	8	40	38	30	28		
	Σ	208	196	154	145	54	51	247	234	183	173		
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	713	704	527	520	186	184	773	762	571	563	2	
	A.	39	36	29	27	10	9	43	41	32	30		
	Σ	752	740	556	547	196	193	816	803	603	593	2	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	157	154	131	128	26	26	207	203	172	169		
	A.	30	29	25	24	5	5	33	33	27	27		
	Σ	187	183	156	152	31	31	240	236	199	196		
SUPERIEUR	P.F.	23		22		1		27		26			
	A.	18	18	17	17	1	1	21	20	20	19		
	Σ	41	41	39	39	2	2	48	47	46	45		
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	180	177	174	171	6	6	234	230	225	222		
	A.	48	47	46	45	2	2	54	53	52	51		
	Σ	228	224	220	216	8	8	288	283	277	273	1	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

36

a catégorie socio-professionnelle du chef de famille
nt et l'année civile

RS

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
588	434	154	618	456	162	663	490	173
4	3	1	4	3	1	5	4	1
592	437	155	622	459	163	668	494	174
234 228	173 169	61 59	279 275	206 204	73 71	344 330	254 243	90 87
42 41	31 30	11 11	45	33	12	52	38	14
276 269	204 199	72 70	324 320	239 237	85 83	396 382	292 281	104 101
822 816	607 603	215 213	897 893	662 660	235 233	1007 993	744 733	263 260
46 45	34 33	12 12	49	36	13	57	42	15
868 861	641 636	227 225	946 942	698 696	248 246	1064 1050	786 775	278 275
231 228	192 190	39 38	262 261	218 217	44 44	312 307	260 255	52 52
35 35	29 29	6 6	39	32	7	45	37	8
266 263	221 219	45 44	301 300	250 249	51 51	357 352	297 292	60 60
34	33	1	45	43	2	58	56	2
23 23	22 22	1 1	26	25	1	31	30	1
57 57	55 55	2 2	71	68	3	89	86	3
265 262	255 252	10 10	307 306	296 295	11 11	370 365	357 352	13 13
58 58	56 56	2 2	65	63	2	76	73	3
323 320	311 308	12 12	372 371	359 358	13 13	446 441	430 425	16 16

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard : effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard : effet CSP (en F)		E	
Cycle d'enseignement													
PRIMAIRE	P.F.	244		265		-21		252		274			
	A.	1		1		--		1		1			
	Σ	245		266		-21		253		275			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	159	159	173	173	-14	-14	185	185	201	201	-	
	A.	58	65	63	71	-5	-6	63	67	69	73		
	Σ	217	224	236	244	-19	-20	248	252	270	274	-	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	403	403	438	438	-35	-35	437	437	475	475	-	
	A.	59	66	64	72	-5	-6	64	68	70	74		
	Σ	462	469	502	510	-40	-41	501	505	545	549	-	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	174	173	160	159	14	14	225	225	207	207		
	A.	52	54	48	50	4	4	56	57	52	52		
	Σ	226	227	208	209	18	18	281	282	259	259	2	
SUPERIEUR	P.F.	47		37		10		43		34			
	A.	31	27	25	21	6	6	34	31	27	25		
	Σ	78	74	62	58	16	16	77	74	61	59	1	
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	221	220	175	175	46	45	268	268	213	212	5	
	A.	83	81	66	64	17	17	90	88	71	70	1	
	Σ	304	301	241	239	63	62	358	356	284	282	7	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

37

la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
 ment et l'année civile
 de SERVICE

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
240	261	-21	248	270	-22	243	264	-21
2	2	--	2	2	--	2	2	--
242	263	-21	250	272	-22	245	266	-21
201 200	218 217	-17 -17	241 232	262 252	-21 -20	284 273	309 297	-25 -24
64 65	70 71	-6 -6	64	70	-6	66	72	-6
265 265	288 288	-23 -23	305 296	332 322	-27 -26	350 339	381 369	-31 -30
441 440	479 478	-38 -38	489 480	532 522	-43 -42	527 516	573 561	-46 -45
66 67	72 73	-6 -6	66	72	-6	68	74	-6
507 507	551 551	-44 -44	555 546	604 594	-49 -48	595 584	647 635	-52 -51
244 243	224 224	20 19	267 266	246 245	21 21	307 304	282 280	25 24
59 59	54 54	5 5	60	55	5	63	58	5
303 302	278 278	25 24	327 326	301 300	26 26	370 367	340 338	30 29
43	34	9	50	40	10	57	45	12
36 35	29 28	7 7	40	32	8	49	39	10
79 78	63 62	16 16	90	72	18	106	84	22
287 286	228 227	59 59	317 316	251 250	66 66	364 361	288 286	76 75
95 94	75 74	20 20	100	79	21	112	89	23
382 380	303 301	79 79	417 416	330 329	87 87	476 473	377 375	99 98

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard : effet CSP (en F)		F	
Cycle d'enseignement													
PRIMAIRE	P.F.	674		509		165		692		522			
	A.	4		3		1		4		3			
	Σ	678		512		166		696		525			
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	278	282	209	212	69	70	313	318	236	240	7	
	A.	44	42	33	31	11	11	49	46	36	34	1	
	Σ	322	324	242	243	80	81	362	364	272	274	9	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	952	956	718	721	234	235	1005	1010	758	762	24	
	A.	48	46	36	35	12	11	53	50	39	37	12	
	Σ	1000	1002	754	756	246	246	1058	1060	797	799	261	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	229	237	196	203	33	34	285	293	244	251	4	
	A.	43	47	37	40	6	7	46	53	39	45		
	Σ	272	284	233	243	39	41	331	346	283	296	48	
SUPERIEUR	P.F.	106		106		--		100		100			
	A.	50	59	50	59	--	--	55	61	55	61	--	
	Σ	156	165	156	165	--	--	155	161	155	161	--	
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	335	343	335	343	--	--	385	393	385	393	--	
	A.	93	106	93	106	--	--	101	114	101	114	--	
	Σ	428	449	428	449	--	--	486	507	486	507	--	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

catégorie socio-professionnelle du chef de famille
et l'année civile

CATEGORIES

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
715	540	175	785	593	192	852	643	209
5	4	1	6	5	1	6	5	1
720	544	176	791	598	193	858	648	210
326 328	246 247	80 81	358 360	270 272	88 88	397 402	300 304	97 98
51 54	39 41	12 13	62	47	15	84	64	20
377 382	285 288	92 94	420 422	317 319	103 103	481 486	364 368	117 118
041 1043	786 787	255 256	1143 1145	863 865	280 280	1249 1254	943 947	306 307
56 59	43 45	13 14	68	52	16	90	69	21
097 1102	829 832	268 270	1211 1213	915 917	296 296	1339 1344	1012 1016	327 328
307 311	263 266	44 45	322 325	276 278	46 47	356 367	305 314	51 53
51 55	44 47	7 8	55	47	8	74	63	11
358 366	307 313	51 53	377 380	323 325	54 55	430 441	368 377	62 64
.122	122	--	159	159	--	184	184	--
61 65	61 65	-- --	67	67	--	70	70	--
183 187	183 187	-- --	226	226	--	254	254	--
429 433	429 433	-- --	481 484	481 484	-- --	540 551	540 551	-- --
112 120	112 120	-- --	122	122	--	144	144	--
541 553	541 553	-- --	603 606	603 606	-- --	684 695	684 695	-- --

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965						1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		t	
PRIMAIRE	F.P.	47		184		-137		48		188			
	A.	--		--		--		--		--			
	Σ	47		184		-137		48		188			
SECONDAIRE 1er CYCLE	F.P.	38	33	149	129	-111	-96	50	42	196	165	-1	
	A.	12	13	47	51	-35	-38	13	13	51	51	-	
	Σ	50	46	196	180	-146	-134	63	55	247	216	-11	
SCOLARITE OBLIGATOIRE	F.P.	85	80	333	313	-248	-233	98	90	384	353	-21	
	A.	12	13	47	47	-35	-34	13	13	51	51	-3	
	Σ	97	93	380	360	-283	-267	111	103	435	404	-32	
SECONDAIRE 2ème CYCLE	F.P.	48	41	107	91	-59	-50	70	60	156	134	-22	
	A.	13	13	29	29	-16	-16	14	14	31	31	-1	
	Σ	61	54	136	120	-75	-66	84	74	187	165	-22	
SUPERIEUR	F.P.	33		51		-18		41		63			
	A.	28	23	43	36	-15	-13	32	29	49	45	-4	
	Σ	61	56	94	87	-33	-31	73	70	112	108	-4	
SCOLARITE FACULTATIVE	F.P.	81	74	125	114	-44	-40	111	101	171	156	-15	
	A.	41	36	63	56	-22	-20	46	43	71	66	-5	
	Σ	122	110	188	170	-66	-60	157	144	242	222	-20	

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement
A : Crédits d'aide sociale
Σ : Total des dépenses ordinaires

39

la catégorie socio-professionnelle du chef de famille

ent et l'année civile

ION DECLARES

F. courants

1967			1968			1969		
Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)	Famille réelle (en F)	Famille standard: effet CSP (en F)	Effet taille (en F)
47	184	-137	48	188	-140	50	196	-146
--	--	--	--	--	--	--	--	--
47	184	-137	48	188	-140	50	196	-146
60 56	235 220	-175 -164	76 74	298 290	-222 -216	100 93	392 365	-292 -272
13 13	51 51	-38 -38	13	51	-38	14	55	-41
73 69	286 271	-213 -202	89 87	349 341	-260 -254	114 107	447 420	-333 -313
107 103	419 404	-312 -301	124 122	486 478	-362 -356	150 143	588 561	-438 -418
13 13	51 51	-38 -38	13	51	-38	14	55	-41
120 116	470 455	-350 -339	137 135	537 529	-400 -394	164 157	643 616	-479 -459
86 82	192 183	-106 -101	107 104	238 232	-131 -128	143 132	318 294	-175 -162
14 14	31 31	-17 -17	15	33	-18	17	38	-21
100 96	223 214	-123 -118	122 119	271 265	-149 -146	160 149	356 332	-196 -183
46	71	-25	65	100	-35	89	138	-49
34 33	53 41	-19 -18	39	60	-21	48	74	-26
80 79	124 122	-44 -43	104	160	-56	137	212	-75
132 128	204 197	-72 -69	172 169	265 261	-93 -92	232 221	358 341	-126 -120
48 47	74 73	-26 -26	54	83	-29	65	100	-35
180 175	278 270	-98 -95	226 223	348 344	-122 -121	297 286	458 441	-161 -155

Crédit budgétaire annuel perçu par la famille
le cycle d

Bénéfice perçu par famille et décomposition selon la CSP et la taille		1965				1966					
		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard : effet CSP (en F)	
Cycle d'enseignement											
PRIMAIRE	P.F.	397		397		--		412		412	
	A.	2		2		--		2		2	
	Σ	399		399		--		414		414	
SECONDAIRE 1er CYCLE	P.F.	190	190	190	190	--	--	216	216	216	216
	A.	31	31	31	31	--	--	34	34	34	34
	Σ	221	221	221	221	--	--	250	250	250	250
SCOLARITE OBLIGATOIRE	P.F.	587	587	587	587	--	--	628	628	628	628
	A.	33	33	33	33	--	--	36	36	36	36
	Σ	620	620	620	620	--	--	664	664	664	664
SECONDAIRE 2ème CYCLE	P.F.	168	168	168	168	--	--	216	216	216	216
	A.	24	24	24	24	--	--	27	27	27	27
	Σ	192	192	192	192	--	--	243	243	243	243
SUPERIEUR	P.F.	85		85		--		90		90	
	A.	39	39	39	39	--	--	43	43	43	43
	Σ	124	124	124	124	--	--	133	133	133	133
SCOLARITE FACULTATIVE	P.F.	253	253	253	253	--	--	306	306	306	306
	A.	63	63	63	63	--	--	70	70	70	70
	Σ	316	316	316	316	--	--	376	376	376	376

Abréviations : P.F. : Crédits de personnel et de fonctionnement

A : Crédits d'aide sociale

Σ : Total des dépenses ordinaires

40
 la catégorie socio-professionnelle du chef de famille
 et l'année civile

TABLE

F. courants

1967				1968				1969																					
Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)		Famille réelle (en F)		Famille standard: effet CSP (en F)		Effet taille (en F)													
420	420	--	--	439	439	--	--	467	467	--	--	420	420	--	--	439	439	--	--	467	467	--	--						
3	3	--	--	3	3	--	--	3	3	--	--	3	3	--	--	3	3	--	--	3	3	--	--						
423	423	--	--	442	442	--	--	470	470	--	--	423	423	--	--	442	442	--	--	470	470	--	--						
229	229	229	229	--	--	258	258	258	258	--	--	229	229	229	229	--	--	258	258	258	258	--	--						
35	35	35	35	--	--	37	37	--	--	41	41	--	--	35	35	35	35	--	--	37	37	--	--	41	41	--	--		
264	264	264	264	--	--	295	295	295	295	--	--	264	264	264	264	--	--	295	295	295	295	--	--	335	335	335	335	--	--
649	649	649	649	--	--	697	697	697	697	--	--	649	649	649	649	--	--	697	697	697	697	--	--	761	761	761	761	--	--
38	38	38	38	--	--	40	40	--	--	44	44	--	--	38	38	38	38	--	--	40	40	--	--	44	44	--	--		
687	687	687	687	--	--	737	737	737	737	--	--	687	687	687	687	--	--	737	737	737	737	--	--	805	805	805	805	--	--
237	237	237	237	--	--	257	257	257	257	--	--	237	237	237	237	--	--	257	257	257	257	--	--	297	297	297	297	--	--
29	29	29	29	--	--	31	31	--	--	36	36	--	--	29	29	29	29	--	--	31	31	--	--	36	36	--	--		
266	266	266	266	--	--	288	288	288	288	--	--	266	266	266	266	--	--	288	288	288	288	--	--	333	333	333	333	--	--
109	109	--	--	133	133	--	--	162	162	--	--	109	109	--	--	133	133	--	--	162	162	--	--						
47	47	47	47	--	--	52	52	--	--	59	59	--	--	47	47	47	47	--	--	52	52	--	--	59	59	--	--		
156	156	156	156	--	--	185	185	--	--	221	221	--	--	156	156	156	156	--	--	185	185	--	--	221	221	--	--		
346	346	346	346	--	--	390	390	390	390	--	--	346	346	346	346	--	--	390	390	390	390	--	--	459	459	459	459	--	--
76	76	76	76	--	--	83	83	--	--	95	95	--	--	76	76	76	76	--	--	83	83	--	--	95	95	--	--		
422	422	422	422	--	--	473	473	473	473	--	--	422	422	422	422	--	--	473	473	473	473	--	--	554	554	554	554	--	--

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Les références sont citées dans le texte au fur et à mesure de leur besoin. On indique ici seulement les éléments bibliographiques récents qui permettent de situer cette étude par rapport aux travaux français effectués sur le budget de l'Education Nationale et sur les effets redistributifs de l'enseignement.

- . Ch. ASSELAIN *Le budget de l'Education Nationale (1952-1967)*, Travaux et Recherches de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, P.U.F., 1969.
- . BOBE *Affectation optimale des ressources et redistribution des revenus dans les Choix de l'Etat : étude théorique et analyse quantitative*, Thèse pour le doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1973.
- . CUENIN *L'analyse des coûts dans l'enseignement supérieur (l'exemple de l'Université de Dijon)*, I.R.E.D.U., Mars 1972.
- . DAUMARD *Le prix de l'enseignement en France*, col. Perspectives Economiques Calmann-Lévy, 1969.
- . DESCE, A. FOULON,
. KENDE,
. LEVY-GARBOUA Proposition pour une méthodologie de l'étude de la redistribution, *Consommation*, n° 4, 1970.
- . HATCHUEL *Le mécanisme et les résultats de la redistribution des revenus en France "1965"*, Vol. I et II, Mémoire pour le D.E.S. de Sciences Economiques, Paris X, 1972.
- . HORRIERE,
. PETIT *Les effets redistributifs de l'enseignement supérieur*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Nov. 1972.
- Les effets redistributifs immédiats dans l'enseignement supérieur : analyse comparative des années 1965, 1967 et 1970*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.
- Note méthodologique sur l'intégration des effets éducation-revenu dans une analyse des effets redistributifs de l'enseignement supérieur*, ronéo, C.E.P.R.E.M.A.P., Juin 1973.
- . LEVY-GARBOUA *Une analyse économique de la distribution des revenus individuels* (chap. 7), Thèse pour le Doctorat de Sciences Economiques, Paris I, 1972.
- . MOURRE Répartition de certains transferts sociaux suivant la taille et le revenu des ménages salariés, *Statistiques et Etudes Financières*, série orange, 5, 1er trimestre 1972.

Statistiques et Etudes Financières, *Le budget fonctionnel en 1965*, n° 194, Fév. 1965.

lex-n?

21 NOV. 1975

